MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Mercredi 21 mai 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, maire, *Mmes Fabienne Aubry Conne*, *Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *Mme Linda de Coulon*, *M. Guy Dossan*, *Mmes Jannick Frigenti Empana*, *Mireille Luiset*, *M. Antoine Maulini*, *Mmes Marie-Pierre Theubet* et *Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 9 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai et mercredi 21 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de Mme Sophie Scheller, remplaçant M. Christian Zaugg, conseiller municipal démissionnaire.

Mme Sophie Scheller est assermentée. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En ce qui concerne la rue Caroline, j'ai donné une mauvaise information à un conseiller municipal s'agissant de la suppression de la piste cyclable. En fait, nous avons décidé d'interrompre ce projet pour l'instant et, après examen, nous allons revoir l'ensemble de cet aménagement, prévu en compensation d'une autre rue. Nous devions en effet trouver un certain nombre de places pour compenser des aménagements. Il est vrai, cependant, que cela paraît assez incongru de supprimer une piste cyclable en site propre, si j'ose dire, pour la remettre dans la circulation.

En ce qui concerne le petit bâtiment, cher à toutes les Genevoises et à tous les Genevois, situé en haut de la prairie du bois de la Bâtie, il a été constaté son état de vétusté. Toutefois, Mesdames et Messieurs, selon vos desiderata, nous avons reporté la rénovation complète de ce bâtiment du fait de la programmation de nos investissements. Si toutefois, étant donné l'état de dégradation de ce bâtiment, vous jugez qu'il est nécessaire de le rapatrier en fonction des présentations du

plan financier d'investissement (PFI), vous pourriez nous proposer de reprendre cette proposition dans une invite à l'approbation du PFI – puisque vous devez l'approuver ou en tout cas le valider. Je vous rappelle que le PFI vous laisse une certaine marge de manœuvre, puisque nous avons dépensé 105 millions de francs seulement en 2013, et que nous approcherons les 120 ou 130 millions en 2014. Je me suis rendu sur place pour constater l'état de ce bâtiment, et il est effectivement dans un état assez scandaleux.

Au sujet du gendarme couché, ou «coussin berlinois» pour être politiquement correct, nous avons, sur proposition, essayé de le transformer, mais cela n'a pas été satisfaisant. Nous allons regarder encore ce qui est possible pour tenter de remédier à cette situation. Merci de votre attention.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville (PR-1046 A)[1].

Suite du premier débat

Mme Maria Vittoria Romano (S)**.** Chers collègues, pour le Parti socialiste, cette proposition est un début. Je rejoins M. Menoud quand il dit qu'il n'y a pas beaucoup de trafic le soir et qu'il demande pourquoi fermer la route. Nous, socialistes, serions plutôt pour la fermer vingt-quatre heures sur vingt-quatre, mais, en attendant, nous sommes quand même très satisfaits qu'on la ferme le soir. Je comprends aussi M. Menoud – qui n'est pas là – quand il parle de *gentryfication*. Pourquoi favoriser des quartiers déjà aisés et pas d'autres? Pourquoi ne pas mettre des bornes ailleurs, par exemple à la Servette ou à la Jonction? A nouveau, nous, les socialistes, nous disons que c'est un début. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas nous battre pour mettre des bornes ailleurs.

Pour ma part, je trouve, Monsieur Sormanni – vous transmettrez, Monsieur le président – que vous êtes un peu vieux jeu *(rires et remarques)* quand vous dites qu'il faut aller au centre-ville en voiture. J'ai un peu de peine à comprendre, mais nous ne sommes pas dans le même parti, alors…

[1] Rapport, 6390.

Pour notre part, nous allons plus loin, et nous aimerions que le centre-ville soit fermé comme dans beaucoup d'autres villes en Suisse et en Europe, ainsi que le mentionnait très bien M. Lathion. Un bon début serait d'enlever ces trottoirs qui donnent l'impression que les voitures peuvent circuler à plus de 20 km/h. Maintenant, je pense qu'il faut aller de l'avant et démontrer une certaine ouverture d'esprit, n'est-ce pas, Monsieur Sormanni? Vous transmettrez, Monsieur le président.

Le Parti socialiste votera ce projet, mais sans grand enthousiasme, car ce n'est à notre sens qu'un début, avec les deux recommandations qui incluent une véritable participation des habitants et des commerçants de la Vieille-Ville.

M. Gary Bennaim (LR)**.** Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage à M. Pagani, parce que, une fois n'est pas coutume, je trouve assez intéressant que vous ayez répondu à ceux qui vous accusaient de tous les maux. Vous êtes régulièrement responsable de beaucoup de problèmes, mais peut-être pas dans ce cas-là, donc je le souligne.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci!

M. Gary Bennaim. Cela étant, je m'étonne d'entendre des divagations aussi insensées que celles de M. Menoud, qui malheureusement n'est pas là – Monsieur le président, vous transmettrez – sur le Moyen Age. En fait, la Vieille-Ville, au Moyen Age, c'était un mauvais quartier. On ne voulait pas y habiter. C'étaient les tanneurs et les prostituées qui y vivaient. M. Menoud nous explique que ce projet protège les beaux quartiers et qu'on revient au Moyen Age; eh bien non, parce qu'au Moyen Age on n'aurait pas voulu vivre là-bas! J'ai entendu beaucoup d'intervenants mais, malheureusement, à peu près personne ne semble avoir lu l'excellent rapport de ma camarade de parti, Patricia Richard, qui se trouve derrière moi.

Aujourd'hui, on a une situation très particulière en Vieille-Ville: c'est un des seuls quartiers, si ce n'est le seul, avec un système de rues ouvertes le jour mais officiellement fermées la nuit. Il est interdit d'y circuler entre 20 h et 7 h si on n'est pas ayant droit. Dès lors, que constate-t-on? Quand on se gare sur une place pour handicapé ou une place de livraison, on a une amende. Il y a aussi d'autres solutions, par exemple: quand on a une place de parking privée, on installe un petit potelet pour éviter que les gens ne s'y garent. C'est aussi simple que cela! Il ne s'agit alors ni de fermeture ni de *gentryfication*, anglicisme désignant une sélection de gens aisés qui se protègent. On n'est pas en train d'ériger des murailles en Vieille-Ville. Non! On est simplement en train de mettre en place un

système pour faire respecter la loi en vigueur depuis probablement une dizaine d'années. De la même façon, le bout de la rue du Rhône est interdit aux véhicules et, régulièrement, on constate à regret que les gens y vont quand même. Le problème, c'est que les bornes là-bas ne sont pas très utiles, parce qu'il y a des bus, et que les bus sont gênés par les bornes.

En réalité, c'est un système de circulation qui permet de mettre en vigueur une décision cantonale qui existe déjà depuis longtemps. Après, j'entends qu'on se demande comment on fera et qu'on s'inquiète parce qu'il y a des hôtels et des restaurants. Oui, mais ceux-ci reçoivent rarement des livraisons de petits pains après 20 h! Et comment feront les habitants? Eh bien, c'est assez simple: c'est le système du macaron – mais peut-être que vous ne connaissez pas cela –, qui prouve que vous habitez bien dans ce quartier et vous autorise à y entrer, contrairement aux autres utilisateurs de la voirie, qui n'ont pas le droit de l'utiliser après 20 h. C'est aussi simple que cela. La seule chose qu'on ait trouvée, semble-t-il, ce sont les bornes. L'objectif n'est pas de ralentir les véhicules, il est de les empêcher de passer. *(Brouhaha.)*

Quand j'entends qu'on n'a pas écouté les habitants du quartier, c'est erroné! Ce n'est pas comme si la commission s'était réunie, était allée boire un verre et avait décidé de mettre des bornes juste pour embêter M. Menoud! On a reçu les associations de quartier, et je pense à quelqu'un en particulier qui nous a dit qu'un soir, alors qu'il promenait son chien en laisse, une voiture a déboulé et a renversé son chien, et que celui-ci était mort. Que voulez-vous répondre à cela? Vous ne pouvez pas dire: «Heureusement que ce n'était pas un petit enfant!» Vous auriez l'air ridicules – et méchants, peut-être. Dans les faits, on n'a aujourd'hui ni la volonté d'empêcher les gens de circuler – puisqu'ils n'en ont de toute façon pas le droit – ni celle de contrarier les utilisateurs de la route. Ils sont, de fait, déjà contrariés aujourd'hui. Alors, naturellement, certains d'entre nous ne pourront pas garer leur gros 4×4 devant l'Hôtel de Ville; certains d'entre nous n'auront même pas le droit de cacher leur scooter derrière la porte de la cour de l'Hôtel de Ville et moi-même, à moto, je serai certainement bien brimé, puisque je serai obligé de me garer à proximité de l'ancienne prison de Saint-Antoine, voire à proximité du bastion, si on a un jour l'occasion de le terminer.

Franchement, je trouve que la discussion qu'on a eue ce soir était particulièrement décevante. Ce sont peut-être des postures politiques que d'inventer n'importe quoi, ça fait peut-être partie du débat que de mentir ou d'inventer, mais en tout état de cause le seul élément qui a manqué jusqu'à présent, c'était de vous rappeler que ces routes sont officiellement fermées à partir de 20 h, que nous n'avons pas le droit d'y circuler en voiture sauf si nous sommes ayants droit, et que les bornes formaliseront simplement cet état de fait. A titre personnel, j'estime le projet relativement intéressant et, si on n'arrive pas à trouver d'autres moyens de faire respecter la loi, il faudra malheureusement employer celui-ci.

Je suis un peu surpris d'entendre les propos du Mouvement citoyens genevois, qui a plutôt tendance à nous expliquer que le respect des lois et de l'ordre est primordial – et je ne dis pas cela parce que 50% de ses membres doivent être dans la force publique. Je pense personnellement qu'il est plutôt satisfaisant de savoir qu'on respecte les lois, l'ordre et les décisions qui ont été prises, a fortiori, par les députés qui sont parmi nous ce soir, quand celles-ci émanent d'une collectivité publique supérieure selon le droit fédéral. Alors arrêtons de tourner autour du pot: pour ceux qui n'habitent pas dans la Vieille-Ville, ça ne va rien changer à leur vie! Vous pourrez toujours vous garer à proximité et aller boire des verres au Bourg-de-Four et, si c'est juste pour la posture politique, vous avez raison, continuons à toucher des jetons de présence en faisant croire à la population qu'on la défend… Vous vous reconnaîtrez!

Le président. Merci, Monsieur Bennaim. Je donne encore la parole à M. Sormanni, en vous rappelant toutefois que, lors de la séance précédente, nous avions clos la liste des intervenants; personne n'en ayant fait la demande, celle-ci n'est pas rouverte et MM. Leisi et Haas ne pourront donc pas prendre la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** Merci, Monsieur le président. Chers collègues, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que je suis assez surpris de ce débat, ce soir. Vous transmettrez, Monsieur le président: nous venons d'entendre M. Gary Bennaim, membre du Parti libéral-radical, c'est bien cela? Vous êtes censé défendre l'économie, n'est-ce pas? Sinon, que faites-vous? Là, je ne peux plus vous suivre. Vous voulez empêcher les commerçants et artisans de la Vieille-Ville de travailler, mais c'est vrai qu'après 20 h plus aucun taxi ne vient déposer un client avec ses valises dans un hôtel! *(Remarque de M. Gary Bennaim.)* Peut-être qu'il s'arrête à la rue des Belles-Filles, aujourd'hui nommée rue Etienne-Dumont! J'ai de la peine à comprendre.

Tout à l'heure, le magistrat nous a dit que les bornes satisfaisaient les piétons. Evidemment, les bornes rétractables, cela ne les gêne pas! Ils arrivent à passer à côté, voire dessus. Je ne vois pas le rapport avec cette problématique. Quant aux places de parking de la Treille, je vous rappelle que la commission a voté contre la recommandation demandant de les maintenir, mais peut-être que, dans sa grande sagesse, une majorité du Conseil municipal demandera ce soir que ces places soient tout de même maintenues.

Chers collègues, vous nous faites toujours des comparaisons avec d'autres villes en Suisse et à l'étranger, mais vous oubliez une seule chose: dans ces villes qui ont un centre piétonnier, il y a des parkings pour les voitures à proximité de

ce centre piétonnier. Il y a même des villes qui ont un grand parking au centre-ville, en sous-sol; les gens viennent au centre-ville en voiture, s'y parquent et, ensuite, ils peuvent déambuler dans un centre totalement libéré des voitures. Je vous donne ici l'exemple de Strasbourg. Mais vous, ici, principalement les partis de l'Alternative, vous voulez le beurre et l'argent du beurre, et si vous pouvez encore avoir le crémier ou la crémière, eh bien vous le prenez! Vous voulez fermer le centre-ville, vous ne voulez pas de parking proche du centre-ville – vous vouliez même qu'ils aillent se parquer en France! Cela ne tient pas du tout la route, votre affaire, et cela n'a pas de sens. *(Brouhaha.)* Dès que vous construirez des parkings à proximité du centre-ville où les gens pourront venir et parquer leur voiture, alors pour moi vous pouvez rendre piéton tout le centre-ville, je serais d'accord, mais vous vous opposez à ces parkings, vous supprimez les places de parc en surface, vous refusez de faire des parkings en sous-sol. Ce n'est pas du tout cohérent avec votre véritable discours.

On nous parle du quai marchand. *(Remarque de M. Gary Bennaim.)* On a donné ce beau, ce magnifique quai marchand aux piétons… On l'a peut-être donné aux piétons, mais alors, quelle beauté, ce quai marchand, ah c'est beau! avec des baraques de glaciers qui sont épouvantables et qui sont moches à mourir! Quelle beauté, quelle belle réussite! *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, une seconde. Vous reprendrez la parole lorsque vous pourrez être entendu… Voilà, vous pouvez poursuivre.

M. Daniel Sormanni. Je vous remercie, Monsieur le président. Si on veut rendre la Vieille-Ville aussi belle que le quai marchand, alors cela m'inquiète énormément.

D'autre part, je suis quand même assez surpris de voir que, si on n'arrive pas à faire respecter la loi – et on doit faire respecter la loi –, on va mettre une barrière physique, à savoir ces espèces de bornes épouvantables, qui nous coûtent horriblement cher, d'ailleurs, sans parler de la maintenance et de l'entretien, parce que personne n'en parle. Cela coûte déjà près de 700 000 francs pour les installer, alors, la maintenance, n'en parlons pas… *(Brouhaha.)*

Concernant ce qui vient d'être dit, et qui avait été dit aussi en commission, je suis peut-être vieillot, mais je suis réaliste – vous transmettrez à Mme Romano, Monsieur le président. J'ai fait trente-six ans au Parti socialiste et heureusement que je ne l'ai pas croisée, parce que je n'aurais pas pu être d'accord avec elle! *(Remarques.)* On nous dit que ce n'est pas si grave, qu'on ne va fermer qu'à 20 h et rouvrir le matin, mais le prélude c'est ça, et demain vous voudrez fermer com-

plètement le centre-ville. Voilà, vous le confirmez! Eh bien, nous ne sommes pas d'accord, c'est un mauvais projet, et nous ne le voterons pas.

Pourquoi mettre des bornes rétractables, puisque nous avons une police cantonale et surtout une police municipale, qui a été renforcée? Est-ce que les policiers municipaux ne peuvent pas faire respecter la loi? Alors à quoi servent-ils? C'est justement cela qu'il faut faire, plutôt que de mettre des barrières physiques qui nous empêcheront de circuler. Comment fera-t-on alors pour les véhicules des handicapés ou des livreurs? Ce sera extrêmement compliqué. Je pense que tout cela n'a aucun sens. *(Brouhaha.)*

Comme d'habitude, on vient ici avec un projet qu'on prend par un petit bout, on saucissonne, on nous dit que ce n'est pas très grave, qu'on ne fermera qu'à 20 h – et demain on fermera toute la journée. Non! Nous ne pouvons pas accepter cette façon de voir les choses.

Vous transmettrez aussi à M. Lathion, Monsieur le président, pour terminer sur une note d'humeur. Il a défendu à plusieurs reprises ce projet, mais dans le fond on devrait lui appliquer l'article 42 de notre règlement, puisqu'il habite en Vieille-Ville. J'espère donc qu'il n'interviendra plus!

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Madame Richard, vous êtes certes rapporteuse, mais la liste est close. Vous avez déjà eu plusieurs fois la possibilité de prendre la parole.

Ensuite, Monsieur Gary Bennaim, le bureau considère que vous n'avez pas été mis en cause.

Je donne maintenant la parole au magistrat, qui ne l'a pas encore prise.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que la messe est dite sur cette affaire, mais qu'il y a quand même un peu de mauvaise foi dans ce qui a été dit. *(Brouhaha.)* Monsieur Sormanni, j'interviens pour essayer de défendre le compromis que nous essayons de passer concernant le parking Clé-de-Rive.

Une conseillère municipale des Verts a rappelé très précisément l'histoire d'un autre compromis, celui du parking de Saint-Antoine. Lors de la création de ce dernier, on a aussi mis en place la zone 30 km/h, avec interdiction de circuler entre 20 h et 7 h, et il est question de respecter cet accord, Mesdames et Messieurs. Alors, Monsieur Sormanni, ne dites pas qu'il n'y a pas de parking! Il y a

un parking qui a été créé voilà maintenant vingt ans, avec un compromis tel que celui que nous essayons d'instaurer à la rue Pierre-Fatio pour le parking Clé-de-Rive, avec une piétonnisation et une compensation au niveau des parkings en sous-sol. C'est tromper le citoyen que de dire qu'on n'a pas créé de parkings en Vieille-Ville pour mettre en œuvre ce que nous sommes en train de finaliser ce soir.

En conséquence de quoi, Mesdames et Messieurs, je me réjouis de pouvoir être l'expression de la majorité de ce Conseil municipal, et de mettre enfin en route ce qui a été conclu il y a de cela vingt-cinq ans avec la mise en place du parking de Saint-Antoine.

Je vous remercie de votre attention.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant du Parti libéral-radical en vue de rouvrir la liste des intervenants; je la soumets à votre vote sans débat.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 28 non contre 27 oui.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote de la proposition PR-1046. S'il vous plaît, cessez de parler! Nous sommes en procédure de vote. Monsieur Pastore, asseyez-vous! Merci. *(Remarques.)* Je mets d'abord au vote la première recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui demande de «prévoir une concertation avec les habitants, les commerçants et autres ayants droit avant la réalisation».

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Le président. Je mets maintenant au vote la deuxième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui demande de «tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des commerçants».

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission est acceptée par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

Le président. Je soumets maintenant au vote la troisième recommandation, qui demande de «maintenir les places de parking le long de la rampe de la Treille». *(Chahut.)*

Mise aux voix, la troisième recommandation est acceptée par 33 oui contre 30 non.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATION I

Prévoir une concertation avec les habitants, les commerçants et autres ayants droit avant la réalisation.

RECOMMANDATION II

Tout mettre en œuvre pour faciliter la vie des commerçants.

RECOMMANDATION III

Maintenir les places de parking le long de la rampe de la Treille.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 50 oui contre 15 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 681 000 francs destiné à l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 681 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Des voix. Le troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 50 non contre 15 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 13 020 000 francs, soit:

– un crédit de 6 450 000 francs destiné à l'acquisition des parcelles N°s 1723 et 1726 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface totale de 7258 m², sises avenue de Riant-Parc 21 et avenue de Joli-Mont 17, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, même commune et section (chemin d'accès à la parcelle 1723), propriétés de l'Etat de Genève, en vue de construire un groupe scolaire;

– un crédit de 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2893 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 2572 m², sise plateau de Frontenex 5, propriété de l'Etat de Genève;

– un crédit de 6 460 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4398 de la commune de Genève-Cité, d'une surface de 849 m², sise rue René-Louis-Piachaud 4, propriété de l'Etat de Genève, en vue de la reconversion de l'ancien manège en espace de quartier (PR-1050 A)[1].

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 novembre 2013. La commission a traité cet objet lors de ses séances du 26 novembre 2011 et du 7 janvier 2014, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel.

Séance du 26 novembre

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani indique que les achats sous revue constituent un paquet non ficelé. Il a négocié pendant plusieurs mois avec M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme, tout d'abord pour les terrains à Riant-Parc abritant deux villas, près des Coudriers, dont il souligne qu'ils n'ont pas été vendus à un prix particulièrement préférentiel. Le paquet englobe la Villa

[1] Proposition, 2795.

Frommel, que M. Mark Muller voulait presque donner tandis que M. Longchamp l'a imposé dans ledit paquet. Il se félicite d'avoir bien mené les négociations avec l'Etat, sur la base des prix inscrits au bilan de l'Etat de Genève.

Le troisième actif immobilier est le manège de la rue Piachaud. S'agissant de ce dernier, cela s'inscrit dans une volonté du Conseil municipal de ne plus rien construire dans des bâtiments qui ne sont pas la propriété de la Ville. On avait donc purement et simplement sorti ce manège du plan financier. Faisant suite à la volonté du Conseil municipal, il a poursuivi les négociations relatives à ce bien. Il est ainsi parvenu à atteindre un prix de l'ordre de 6 400 000 francs, étant toutefois précisé que des travaux de grande ampleur s'imposent en vue de l'aménagement envisagé.

En ce qui a trait au quartier du Mervelet, la nécessité de construire des écoles dans ce secteur a été démontrée. De nombreux projets se développent d'ailleurs en ce sens. Il estime qu'il s'avère impératif d'acheter ce terrain, qui représente une excellente acquisition. Il s'engage à transmettre les expertises relatives audit terrain. Il s'agit de la parcelle N° 1723 qui ascende à un prix de 2 200 000 francs et de la parcelle N° 1726, lequel dépasse pour sa part 4 000 000 de francs. Il signale qu'une villa est actuellement occupée par une maison d'arrêt pour femmes.

La Villa Frommel se trouve dans un état de décrépitude désastreux. Le montant des travaux nécessaires s'élève à 3 500 000 francs suivant une expertise conduite sept années auparavant. L'objectif consiste à remettre la villa en droit de superficie à une association qui dispose de suffisamment de fonds pour effectuer les travaux. Il sera procédé à un appel à candidatures à cet effet. Il ajoute qu'il s'agissait antérieurement d'un prêt à usage consenti par la Ville.

Concernant l'ancien manège, le bâtiment a été évalué à 3 069 000 francs et le terrain à 3 167 000 francs. Il assure qu'il tiendra à disposition des commissaires les expertises y relatives. Il partage sa conviction selon laquelle il est encore possible de négocier légèrement s'agissant de cette acquisition eu égard à l'importance des travaux à réaliser, dont le coût atteint environ 17 200 000 francs.

Un commissaire note qu'une école dotée d'une très importante capacité d'accueil est en cours de construction à Chandieu. De plus, il rend attentif le magistrat aux dépenses considérables que l'acquisition et les travaux nécessaires engendrent. Il se déclare donc dubitatif relativement aux trois propositions d'achat soumises par M. Pagani.

M. Pagani met en évidence le caractère impératif de la construction de l'école de Chandieu. Le besoin est tel que l'on doit d'ailleurs recourir à des containers dans l'attente de l'achèvement des travaux eu égard au retard qui a été pris. Il attire l'attention sur le fait que le bas du quartier doit aussi être couvert. Il est à ce propos avéré que le secteur du Bouchet va beaucoup se développer, statistiques à l'appui. Il souligne que, au vu du développement du quartier, la construction d'écoles se révèle absolument nécessaire. On doit prévoir cette infrastructure

pour accomplir cette tâche fondamentale de la Municipalité. Il annonce que les expertises seront envoyées à la commission (annexées au présent rapport).

Une commissaire, au sujet de l'ancien manège, relève que l'on ne parlait jusqu'à présent que de la bâtisse et souligne le caractère inédit de la proposition de M. Pagani, qui comprend la parcelle. Cela s'inscrit en contradiction avec la situation antérieure. Dans les 25 objets prioritaires du PFI remis au mois d'octobre par le Conseil administratif, le montant s'élevait à 15 500 000 francs. L'estimation atteint aujourd'hui 17 000 000 de francs. La liste datant de décembre 2012 fait, quant à elle, état d'un montant de l'ordre de 17 300 000 francs. Surtout, dans le PFI du 28 août 2013, il s'agit d'un montant à hauteur de 3 600 000 francs. Elle insiste sur le fait que le prix d'acquisition communiqué par M. Pagani comprend la bâtisse ainsi que la parcelle.

M. Pagani répond qu'elle a parfaitement ciblé le problème. En effet, le PFI ne mentionnait que le bâtiment parce que des travaux étaient requis. On ne pensait pas être en mesure de racheter l'ensemble à l'époque. Il convient donc effectivement de rajouter le terrain.

Un commissaire questionne la bonne foi de l'Etat dans le cadre des négociations, soulignant le prix élevé du terrain. Il est donc de l'avis qu'une marge de négociation demeure s'agissant dudit terrain. Il s'interroge en conséquence sur les échanges auxquels il a éventuellement été procédé entre la Ville et l'Etat.

M. Pagani indique que l'Etat a proposé un échange avec le Bois-des-Frères. Il n'est évidemment pas entré en matière sur cette proposition. Il assure avoir fait tout son possible dans le cadre des négociations. Si le prix du manège apparaît trop élevé aux yeux du Conseil municipal, il appartient à ce dernier de lui confier un mandat précis pour négocier avec le Conseil d'Etat. Il estime que l'on est arrivé à un chiffre satisfaisant, mais se dit toutefois disposé à reprendre les négociations si le Conseil municipal exprime un avis contraire.

Un commissaire clame que la Villa Frommel est un cadeau empoisonné. Si l'Etat veut se débarrasser de biens de de ce type, c'est qu'ils ont des vices cachés. Il mentionne notamment la présence de squatteurs et les déprédations occasionnées. Il rappelle à cet égard l'épisode de la Villa Freundler. Il n'est guère convaincu par les propositions. Il interroge M. Pagani sur sa conviction profonde que la Ville réalise une bonne affaire. Il demande en outre à quelle association on pense pour reprendre la Villa Frommel, sachant que celle-ci ne disposera probablement pas des fonds nécessaires et ne se sentira de surcroît pas responsable.

M. Pagani signale que, sur la base d'un rapport de la Cour des comptes, l'Etat a décidé de renter ces biens, d'une part, et de faire en sorte que les biens non nécessaires soient vendus à des collectivités publiques, à l'exclusion de privés, d'autre part. Il rappelle que l'Etat de Genève connaît une situation financière

particulièrement difficile. Partant, c'est la Ville qui mène les négociations. On achète considérablement en dessous du prix du marché. Il ne nie pas que la Villa Frommel soit une acquisition entraînant des complications, mais cela fait partie du compromis. Le prix de vente global consenti par l'Etat pour les trois objets s'avère indubitablement bas.

Un commissaire relève que le montant avancé est de l'ordre de 13 000 000 de francs, soit 10% du volume annuel des investissements, ce qui se révèle colossal. Il se demande par conséquent à quels autres investissements on va devoir renoncer à cause de cette proposition.

M. Pagani rappelle que le Conseil administratif a sorti le manège du PFI. Le Conseil municipal l'a mandaté pour l'acheter, ce qu'il a fait. Il considère donc indues les remontrances qui s'expriment. Les écoles sont dans le programme d'investissements, ce qu'il salue vivement. Il estime en outre qu'il ne serait pas fair-play de ne pas voter le crédit pour la Villa Frommel au vu du prix consenti par l'Etat. Il s'engage à lancer un appel d'offres en vue d'une remise en droit de superficie. Il précise qu'il n'y a plus de droit à bâtir sur la Villa Frommel.

Le commissaire interprète dès lors que la limite des investissements inscrite dans le budget pour l'exercice 2014 s'élève à 130 000 000 de francs, auxquels il convient d'ajouter encore la somme supplémentaire de 13 000 000 de francs.

M. Pagani met en exergue que le degré d'incertitude concernant l'acquisition sous examen se situe approximativement à un coefficient de 0,2. En prenant en compte des degrés d'incertitude, il soutient que l'on atteindra finalement difficilement le montant de 130 000 000 de francs.

La commission décide d'attendre les documents demandés, soit les expertises et les valeurs de ces biens au bilan de l'Etat avant de poursuivre les travaux avec d'autres auditions.

Séance du 7 janvier

Discussion

Le Parti libéral-radical estime de manière générale que ces objets sont particulièrement onéreux pour les finances de la Ville. En conséquence, le citoyen-contribuable du canton profite du citoyen-contribuable de la ville. Il existe certes une identité entre les deux, mais cela pose toutefois un problème en termes d'exemple. Il argue ainsi que le Parti libéral-radical soutient les investissements qui s'avèrent utiles pour la Ville de Genève et, surtout, ceux qui sont soutenables et prioritaires. Par conséquent, dans un souci de cohérence, le Parti libéral-radical va voter favorablement s'agissant du 1er crédit de 6 450 000 francs en vue

de construire un groupe scolaire puisque celui-ci répond à un besoin en matière d'équipements publics. En revanche, le Parti libéral-radical ne votera pas les deux autres objets dans la mesure où il ne s'agit pas d'équipements prioritaires. Son groupe avait notamment voté en séance plénière contre la réintroduction du manège dans le plan des investissements. Le Parti libéral-radical va donc logiquement refuser cette proposition. Il rappelle que ce crédit ne porte que sur l'achat de la parcelle, mais que la facture totale de ce projet, si son groupe ne devait pas être suivi, dépassera 25 000 000 de francs. En ce qui concerne la Villa Frommel, il consent que le montant de 110 000 francs n'est pas très élevé, mais sachant qu'au final cette bâtisse coûtera cher à la Ville, en travaux de rénovation et/ou en subvention pour l'éventuelle entité qui la louera, sans qu'elle en ait vraiment montré l'utilité, le Parti libéral-radical s'oppose à cet achat.

Le Mouvement citoyens genevois rejoint le Parti libéral-radical concernant le coût trop élevé des trois objets sous examen. Il met en lumière que la Ville doit en tout état de cause actuellement réaliser des économies. Partant, le Mouvement citoyens genevois n'approuvera pas l'octroi du crédit relatif au manège, au même titre d'ailleurs que celui de 110 000 francs pour une parcelle dont on ignore l'affectation et, subséquemment, l'utilité. En revanche, le Mouvement citoyens genevois votera pour le crédit dédié à la construction d'une école dont il apparaît qu'elle s'avère utile dans le quartier concerné au vu de l'accroissement démographique projeté.

La représentante d'Ensemble à gauche annonce qu'il vote en faveur de la proposition PR-1050. C'est d'ailleurs justement parce que son groupe partage la préoccupation du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois quant à l'utilité des propositions pour la population de la Ville de Genève qu'il a décidé de voter pour les trois propositions, notamment celle ayant trait au manège. Elle souligne que la proposition PR-874 (manège) sera ultérieurement étudiée. Il y est expliqué que, depuis de nombreuses années, les citoyens de la commune attendent ce projet. Elle allègue également de l'utilité de celui-ci au regard de l'absence d'espace de quartier en Vieille-Ville, à l'exception de la maison de quartier, laquelle se révèle inaccessible pour les personnes à mobilité réduite, au premier rang desquelles les personnes âgées. Elle rappelle à cet égard que les habitants se sont mobilisés et ont eux-mêmes proposé un projet à la Ville. Une réelle dynamique s'est instaurée dans ce contexte. Le Conseil municipal est entré en matière et renvoyé l'objet devant la CTC pour examen. L'utilité de ce projet a donc indéniablement été reconnue. En ce qui a trait au prix, elle note que l'Etat a déjà fait des concessions. Elle est de l'avis que la somme de 6 460 000 francs n'est pas disproportionnée au regard des possibilités offertes par l'acquisition de cette parcelle. Il convient de procéder à cet investissement plutôt que de laisser le bâtiment exploité sous forme de parking, ce qu'elle juge parfaitement scandaleux. De plus, le coût à concurrence de

6 460 000 francs n'est absolument pas exorbitant pour une surface de 850 m^2, en Vieille-Ville.

Concernant la parcelle dont le coût atteint 110 000 francs, la Villa Frommel, elle attire l'attention sur le fait que si une affectation appropriée lui est trouvée, alors il incombera à l'institution bénéficiaire d'effectuer les travaux. Elle met en évidence que le prix s'avère vraiment dérisoire, sachant de surcroît que la Ville a obtenu un rabais supplémentaire par rapport à ce qui avait été convenu au préalable d'entente entre les parties. Elle conclut en confirmant que le groupe Ensemble à gauche votera les trois propositions en bloc.

Une autre représentante d'Ensemble à gauche admet que le coût du manège se révèle effectivement très élevé. Mais elle met en exergue que l'on a à réitérées reprises acheté des objets qui paraissaient onéreux de prime abord mais qui se sont avérés représenter d'excellentes affaires. Elle pense en conséquence qu'un effort devrait être consenti en l'occurrence. Cependant, elle souligne l'importance de connaître l'ampleur et la nature des travaux à réaliser. A ce propos, elle rend attentifs ses pairs quant au fait que les documents qu'ils ont reçus ne constituent que des hypothèses de travail qui sont susceptibles d'évoluer significativement. Elle espère que les travaux ne rendront pas cet objet hors de prix. Elle considère dans tous les cas qu'il sied de voter le crédit y afférent afin de répondre à un besoin réel, tel qu'il a de surcroît été exprimé par les habitants de la Vieille-Ville. Elle est en outre convaincue que l'on se rendra compte dans dix ans qu'il s'agit d'une bonne affaire. Elle invite donc ses pairs à ne pas se tromper. Il serait inopportun de réaliser des économies dérisoires qui pourraient entraîner la disparition de ce bâtiment, la hausse considérable de son prix dans l'optique d'un achat à une date ultérieure, voire sa vente à un autre acquéreur, ce qui serait navrant. Dans la perspective du travail d'intérêt collectif que la commission doit mener en faveur de l'ensemble de la population, il convient de voter ce crédit. Elle précise que les habitants de la Vieille-Ville ne représentent pourtant pas à ses yeux une catégorie prioritaire. Tous les habitants ont besoin d'un espace de quartier.

L'Union démocratique du centre soulève des problèmes à l'étude de la proposition PR-1050. Tout d'abord, on parle d'achats. Il s'agit donc de dépenses qui vont figurer à la comptabilité de l'année 2014. Or, il rappelle que le montant qui a été voté pour les investissements s'élève à 130 000 000 de francs. La proposition PR-1050 représente donc déjà environ 10% du budget dédié aux investissements en 2014. Considérant qu'il y a les objets en cours ainsi que ceux dont le démarrage est prévu pour 2014, il s'inquiète du montant encore disponible pour investir en 2014. Le montant demandé au titre de la proposition PR-1050 lui paraît ainsi énorme, sachant particulièrement que la seule acquisition du manège requiert 5% du budget consacré aux investissements pour l'exercice 2014. Il souligne l'importance que revêt la prise de ces décisions. Dans la mesure où il appelle de ses vœux la définition de priorités et refuse de tout soutenir à l'instar des partis

de gauche, l'Union démocratique du centre votera dans la lignée du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical, c'est-à-dire que le crédit en vue de la construction de l'école sera approuvé tandis que les deux autres seront rejetés.

Les Verts votent la proposition PR-1050 dans son ensemble. S'agissant du manège, elle signale qu'il avait été décidé de suspendre la proposition PR-874 au motif que le bien n'appartenait pas à la Ville. Eu égard à la forte mobilisation des habitants, il était néanmoins convenu que l'on entrerait en matière sur le projet à condition que la Ville acquière ce bien. Elle précise en outre que le manège a été sorti du PFI, parmi les 25 objets prioritaires. L'opération s'avère ainsi parfaitement maîtrisée par le Conseil administratif dans le cadre du PFI. Au vu de ce qui précède, les Verts voteront en faveur des trois propositions. De plus, les Verts mettent en exergue que les trois crédits sont présentés conjointement car, comme cela a d'ailleurs été expliqué lors de la présentation de la proposition PR-1050 le 26 novembre 2013, il s'agit d'un paquet ficelé négocié par la Ville avec l'Etat. Ce ne sont pas trois objets séparés. Cela justifie le caractère multiple de la proposition sous examen.

Le Parti socialiste ayant toujours été favorable à une politique d'acquisition foncière, la cohérence appelle donc les membres de son groupe à voter les objets sous revue. S'agissant du manège, il rappelle qu'il est d'utilité publique puisque le projet émane de l'expression de la volonté des habitants du quartier. S'il concède que l'Etat exige un prix peut-être trop élevé, il souligne néanmoins que la droite est majoritaire au niveau cantonal. Il invite par conséquent ses collègues de droite à mener une action auprès de leurs représentants au Conseil d'Etat. S'agissant de la Villa Frommel, il met en avant que ce bâtiment permettra d'héberger des institutions d'utilité publique pour lesquelles il est avéré que les locaux manquent.

Le Parti libéral-radical tient à rappeler que le Conseil administratif avait établi une liste des objets prioritaires et non prioritaires. Il salue le courage de ce geste. De plus, on ne saurait suspecter le Conseil administratif de ne pas vouloir réaliser un projet social au manège, mais l'exécutif n'a pas classé ce dernier parmi les objets prioritaires. Faire des croche-pattes au Conseil administratif par derrière pour des raisons électoralistes ne fait pas partie des habitudes du Parti libéral-radical, qui soutient le Conseil administratif dans ses choix prioritaires. En réponse à l'intervention de son préopinant, il considère irresponsable de dénoncer les choix opérés par ses propres magistrats.

Le commissaire Parti démocrate-chrétien explique qu'il votera évidemment le premier crédit, afférent à la construction du groupe scolaire. Il votera également le deuxième crédit, à hauteur de 110 000 francs. Il ne s'agit certes pas d'un enjeu majeur, mais celui-ci fait partie du paquet ficelé. S'agissant enfin du manège, dont l'acquisition représente selon lui le véritable enjeu, il souligne que le Parti démocrate-chrétien avait souhaité sa sortie du classement afin de

lui conférer une seconde vie. Il est donc exclu de son point de vue de remettre le manège dans la file d'attente. Il s'oppose en outre à ce que les habitants de la Vieille-Ville attendent davantage, sachant qu'ils se sont fortement mobilisés pour soumettre des propositions. Il rappelle d'ailleurs à cet égard que presque tous les partis prétendent les soutenir. Le Parti démocrate-chrétien, qui se veut cohérent avec la ligne qu'il a toujours adoptée concernant le manège, votera le crédit y relatif. Il conclut en affirmant que le Parti démocrate-chrétien votera les trois objets sous revue.

Votes

Le premier crédit pour l'acquisition des parcelles N°s 1723 et 1726 (Mervelet) est accepté par 15 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 2 UDC).

Le deuxième crédit pour l'acquisition de la parcelle N° 2893 (Villa Frommel) est accepté par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC) contre 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC).

Le troisième crédit pour l'acquisition de la parcelle N° 4398 (manège), avec un amendement qui consiste à insérer dans la proposition «ainsi que le bâtiment qu'elle comporte» est accepté par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG, 1 DC) contre 7 non (2 MCG, 3 LR, 2 UDC). *(Voir ci-après le texte des délibérations I et II adoptées sans modification, ainsi que le texte de la délibération III amendée et adoptée.)*

Annexes:

– Valeurs nettes comptables des trois objets au bilan de l'Etat
– Expertises des trois objets

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'Urbanisme
Direction de la gestion et valorisation

DU - Office des Bâtiments
CP 22
1211 Genève 8

VILLE DE GENEVE
Unité Opérations Foncières
Monsieur David Klein
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1211 Genève 3

N/réf. : PCH/sco

Genève, le 5 décembre 2012

Concerne : Proposition d'acquisition de diverses propriétés
Périmètre scolaire Mervelet - Villa Frommel - Ancien manège

Cher Monsieur,

Conformément à la demande de la Commission des finances du Conseil municipal du 27 novembre dernier, nous vous confirmons les valeurs nettes comptables suivantes :

- BF n° 1723 de Genève Petit-Saconnex

  CHF 2'200'259.- au 29 février 2012

- BF n° 1726 de Genève Petit-Saconnex

  CHF 4'028'287.- au 29 février 2012

- BF n° 2893 de Genève Eaux-Vives

  CHF 154'320.- au 15.10.2012 - terrain (villa CHF 1.-)

- BF n° 4398 de Genève-Cité

  CHF 3'167'676.65 au 30 juin 2013 - terrain

  CHF 3'069'067.34 au 30 juin 2013 - bâtiment.

Veuillez agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Pascal Chobaz
Responsable valorisation

DU • OBA • DGV - Bd St-Georges 16 - 1205 Genève
Tél. +41 (22) 546 60 50 • Fax +41 (22) 546 97 07 • www.ge.ch

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

Monsieur Jean-Charles Lathion
Président de la commission des finances

Genève, le 17 décembre 2013

Objet **PR-1050 Mervelet Ecole / Villa Frommel / Ancien Manège**
Séance du CF du 26.11.2013

La codirectrice
du département
Isabelle Charollais
Tél. +41 22 418 20 65

Monsieur le Président,

Suite à votre demande au Conseil administratif du 27 novembre 2013 relative à la PR citée en marge, et en complément à notre envoi du 9 décembre 2013, nous vous prions de trouver en annexe les diverses expertises concernant les trois objets en question, à savoir :

- Mervelet :

Parcelle N° 1723	expertise du 27.04.2004	valeur	Fr. 2'540'000.-
		prix d'achat	Fr. 2'200'259.-
Parcelle N° 1726	expertise du 27.07.2004	valeur	Fr. 4'360'000.-
		prix d'achat	Fr. 4'028'287.-

- Villa Frommel :

Parcelle N° 2893	estimation de l'Etat/13.11.2008	valeur	Fr. 154'300.-
		prix d'achat	Fr. 100'000.-

- Ancien Manège :

Parcelle N° 4398	expertise du 26.01.2004	valeur	Fr. 6'962'000.-
		prix d'achat	Fr. 6'236'744.-

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos salutations distinguées.

Isabelle Charollais

Annexes ment.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
FAX +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Réf.objet 1564 - BAT23 Page : 1

GEP

Riant - Parc 21 / Villa Riant-Parc

EXPERTISE : VALEUR DE REMPLACEMENT (3B)

Données de bases

6.3.1 Dates

Visite du bien-fonds	20-avril-2004	
Expertise	21-avril-2004	MPB /

6.3.2.1 Terrain

Zone d'affectation	D3 - Zone de développement 3
Zone d'affectation 2	

6.3.2.2 Constructions EP - Equipements publics

CUS 0.21

6.3.3 Identification du bien

		Coordonnées fédérales	498.110 / 119.630
No dossier gérance:		Commune:	23 - Genève-Petit-Saconnex
Centre de frais:	1069	Section:	04 - GE-Petit-Saconnex
Adresse:	avenue de Riant-Parc 21		
Feuillet no:	59		
Parcelle(s) no:	1723	Surface totale	m2 2'178.00
Bâtiment(s) no :	G404 - G405	Surface au sol	m2 188.00

Mesure(s) de protection particulière :

- ☐ Copropriété(s)
- ☐ Dépendance(s)
- ☒ Servitudes(s)
- ☐ Mention(s)
- ☐ Annotation(s)
- ☐ Nuisances (OPB)
- ☐ Mesure(s) de protection particulière

Servitudes en D et Ch hauteur des plantations.

Droit à bâtir potentiel.

6.3.4 Année de construction

Maison attenante au château des Rothschilds.

Construction :	1920	1 - Estimée
Transformation :	1960	

Descriptif du bâtiment

Bât. de rez, étage + combles avec un sous-sol; sous-sol, buanderie, douches, cave, loisirs; rez, salle de conférence, bureaux; étage, cuisine, salle à manger, chambres, terrasse; combles, chambres. Construction en maçonnerie, encadrement en pierre de taille, bow-windows. Toiture à quatre pents , lucarnes dans brisis, charpente en bois , faux plafond. Doubles fenêtres neuves et anciennes en bois, vitrage simple avec des barreaux. Plancher en bois revêtu soit par de la moquette, soit par du lino, soit apparent. Chaufferie mazout.
Garage; rez, dépôt de voitures. Construction en bois. Toiture à deux pans.

VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE	**Avril 2004**	**SFr. 2'540'000.00**

Réf.objet 1564 - BAT23 Page : 2

Calcul de la valeur

6.3.5 Valeur de remplacement

Terrain

(en % de la valeur TOTALE NETTE SFr. 2'538'342.07 selon les critères de centralité)

Méthode Nägeli	%	20.00		
Parcelle	m2	2'178.00	Prix du m2	450.00
VALEUR TERRAIN			**Total**	**980'100.00**

Hors Naegeli 3ZD OFL

Constructions

Installations, finitions	1 - Standards	
Aménagements intérieurs / extérieurs particuliers	0 - Standards	
	1 - Petite réalisation	
Bâtiments - Volume SIA m3	2'274.00	Prix moyen du m3 633.00
	0 - Donnée calculée	
		Total BRUT 1'439'442.00
Travaux spéciaux		0.00
Equipements		0.00
Frais divers (2%)		28'788.85
VALEUR DE REMPLACEMENT BRUT A NEUF		Total BRUT **1'468'230.85**

Ouvrage de comparaison

VALEUR DE REMPLACEMENT

VALEUR DE REMPLACEMENT BRUT A NEUF		1'468'230.85
Obsolescence	0.00 %	0.00
Altération	14.20 %	208'488.78
Valeur de remplacement bâtiments NET		**1'259'742.07**
Aménagements extérieurs		**298'500.00**
Montant pris en compte		3'920'400.00
Terrain		**980'100.00**
VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE		**2'538'342.07**
Arrondi de la valeur totale :		**2'540'000.00**

ge-fic00 - 02.05.2006 - 12:56 - Rapport définitif au 1er Mars 2005

Réf.objet 1564 - BAT23 Page : 3

Base de calculs

6.3.6 Détail de l'EXPERTISE

Constructions

Cube SIA

Détail des m3

Bât. Principal - ss-sol 188m2 x h 2.50m + rez 188m2 x h 3.40m + 1er ancien 107m2 x h 3.25m + 1er neuf 76m2 x h 2.80m + toiture 1er neuf 76m2 x h 1.00m + 1er terrasse 16m2 x h 0.5 + combles 81m2 x h 2.85m + toiture 188m2 x h 1.20m = "Total SIA 2175 m3"
Garage - rez 33m2 x h 2.00m + toit. 33m2 x h 1.00m = "Total SIA 99 m3 "
"Grand total SIA 2'274 m3"

CUS 0.21 / SBP 453 m2

Détail des prix au m3

Cube bât. principal : 650.-Frs m3
Cube garage 250.-Frs m3 / Aménagement extérieur 150.-Frs m2

Volume SIA m3 2'274.00 Prix moyen du m3 633.00

Obsolescence % 0.00

Altération

Eléments	Quote-part	Etat	Etat pondéré	Remarques
Gros oeuvre	35.00 %	0.80	28.00 %	grosse maç., encadr. en pierre de taille
Facade (revêtement)	5.00 %	0.80	4.00 %	crépis
Toiture (revêtement)	5.00 %	0.80	4.00 %	charpente en bois, tuiles
Menuiseries extérieures	10.00 %	1.00	10.00 %	double fenêtres, vitrage simple
Electricité	5.00 %	0.90	4.50 %	standard
Chauffage - Ventilation	5.00 %	0.90	4.50 %	centrale au mazout
Sanitaires	8.00 %	0.90	7.20 %	standard
Second oeuvre	20.00 %	0.90	18.00 %	ancien
Finitions intérieures	7.00 %	0.80	5.60 %	moyennes
Etat	100.00 %		85.80 %	
	Soit une altération de		14.20 %	

Réf.objet 1564 - BAT23 Page : 4

Le tableau des centralités WOLFGANG NAEGELI / HEINZ WENGER associé à cet indice de centralité trouvée, une valeur de terrain approchant les 20.00 % de la valeur intrinsèque (valeur terrain + valeur ouvrage)

Valeur du terrain	980'100.00
VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE	2'538'342.07

6.3.7 Taux de précision estimé % 90.00

6.3.8 Expert MPB - Broennimann Martin-Paul

Expert responsable

6.3.9 Remarques

Modifié le 27 juillet 2004 .

Réf.objet 1567 - BAT23 Page : 1

GEP

Joli-Mont 17 / service du Patronage

EXPERTISE : VALEUR DE REMPLACEMENT (3B)

Données de bases

6.3.1 Dates

Visite du bien-fonds: 06-mai-2004

Expertise: 07-mai-2004 MPB /

6.3.2.1 Terrain

Zone d'affectation: D3 - Zone de développement 3

Zone d'affectation 2:

6.3.2.2 Constructions: EP - Equipements publics

CUS: 0.08

6.3.3 Identification du bien

Coordonnées fédérales: 498.080 / 119.610

No dossier gérance:

Commune: 23 - Genève-Petit-Saconnex

Centre de frais: 1139

Section: 04 - GE-Petit-Saconnex

Adresse: avenue de Joli-Mont 17

Feuillet no: 59

Parcelle(s) no: 1726 - 4037

Surface totale m2 5'636.00

Bâtiment(s) no : G407

Surface au sol m2 211.00

Mesure(s) de protection particulière :

- ☐ Copropriété(s)
- ☐ Dépendance(s)
- ☒ Servitudes(s)
- ☐ Mention(s)
- ☐ Annotation(s)
- ☐ Nuisances (OPB)
- ☐ Mesure(s) de protection particulière

1726 : Servitudes en D et Ch : restriction au droit de bâtir fav. Ville de Genève, hauteur des plantations.
4037 : Servitudes en D et Ch : restriction au droit de bâtir fav. Ville de Genève, passage à véhicules et à pied fav. 3099.

Droit à bâtir potentiel.

6.3.4 Année de construction

Ancienne villa privée, réaffectée en centre de réinsertion.

Construction : 1920 — 1 - Estimée

Transformation : 0

Descriptif du bâtiment

Bât. de rez + combles avec un sous-sol; sous-sol, salle de sport, buanderie, atelier, caves, garage, dépôts; rez, bureaux, cuisine, salle à manger, salon, chambres; combles, cuisine, chambres, terrasse. Construction en maçonnerie, encadrement en pierre de taille, bow-windows. Toiture à quatre pents, lucarnes dans brisis, charpente en bois, faux plafond. Ferblanterie en cuivre. Chaufferie refaite en mai 2004. Rez; murs recouvert de boiserie au salon et à la salle à manger.

VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE — Mai 2004 — SFr. 4'360'000.00

ge-fic00 - 02.05.2006 - 12:58 - Rapport définitif au 1er Mars 2005

Réf.objet 1567 - BAT23 Page : 2

Calcul de la valeur

6.3.5 Valeur de remplacement

Terrain

(en % de la valeur TOTALE NETTE SFr. 4'358'834.92 selon les critères de centralité)

Méthode Näegeli	%	20.00		
Parcelle	m2	5'636.00	Prix du m2	450.00
VALEUR TERRAIN			**Total**	**2'536'200.00**

Hors Naegeli 3ZD OFL

Constructions

Installations, finitions	1 - Standards	
Aménagements intérieurs / extérieurs particuliers	0 - Standards	
	1 - Petite réalisation	
Bâtiments - Volume SIA m3	2'380.00	Prix moyen du m3 700.00
	0 - Donnée calculée	
		Total BRUT 1'666'000.00
Travaux spéciaux		0.00
Equipements		0.00
Frais divers (2%)		33'320.00
VALEUR DE REMPLACEMENT BRUT A NEUF		Total BRUT **1'699'320.00**

Ouvrage de comparaison

VALEUR DE REMPLACEMENT

VALEUR DE REMPLACEMENT BRUT A NEUF		1'699'320.00
Obsolescence	0.00 %	0.00
Altération	16.90 %	287'185.08
Valeur de remplacement bâtiments NET		**1'412'134.92**
Aménagements extérieurs		**410'500.00**
Montant pris en compte		10'144'800.00
Terrain		**2'536'200.00**
VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE		**4'358'834.92**
Arrondi de la valeur totale :		**4'360'000.00**

Base de calculs

6.3.6 Détail de l'EXPERTISE

Constructions

Cube SIA

Détail des m3

Ss-sol 224m2 x h 2.67m + ss-sol salle de sport 36m2 x h 3.67m + rez 211m2 x h 3.90m + combles 211m2 x h 2.88m + terrasse 16m2 x h 0.50m + toiture 211m2 x h 1.00m = "Total SIA 2'380 m3"

CUS 0.08 / SBP 422 m2

Détail des prix au m3

Cube : 700.-Frs m3
Aménagement extérieur : 75.-Frs m2, cheminement, grandes plantations, bancs, grillages.
Piscine en mauvais état, (40'000.-Frs.)

Volume SIA	m3	2'380.00	Prix moyen du m3	700.00
Obsolescence	%	0.00		

Altération

Eléments	Quote-part	Etat	Etat pondéré	Remarques
Gros oeuvre	35.00 %	0.80	28.00 %	grosse maç., encadr, en pierre de taille
Facade (revêtement)	5.00 %	0.90	4.50 %	crépis, bon état
Toiture (revêtement)	5.00 %	0.80	4.00 %	charpente en bois
Menuiseries extérieures	10.00 %	0.80	8.00 %	vitrage simple d'époque
Electricité	5.00 %	0.80	4.00 %	standars
Chauffage - Ventilation	5.00 %	1.00	5.00 %	refait à neuf prochainement
Sanitaires	8.00 %	1.00	8.00 %	standars, refait à neuf prochainent
Second oeuvre	20.00 %	0.80	16.00 %	bon état
Finitions intérieures	7.00 %	0.80	5.60 %	bonnes
Etat	100.00 %		83.10 %	
	Soit une altération de		16.90 %	

Réf.objet 1567 - BAT23 Page : 4

Le tableau des centralités WOLFGANG NAEGELI / HEINZ WENGER associé à cet indice de centralité trouvée, une valeur de terrain approchant les 20.00 % de la valeur intrinsèque (valeur terrain + valeur ouvrage)

Valeur du terrain	2'536'200.00
VALEUR DE REMPLACEMENT TOTALE	4'358'834.92

6.3.7 Taux de précision estimé % 90.00

6.3.8 Expert MPB - Broennimann Martin-Paul

Expert responsable

6.3.9 Remarques

Travaux en cours : chaufferie et tuyauterie

Modifié le 27 juillet 2004

Date : 13.11.2008 **Auteur :** Chobaz Pascal

TERRAIN

N° Dossier (CFI / SIBAT) 0515780

Description : Genève-Eaux-Vives
Frontenex

N° parcelle(s)	code commune	Zone affectation	Surface m2	Prix du m2	Valeur CHF
2893	22	Verdure	2'572	60	154'320
					0
					0
					0
				Ajustement :	
				./.	0
				Valeur terrain	**154'320**

Commentaires : Droits à bâtir épuisés
Prix correspondant à la zone Verdure

CONSTRUCTION

N° Dossier (CFI / SIBAT) 0515701

Description : Plateau de Frontenex 5
Villa Frommel - Habitation logement
Bâtiment H142

Année construction : avant 1900

				Valeur CHF
Surface m2	160	Prix au m2	0	0
			Autres coûts	0
			Valeur remplacement BRUT	**0**

Composants :	Q-part	Altération	Alt.Pondérée	
Gros œuvre 1 - 70 ans	40%		0.0%	0
Gros œuvre 2 - 30 ans	20%		0.0%	0
Equipements techniques 25 ans	20%		0.0%	0
Aménagements intérieurs 25 ans	20%		0.0%	0
	100%			*0*
			Altération 0.0%	**0**
			Valeur remplacement NET	**0**

Commentaires : Villa très fortement dégradée / Coût de rénovation élevé

RESULTAT

Valeur terrain + construction NET	**154'320**
Valeur arrondie	**154'300**

Réf.objet 1026 - BAT21026 Page : 1

GEP

Piachaud 4 - Garage + Bureau

EXPERTISE : VALEUR DE REPRODUCTION (3B)

Données de bases

6.3.1 Dates

Visite du bien-fonds: 09-octobre-2003

Expertise: 26-janvier-2004 | AM / RK

6.3.2.1 Terrain

Zone d'affectation: 1 - Zone 1

Zone d'affectation 2: 1 - Zone 1

6.3.2.2 Constructions: BA - Bâtiment administratif

CUS: 0.00

6.3.3 Identification du bien

Coordonnées fédérales: 500.300 / 117.200

No dossier gérance: DAEL

Commune: 21 - Genève-Cité

Centre de frais: 7105

Section: 01 - GE-Cité

Adresse: rue René-Louis-Piachaud 4

Feuillet no: 19

Parcelle(s) no: 4398

Surface totale m2: 854.00

Bâtiment(s) no : K 65

Surface au sol m2: 819.00

Mesure(s) de protection particulière : 3 - Inscrit dans un plan de site

Périmètre Vieille-Ville

- [ ] Copropriété(s)
- [ ] Dépendance(s)
- [x] Servitudes(s)
- [ ] Mention(s)
- [ ] Annotation(s)
- [ ] Nuisances (OPB)
- [ ] Mesure(s) de protection particulière

Servitude en CH

6.3.4 Année de construction

Construit en 1827-1829 selon des plans de Samuel Vaucher. Ancien manège. Actuellement garage sur 3 niveaux et 1 bureau côté latéral au 1er é

Construction : 1827 | 0 - Effective

Transformation : 0

Descriptif du bâtiment

Garage privé - Ancien manège

VALEUR DE REPRODUCTION TOTALE Janvier 2004 SFr. 6'962'000.00

ge-fic00 - 02.05.2006 - 10:00 - Rapport définitif au 1er Mars 2005

Réf.objet 1026 - BAT21026 Page : 2

Calcul de la valeur

6.3.5 Valeur de reproduction

Terrain

(en % de la valeur TOTALE NETTE SFr. 6'961'926.70 selon les critères de centralité)

Méthode Näegeli	%	45.50		
Parcelle	m2	854.00	Prix du m2	3'709.22
VALEUR TERRAIN			**Total**	**3'167'676.65**

Constructions

Installations, finitions	0 - Sommaires	
Aménagements intérieurs / extérieurs particuliers	0 - Standards	
	1 - Petite réalisation	
Bâtiments - Volume SIA m3	8'990.00	Prix moyen du m3 850.00
	0 - Donnée calculée	
		Total BRUT 7'641'500.00
Travaux spéciaux		0.00
Equipements		0.00
Frais divers (2%)		152'830.00
VALEUR DE REPRODUCTION BRUT A NEUF		Total BRUT 7'794'330.00

Ouvrage de comparaison

VALEUR DE REPRODUCTION

VALEUR DE REPRODUCTION BRUT A NEUF		7'794'330.00
Obsolescence	20.00 %	1'558'866.00
Altération	31.50 %	2'455'213.95
Valeur de reproduction bâtiments NET		**3'780'250.05**
Aménagements extérieurs		**14'000.00**
Montant pris en compte		0.00
Terrain		**3'167'676.65**
VALEUR DE REPRODUCTION TOTALE		**6'961'926.70**
Arrondi de la valeur totale :		**6'962'000.00**

Base de calculs

6.3.6 Détail de l'EXPERTISE

Constructions

Cube SIA

Détail des m3

Corps central = m2 472.50 x h 11.50 = m3 5'434
4 angles = m2 139.25 x h 10.50 = m3 1'462
Côtés = m2 218.30 x h 9.60 = m3 2'096
TOTAL GENERAL = m3 8'990

Aménagements extérieurs = m2 35 x Frs 400.- = Frs 14'000.-

Détail des prix au m3

Ancien manège, le parti néo-classique se manifeste dans le plan basilical.Structure traditionnelle maçonnerie, charpente bois, façades soubassements, encadrements fenêtres et chaînes d'angles en pierre de taille. Rampes et dalles en BA.
Prix estimé : Frs 850.-/m3

Volume SIA m3 8'990.00 Prix moyen du m3 850.00

Obsolescence % 20.00

Le bâtiment a été construit pour une affectation différente.

Altération

Eléments	Quote-part		Etat	Etat pondéré		Remarques
Gros oeuvre	60.00	%	0.60	36.00	%	Soub.roche,rampes+dalles BA
Facade (revêtement)	0.00	%	1.00	0.00	%	Inclus
Toiture (revêtement)	10.00	%	0.80	8.00	%	Charpente+tuiles plates+cuivre
Menuiseries extérieures	5.00	%	0.70	3.50	%	Bois simple vitrage
Electricité	5.00	%	0.80	4.00	%	Installation standard
Chauffage - Ventilation	5.00	%	0.90	4.50	%	Raccordé Collador 2
Sanitaires	5.00	%	0.90	4.50	%	WC+lavabo neuf
Second oeuvre	5.00	%	0.80	4.00	%	Usagé
Finitions intérieures	5.00	%	0.80	4.00	%	Usagé
Ascenseurs	0.00	%	1.00	0.00	%	Pas d'ascenseur
Etat	100.00	%		68.50	%	
	Soit une altération de			31.50	%	

Réf.objet 1026 - BAT21026 Page : 4

Le tableau des centralités WOLFGANG NAEGELI / HEINZ WENGER associé à cet indice de centralité trouvée, une valeur de terrain approchant les 45.50 % de la valeur intrinsèque (valeur terrain + valeur ouvrage)

Valeur de reproduction bâtiments NET	54.50 %	3'794'250.05
Valeur du terrain	45.50 %	**3'167'676.65**
VALEUR DE REPRODUCTION TOTALE	100.00 %	**6'961'926.70**

6.3.7 Taux de précision estimé % 90.00

6.3.8 Expert AM - Meissner Antoine

Expert responsable RK - Koechlin René

6.3.9 Remarques

Dans ce genre d'expertise, l'importance des parties ouvragées pèse considerablement sur le coût de construction et la situation privilégiée de la parcelle sur le coût du terrain.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je souhaite remercier la commission des finances d'avoir fait droit à la demande, qui n'est en fait que la traduction de la volonté du Conseil municipal, en tout cas pour un de ses éléments, le manège de la rue René-Louis-Piachaud. Le Conseil administratif avait en effet reporté la transformation de ce bâtiment, puisqu'il est question d'y mettre une crèche et un espace de quartier en remplacement de la Maison de quartier Chausse-Coq.

En ce qui concerne les terrains près du Cycle d'orientation des Coudriers, il s'agit d'une acquisition extrêmement importante et stratégique pour la municipalité, ce que le Conseil d'Etat a bien compris, dans le but d'y implanter une école primaire. Telle est notre obligation du point de vue de la loi.

Le manège de la rue René-Louis-Piachaud requerra des investissements importants, Mesdames et Messieurs, qu'il va falloir traduire dans les plans financiers d'investissement. Nous ferons donc les arbitrages nécessaires, mais cela ne va pas être une partie de plaisir. Toujours est-il que c'est la volonté de ce Conseil que nous avons mise en œuvre. Je vous remercie.

Mme Virginie Studemann (S)**.** Je souhaitais revenir en particulier sur le troisième crédit, puisque c'est celui qui a suscité le plus de discussions. M. Pagani vient de le faire, mais j'aimerais revenir sur la reconversion de l'ancien manège en espace de quartier et surtout remercier l'Association Un manège pour tous, qui réunit des habitants du centre-ville, et en particulier de la Vieille-Ville. Cette association a fait un travail formidable; ce sont des habitants qui se sont mobilisés pour penser et concevoir un projet, c'est-à-dire pour proposer un vrai projet fini, et pas simplement une idée. Pour ceux qui s'en souviennent, la proposition PR-874 évoquait déjà cette idée d'un atrium, d'un espace libre au cœur même de ce manège et qui serait conçu comme un espace de rencontre, un lieu d'échange intergénérationnel. Le Parti socialiste a toujours soutenu ce projet et se réjouit particulièrement de cet exemple de participation citoyenne et, sans doute, nous l'espérons, d'un bon partenariat entre les associations d'habitants et le Conseil administratif.

Je souhaitais faire cette digression sur le projet lui-même pour une simple et bonne raison. Il faut l'avouer, quand nous avons lu la proposition PR-1050 et que nous avons vu le montant proposé pour la parcelle, les 6 millions de francs, la première réaction a été de nous demander comment on avait pu atteindre un tel prix. Cela nous semble bien cher. Nous nous sommes demandé pourquoi le Canton proposait cette parcelle à la Ville de Genève à ce prix-là. Nous avons

donc posé la question à M. Pagani et, si je reprends le rapport, M. Pagani répond qu'«on est arrivé à un chiffre satisfaisant, mais se dit toutefois disposé à reprendre les négociations si le Conseil municipal exprime un avis contraire». Là, le groupe socialiste se retrouve une fois de plus devant un dilemme, comme souvent devant ce genre de cas: d'une part, nous trouvons que le prix est trop élevé mais, d'autre part, si nous n'achetons pas, c'est le projet conçu et porté par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville qui ne se réalise pas. Il y a des moments comme cela, un peu difficiles. Nous avons fait un choix; nous avons entendu M. Pagani, nous avons entendu que si on mettait en cause le prix, c'est le projet qui ne se faisait pas. Nous avons donc fait le choix, pour que le projet se fasse, de payer, trop cher certes, mais nous souhaitons que ce projet se réalise, et c'est à cette condition qu'il se poursuivra. Le groupe socialiste votera donc l'ensemble des crédits, en espérant à l'avenir de meilleures négociations.

M. Jean-Charles Lathion (DC)**.** Je n'ai pas commenté la proposition en tant que président de la commission des finances, puisque les trois projets ont été acceptés à la majorité. Par contre, je souhaite présenter le point de vue du groupe démocrate-chrétien en ce qui concerne le troisième point, le manège. Je suis un peu irrité – je ne peux pas dire «étonné» – par les affirmations de M. Pagani. Tout à l'heure, il nous a dit que cela allait nous coûter beaucoup d'argent. Or, il s'agit là d'un objet que le Conseil municipal a été obligé de ressortir pour le remettre dans la pile des objets importants. Vous vous souvenez que ce projet avait été classé; c'est le Parti démocrate-chrétien, avec l'ensemble de ce Conseil municipal, qui l'a ressorti.

Il convient de considérer ici le contexte de la Veille-Ville. Tout à l'heure, on a parlé de requalification. On a vu combien certains partis pouvaient être divisés sur cette question. Nous, au Parti démocrate-chrétien, nous pensons qu'il faut vraiment requalifier la Vieille-Ville. Mesdames et Messieurs, ce manège qui était un garage pour fonctionnaires va revivre autrement, avec une ludothèque, un jardin d'enfants, une maison de quartier, un atrium, des salles de spectacle! On verra là toute une animation culturelle qui n'existe pas à présent! Ce sera un beau bâtiment! Monsieur Pagani, je trouve que lorsqu'on est en charge de la Ville de Genève, on doit être un peu plus enthousiaste que vous ne l'avez été jusqu'à présent, et il est dommage de nous donner l'impression qu'il faut vous forcer la main. *(Remarque.)* C'est inadmissible et j'aimerais bien que vous montriez un peu plus d'enthousiasme et de panache dans des projets essentiels pour la Ville. Comme l'a dit Mme Studemann, ce sont quand même les habitants qui ont planché pendant des années sur ce projet. Soutenir les habitants, être leur relais, c'est aussi votre rôle, et les habitants de la Vieille-Ville sont autant à privilégier que ceux des Grottes.

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas les deux derniers crédits, à savoir ceux pour la villa Frommel et le manège. La villa Frommel est une propriété de l'Etat délabrée et je ne vois pas ce qu'on en ferait, si ce n'est d'offrir un terrain de jeu aux squatters. Si on voulait en faire quelque chose, il faudrait déjà qu'il y ait un projet, et qu'on sache à quel coût. Cela nous paraît donc totalement inopportun de nous encombrer d'un nouvel objet dont on ne sait que faire et qui nous coûtera fort cher ensuite.

Concernant le crédit pour l'ancien manège, nous ne voterons pas cette proposition. Je me souviens qu'il y a quelques mois une proposition demandait de faire un certain nombre de travaux, justement pour supprimer ce parking et réaliser les projets qui avaient été, paraît-il, étudiés «pendant des années» par les habitants de la Vieille-Ville comme vient de le dire M. Lathion – vous transmettrez, Monsieur le président – décidément toujours très actif quand il s'agit de secteurs proches de son domicile.

M. Jean-Charles Lathion (DC). C'est la moindre des choses!

M. Daniel Sormanni. Oui, c'est la moindre des choses; on se sert quand on peut! *(Remarques.)* Finalement, ce projet équivalait à un accord de la municipalité pour faire des travaux dans des bâtiments dont elle n'était pas propriétaire. Heureusement que toute cette problématique a été renvoyée, parce qu'il s'agit d'abord d'être propriétaire avant de faire des travaux.

Nous ne voterons pas cet achat, tout d'abord parce que ce prix est extrêmement élevé, comme l'ont relevé tous mes préopinants. Le problème, c'est l'Etat, qui vient de nouveau plumer la Ville de Genève. Moi, je ne vois pas en quoi, nous, conseillers municipaux, devrions voter un crédit dont le prix est fixé par l'Etat et qui, paraît-il, est le prix mentionné dans les comptes au bilan de l'Etat. Je demande à voir! J'aimerais avoir les vrais chiffres. Maintenant que je suis député, peut-être qu'on parviendra à les obtenir! En tout cas, une chose est sûre, c'est que c'est extrêmement cher. Finalement, au-delà de l'achat de cette parcelle et de ces bâtiments, il faudra engager des frais très importants pour réaliser ce fameux projet proposé par les habitants. Eh bien non, pour nous c'est trop cher; c'est 20 millions de francs de travaux – je me souviens que c'est l'ordre de grandeur qui avait été donné pour la première proposition. Avec en plus l'achat de cette parcelle, cela représente près de 30 millions: pour nous, c'est trop cher, ce n'est pas une priorité, et nous ne voterons pas ce crédit.

M. Simon Brandt (LR)**.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous avouer que le Parti libéral-radical est tout aussi circonspect que le

Mouvement citoyens genevois quant à cette proposition, celle-ci démontrant au minimum le curieux sens des priorités du Conseil administratif dans la gestion de son enveloppe d'investissements.

En effet, le Conseil administratif nous propose non seulement de dépenser 110 000 francs pour acheter une villa qui appartient à l'Etat et dont on ne sait encore que faire et, encore pire, de dépenser 6,5 millions de francs pour acheter à l'Etat un bâtiment dit «le manège», qu'il n'entretient pas, pour en faire un espace de quartier, ou que sais-je encore. La Ville de Genève fait donc ce que M. Pagani dénonce dans d'autres situations: le travail de l'Etat, parce qu'ici c'est l'Etat de Genève qui devrait investir pour entretenir ses bâtiments. C'est aussi l'Etat de Genève qui devrait proposer quelque chose pour ce «manège».

Quant à l'achat de la villa, si la Ville de Genève avait un projet, elle nous l'expliquerait. On nous dit aujourd'hui qu'on va acheter cette villa dans le quartier de Frontenex et qu'on verra après ce qu'on en fera, alors que d'habitude on achète quelque chose quand on a un objectif d'utilisation. Je peux déjà vous dire ce qu'on en fera: on y mettra une association qui ne paiera pas de loyer et, au final, cela coûtera une gratuité à la Ville. Idem pour le manège qu'on achète à 6,5 millions pour sa rénovation et qui coûtera ensuite encore plusieurs millions pour son fonctionnement.

Ce curieux sens des priorités du Conseil administratif, j'aimerais le démontrer par la lecture du plan financier d'investissement (PFI). Quand on le lit et qu'on voit ce que le Conseil administratif fait passer après l'achat d'une villa et d'un bâtiment qui appartiennent à l'Etat, on a quand même quelques surprises: pour 1,5 million, on pourrait procéder à la réfection de la piscine des Pâquis, qui en a bien besoin, mais le Conseil administratif juge que ce n'est pas prioritaire par rapport à cela. Pour 3 millions, on pourrait rénover la gare routière, qui est une honte pour la Ville de Genève. Pour 5 millions, on pourrait sécuriser l'ensemble des bâtiments scolaires de la Ville de Genève, qui ne sont toujours pas sécurisés, mais cela aussi, apparemment, c'est moins important que d'acheter un bâtiment délabré appartenant à l'Etat. Pour 3 millions, on pourrait rénover et aménager des places de jeux pour les enfants en Ville de Genève. Que trouve-t-on encore quand on regarde parmi les projets que le Conseil administratif a retirés du PFI parce qu'il juge qu'on n'a pas l'argent nécessaire: on a 3 millions pour construire un immeuble de logements à la rue de l'Industrie et un peu plus de 2 millions pour construire un restaurant scolaire à l'école de Roches.

Mesdames et Messieurs, de qui se moque-t-on? La Ville de Genève manque déjà d'argent pour entretenir son propre parc immobilier, pour rénover ses espaces culturels, pour entretenir ses bâtiments scolaires, et je ne vous parle pas de la situation à l'Etat qui manque également d'argent pour rénover les bâtiments scolaires. Donc, le Conseil administratif décide qu'on n'a pas d'argent pour réno-

ver nos bâtiments scolaires, mais on a de l'argent pour faire du clientélisme et acheter le manège pour faire plaisir à quelques personnes et une villa dont on ne sait pas encore ce qu'on va faire. Eh bien, c'est un triste choix de priorités. Avant d'acheter des biens immobiliers dont on ne sait pas ce qu'on va faire, respectivement dont on n'est pas certain d'avoir besoin, on vérifie d'abord qu'on a assez d'argent pour entretenir son propre parc immobilier. A longueur d'année, à longueur de débat, M. Pagani nous dit, souvent à raison, qu'il manque d'argent pour entretenir le parc immobilier municipal, et ce soir il ne voit aucun problème à nous dire qu'il faut dépenser plus de 7 millions pour l'achat d'un bâtiment, achat qui portera préjudice à l'entretien du parc immobilier existant et qui, je le répète, passera avant l'entretien de nos propres bâtiments scolaires, sportifs et culturels.

Je pourrais pousser cette logique plus loin… Pour la participation de la Ville de Genève à la construction de la nouvelle patinoire, apparemment, il n'y a pas d'argent; pour la participation à la construction de certains bâtiments culturels, là non plus, on n'a pas d'argent. Là, pour la proposition que nous étudions ce soir, allez savoir pourquoi, nous avons de l'argent… Mais surtout, surtout, on n'a pas d'argent pour rénover nos bâtiments scolaires, mais on a de l'argent pour une maison de quartier au centre-ville dans laquelle, je vous en fiche mon billet, dans six mois le Conseil administratif viendra nous dire qu'on y mettra une Unité d'action communautaire (UAC) ou un point info-services, parce qu'il faut remplir ce bâtiment, et ça coûtera encore des millions en fonctionnement. Eh bien, cette logique qui veut qu'on continue à dépenser sans compter au détriment de ce qu'on possède, le Parti libéral-radical ne peut l'accepter. Si gouverner, c'est prévoir, c'est aussi faire des choix. Avant d'acheter des bâtiments dont on ne sait pas encore ce qu'on va faire, on se doit d'abord d'entretenir son propre parc immobilier.

Vous comprendrez donc que le Parti libéral-radical n'acceptera ni l'achat du manège, qui est simplement une manière pour l'Etat de se défausser de ses responsabilités sur la Ville de Genève, ni l'achat de la villa à Frontenex dont, encore une fois, le Conseil administratif n'a aucune idée de ce qu'il veut faire. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Denis Menoud (HP)**.** Parfois, je me demande s'il faut encore ajouter quelque chose… Enfin, je suis tout de même étonné de l'opportunisme de certains partis, en l'occurrence du Parti démocrate-chrétien. Ce parti attrape-tout qui nous fait de grandes théories morales sur la bonne gestion de l'économie et des deniers publics et qui, par pur clientélisme… D'ailleurs, est-il autre chose qu'un parti clientéliste, finalement?

De nouveau, voilà M. Lathion qui vient nous dire que c'est un beau projet. D'abord, rappelons une petite chose: les sommes en jeu, que nous avons déjà

votées ce soir concernant la Vieille-Ville. Il y a les 760 000 francs du pavage, les 680 000 francs des bornes de blocage de la Vieille-Ville et, maintenant, on discute du parking des fonctionnaires – je ne vais pas parler de l'ensemble du projet –, c'est-à-dire du manège. En fait, ce n'est pas un manège, c'est un bâtiment désaffecté qu'on a transformé en parking pour fonctionnaires. C'est cela qu'on nous demande d'acheter. Ce qu'on oublie de nous dire, c'est qu'ensuite il y aura des travaux.

Si on fait le total de tout ce que nous avons voté en quatre heures aujourd'hui, on arrive à plus de 8 millions – environ 8 100 000 francs de crédits votés, si la présente proposition est acceptée. Elle ne l'est pas encore, mais à voir le rapport de forces et les girouettes qu'on connaît là-bas, il y a beaucoup de chances que ça passe. Cela signifie donc que nous allons voter 8 millions de francs pour la Vieille-Ville – on ne parle pas d'autre chose; on ne parle pas des Pâquis, ni de la Servette, de la Jonction ou de Plainpalais, ceux-là, on peut les laisser de côté… Si on ajoute à ce montant de 8 091 000 francs ce qu'on a voté hier pour le Grand Théâtre, c'est-à-dire 67 millions, on arrive à 75 millions en moins de vingt-quatre heures. Pas mal, hein? Cela représente un peu moins de 70% de ce qu'on a décidé de voter au budget 2014. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à cela vont se rajouter 17 200 000 francs de travaux du parking, et je vous fiche mon billet qu'il y aura des travaux de désamiantage, parce que les anciennes plaquettes de frein étaient fabriquées avec de l'amiante. On peut facilement arriver à des sommes colossales.

Monsieur le président, je crois qu'il faudrait savoir raison garder. Les priorités, de toute façon, c'est totalement erratique dans ce Conseil municipal, c'est triste à voir, et on ne peut qu'inviter ce Conseil à refuser cette proposition.

Mme Vera Figurek (EàG)**.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, ces trois propositions du Conseil administratif font partie d'un paquet ficelé négocié avec l'Etat de Genève; les personnes qui se sont exprimées tout à l'heure pour dire qu'elles voteront pour l'un ou l'autre des projets savent bel et bien que ce n'est pas possible. Je soupçonne qu'elles ont lu ces rapports avec attention; certaines d'entre elles siègent dans les commissions ad hoc et notamment à la commission des finances. Nous avons donc eu toutes les explications nécessaires.

Alors, Mesdames et Messieurs, évidemment, si on cherche des excuses pour ne pas voter les projets, tous les moyens sont bons. Notre groupe Ensemble à gauche remercie M. Pagani de l'excellent travail qu'il a fait en négociant avec l'Etat. Vous avez demandé, Mesdames et Messieurs de la droite, de revoir le coût d'achat de ces parcelles et bâtiments. Le magistrat Pagani est donc allé voir le Conseil d'Etat et, après maintes et maintes rencontres, il a réussi à obtenir des réductions par rapport au coût et à la valeur de ces bâtiments. Monsieur Fiumelli,

vous avez eu les mêmes documents que moi, alors ne dites pas que c'est faux, puisqu'on nous a dit que, pour le premier projet, dans le quartier du Mervelet, la valeur est de 2 540 000 francs et le prix d'achat de 2 200 000 francs. Pour la villa Frommel, de 154 000 francs, on arrive à 110 000 francs. Enfin, pour le manège, de 6 962 000 millions, on arrive au prix d'achat de 6 326 000 francs. Alors je ne pense pas qu'invoquer des coûts trop élevés soit un bon argument.

Monsieur le président, vous transmettrez à M. Simon Brandt, qui s'est largement exprimé sur les priorités du Conseil administratif, que lorsqu'on a fait deux législatures dans cette enceinte, et peut-être même trois, on ne peut pas prétendre ce qu'il prétend. Je crois qu'on s'est rencontrés il y a fort longtemps, peut-être pas au siècle passé, mais en 2003 – vous étiez déjà là, Monsieur Brandt! Il me semble que vous êtes là depuis presque dix ans, tout comme moi. Selon vous, si on achète le manège, si on achète les terrains pour construire des groupes scolaires alors qu'on a 1000 logements et que c'est tout à fait inutile, on ne pourra pas rénover des crèches, on ne pourra pas entretenir les bâtiments publics, mais c'est faux, vous le savez très bien, puisque les budgets ne sont pas les mêmes. Les budgets d'entretien ne sont pas les mêmes que ceux d'investissement, et nous sommes en train de parler de budget d'investissement. *(Remarques.)* M. Pagani et ses services nous ont expliqué que sur les investissements que nous avons votés, nous n'avons pas tout dépensé, par exemple cette année. Donc, nous avons de l'argent. Vous nous dites qu'on manque d'argent, mais c'est faux! Vous nous dites que l'Etat manque d'argent, mais on en a, de l'argent; il faut le répartir, en effet, selon certaines priorités. Ce sont les priorités du Conseil municipal qui sont votées dans le PFI, pas celles du Conseil administratif. Le Conseil administratif est là pour suivre les directions politiques du Conseil municipal.

Je vous le rappelle, comme l'a fait M. Lathion, que le Parti démocrate-chrétien a été le fer de lance d'une excellente motion que nous avions rédigée et déposée avec mes collègues Pierre Gauthier et Salika Wenger, lorsqu'elle siégeait dans ce Conseil. Nous remercions M. Lathion et son groupe ainsi que nos collègues socialistes et des Verts pour leur décision de remettre le manège dans le PFI et dans le budget que, à droite, vous aviez refusé et pour lequel nous nous sommes ensuite battus. On ne peut pas ensuite reprocher au Conseil administratif ce que nous, la majorité du Conseil municipal, nous avons décidé de faire.

Mesdames et Messieurs, pourquoi est-il nécessaire de voter ces trois excellents projets, malgré leur coût peut-être un peu élevé? Quoique… il me semble que, lorsqu'on a 7258 m^2 au Mervelet, soit les parcelles sises avenue de Riant-Parc 21 et avenue de Joli-Mont 17, pour la somme de 2 200 000 francs plus 4 000 000 de francs, ce n'est pas forcément énorme. On est d'accord, en revanche, construire un groupe scolaire, c'est cher: le coût estimé, pour les travaux de construction de 16 classes, est de 50 millions. Ce sont les prix, tels que pratiqués également par l'Etat. Je ne vois pas ce qu'il y a de scandaleux.

Concernant la villa Frommel, on peut être d'accord, c'est une villa qui est en très mauvais état; on y placera une association, une fondation ou un autre partenaire, ce sera à voir, mais ce sera à eux de faire les travaux, pas à la Ville de Genève. Il n'y aura donc aucuns frais de travaux, et on achète cette villa pour 110 000 francs. Dans le multipack que nous propose l'Etat, c'est sans doute le projet le moins intéressant: on doit payer 110 000 francs pour avoir le privilège de posséder ces terrains qui, je le répète, ont été négociés en bloc; alors on ne va pas en ôter un et voter l'autre. Dans ce cas, vous savez que le Conseil administratif devra retourner négocier, et je ne suis pas sûre que l'Etat soit forcément d'accord.

En ce qui concerne l'ancien manège, vous l'aurez compris, notre groupe Ensemble à gauche s'est toujours battu aux côtés du Collectif d'associations Genève-centre et Vieille-Ville pour remettre ce bâtiment public en mains des habitants et des usagers de notre commune. C'est quand même assez cocasse qu'en plein centre-ville on ait 849 m^2 occupés par des voitures…

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Figurek.

Mme Vera Figurek. Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Je tenterai donc de reprendre la parole tout à l'heure. Mesdames et Messieurs, pour l'ancien manège, puisque c'est ce qui pose problème, nous pensons que 40 à 45 places de crèche supplémentaires, une maison de quartier, une ludothèque, un espace intergénérationnel, cela vaut la peine. Je vous rappelle que l'actuelle maison de quartier est inaccessible aux personnes à mobilité réduite ou d'un certain âge, ce qui est quand même assez étrange. Nous vous invitons donc à voter ces trois excellents projets en bloc. Dans le cas contraire, cela ne servirait pas à grand-chose.

M. Alfonso Gomez (Ve)**.** Au nom du groupe des Verts, je tiens à féliciter le Conseil administratif, et surtout M. Pagani, de l'excellent projet qu'il nous propose. C'est un paquet ficelé, mais c'est un très bon projet, non seulement pour le premier volet, que personne ne conteste ici, mais également pour le reste. Je sais que certains se posent des questions sur la villa Frommel, mais c'est un objet qu'on achète très largement en dessous du prix du marché. On arrive à des taux de même pas 45 francs le mètre carré, Mesdames et Messieurs. Ne vous inquiétez pas, nous aurons, les uns et les autres, bien assez d'idées pour utiliser cet espace!

La discussion, aujourd'hui, semble plutôt axée sur l'ancien manège. En effet, les arguments avancés concernant la villa Frommel ne sont pas sérieux. J'ai entendu tout à l'heure toute une série de propos sur les besoins en investissements et je me réjouis d'avance du budget, parce qu'effectivement les besoins

en investissements de notre commune sont importants. Je suis persuadé que le Parti libéral-radical déposera toute une série d'amendements pour augmenter ces investissements et répondre à ces urgences.

Plus sérieusement, le projet du manège est un projet élaboré par les habitants, qui se sont mobilisés. C'est un quartier qui souffre d'un manque d'espaces de quartier. Cela a été dit tout à l'heure. Aujourd'hui, pour les citoyens à mobilité réduite, il n'est pas possible de se rendre à l'espace de quartier à leur disposition. Avec cet ancien parking, on pourra sortir les voitures et mettre à la disposition des citoyens un espace d'utilité publique. Il faut donc investir sur l'ensemble de ce paquet car, encore une fois, on ne peut pas décider d'en prendre une partie et d'en laisser une autre; c'est un ensemble qui a été négocié, et très bien négocié, par le Conseil administratif. De plus, cela permet à la commune d'acquérir du foncier, ce dont elle a le plus besoin pour les investissements futurs et le développement des prestations que nous devons offrir à la population. Pour cette raison, les Verts, évidemment, voteront cette proposition et les trois objets qu'elle comprend.

M. Marc-André Rudaz (UDC)**.** Mesdames et Messieurs, comme nous sommes en démocratie, chacun a le droit de donner son avis, tous les avis sont intéressants. Quant à nous, à l'Union démocratique du centre, nous constatons qu'on nous demande un financement légèrement supérieur à 13 millions de francs, soit, pour ces trois crédits, à un peu plus d'un dixième du montant de nos investissements annuels. Si on acceptait les trois crédits, nous achèterions des parcelles, une villa avec un terrain, un manège – mais tout est encore à construire! L'école est encore à bâtir, nous ne faisons qu'acheter des parcelles. Enfin, il nous semble. Quant au manège, il faudra procéder à des transformations et à tous les travaux nécessaires pour faire ce que souhaite la majorité du Conseil municipal. Pour ce prix-là, nous n'avons donc pas encore fait grand-chose.

Notre décision est dès lors la suivante: nous sommes d'accord pour acheter les parcelles destinées à la construction d'un bâtiment scolaire. Une ville comme Genève qui ne créerait pas d'écoles pour ses enfants, ce serait quand même assez lamentable, et nous vous suggérons de garder l'argent pour la construction future d'autres écoles, parce que ces prochaines années on aura beaucoup de soucis!

M. Jean-Charles Lathion (DC)**.** Effectivement, on ne saurait reprocher à M. Pagani de nous présenter une offre et la facture de l'Etat, parce que, je vous le rappelle, c'était là le mandat que lui avait donné le Conseil municipal. M. Pagani n'a donc fait que son travail. Là où on peut discuter, c'est quant au prix des opérations, mais vous savez très bien qu'on est toujours dans cette dialectique Ville-Etat. On aurait pu souhaiter que la Ville accepte de traiter en proposant

éventuellement d'autres objets en échange, puisqu'il est fréquent qu'on échange des parcelles. En effet, vous l'avez vu dans le rapport, le Bois-des-Frères a été proposé par l'Etat comme monnaie d'échange. La Ville ne l'a pas accepté. Il y aurait peut-être eu d'autres solutions; on n'était pas à la place de M. Pagani, on ne peut pas le dire.

En ce qui concerne le projet du manège, je pense qu'il faut aller de l'avant. J'ai été pris à partie à ce sujet, Monsieur le président, et j'ai été très étonné que vous n'interveniez pas. *(Brouhaha.)* On évoque mon «clientélisme», on prétend que j'irais «me servir» dans ce nouveau projet parce que j'y aurais des intérêts particuliers… Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, il faut que vous sachiez que cela fait plus de trente ans que j'habite dans ce quartier, j'y suis impliqué, également avec les habitants de cette ville; j'essaie de faire de mon mieux et je pense que le politique doit également être un relais des citoyens auprès du Conseil administratif pour réaliser de beaux projets politiques. C'est comme cela que je m'investis, dans des projets que je connais, c'est sûr, et vous avez peut-être remarqué que je ne m'exprime pas nécessairement quand je ne connais pas le sujet, contrairement à certains dans cette enceinte.

Une voix. Bravo!

Le président. Monsieur Lathion, je prends acte de votre remarque, et je donne maintenant la parole à Mme Delphine Wuest.

Mme Delphine Wuest (Ve)**.** Merci, Monsieur le président. Je n'interviendrai que sur la partie du manège. J'ai entendu beaucoup de choses: que ce quartier n'avait pas besoin de tout ça, que ce serait un point info-services, une UAC… Je rebondis sur ce qu'a dit M. Lathion; je connais moi aussi assez bien ce quartier, c'est pourquoi je me permets d'en parler. C'est un quartier qui est souvent victime de préjugés: on dit qu'il s'agit d'un ghetto de privilégiés, qu'il y aurait peu d'habitants, qu'il n'y aurait ni personnes âgées ni enfants, mais uniquement des riches. J'aimerais rectifier cette idée fausse, car ce quartier est mixte et bien vivant. Il y a effectivement des personnes riches, mais il y a aussi des gens qui ont peu de moyens. Il y a notamment un grand parc immobilier de la Ville, avec des logements sociaux, au sein de la Vieille-Ville.

J'aimerais dire surtout qu'il y a aussi des jeunes et des personnes plus âgées, et que ce quartier est vivant, parce qu'il s'y trouve beaucoup d'associations, dans lesquelles travaillent de nombreux bénévoles. Toutes ces associations – je vais

vous les nommer – se sont réunies pour créer le MPT, le Manège pour tous: l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association de la ludothèque de la Vieille-Ville, l'Association des parents d'élèves du centre-ville, l'Association des restaurants scolaires Cité-Rive, La Madeleine des enfants, la Maison de quartier Chausse-Coq et l'Association de la Vieille-Ville de Genève. Toutes ces associations se sont réunies pour proposer un projet qui leur permette de travailler ensemble, parce que leurs locaux sont dispersés un peu partout au centre-ville – des locaux qui, de plus, deviennent trop exigus ou qui sont inaccessibles aux personnes âgées.

Effectivement, je vais parler ici de la Maison de quartier Chausse-Coq. Je ne sais pas si vous vous y êtes déjà rendus. Il y a un escalier très dangereux qui, je pense, n'est plus aux normes de sécurité depuis très longtemps, qui n'est accessible ni aux personnes âgées ni aux personnes à mobilité réduite. Cela met de côté tous ces gens-là. Quand on veut organiser des événements intergénérationnels, ce n'est pas possible. Au sein de ce Manège pour tous, ce serait possible, on pourrait mélanger les publics et éviter, par exemple, de devoir organiser des fêtes seulement pour les personnes âgées, qu'on devrait mettre dehors ou au rez-de-chaussée. Au contraire, nous voulons que les jeunes et les enfants de la crèche puissent rencontrer les seniors qui viendraient jouer aux cartes. C'est pour cela que c'est important et que les Verts voteront tous ensemble pour ce «manège pour tous». *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** Chers collègues, je viens d'apprendre quelque chose: il paraît qu'il y a des logements sociaux en Vieille-Ville. J'aimerais juste qu'on me donne l'adresse, que je puisse trouver un logement. Je trouve cela très étonnant.

Je pense d'abord qu'il ne faudrait pas mélanger ces trois projets, qui malheureusement font l'objet d'une seule proposition. En ce qui concerne le terrain pour construire l'école, nous allons évidemment voter le crédit. Nous ne contestons pas ce projet-là.

Ce que nous contestons, c'est bien sûr la villa Frommel ainsi que le manège, parce que les prix sont trop élevés; vous pouvez dire tout ce que vous voulez. Moi, j'aimerais bien qu'on s'attelle à cette problématique. Il est d'ailleurs dit dans la proposition que M. Pagani – vous transmettrez, Monsieur le président – est prêt à négocier avec l'Etat pour avoir un rabais. Je ne sais pas si on va l'obtenir, mais si on vote cette proposition ce soir, c'est évident qu'il faudra oublier ce rabais; ça, c'est certain!

En ce qui concerne la villa Frommel, on dit qu'on fait une bonne affaire: super, on ne la paie pas cher! C'est vrai, 110 000 francs, ce n'est pas cher; le seul

problème, et c'est même écrit dans le rapport, c'est qu'elle est totalement délabrée, et que pour la rénover c'est 3,5 millions, et ça c'est les prix d'il y a sept ans, donc je vous laisse deviner les prix aujourd'hui… Pour en faire quoi, on n'en sait rien. C'est juste déraisonnable, cette proposition!

Votons donc le crédit des parcelles pour la construction de l'école. Quant au reste, demandons au Conseil administratif qu'il reprenne son bâton de pèlerin pour aller négocier ces prix à la baisse. Moi, je considère qu'il n'y a aucune raison que l'Etat de Genève, quand il vend un terrain à une quelconque commune, pratique des prix qui sont à mon avis surfaits. Ce n'est pas parce que c'est la Ville de Genève et qu'elle a plus de moyens que la commune de Russin qu'elle doit payer plus cher. C'est peu de mètres carrés, c'est tout délabré, et tout est à refaire, surtout avec les projets que vous avez. Sachez que si vous achetez cette parcelle 6 400 000 francs, vous allez dépenser par la suite au moins 20 millions pour un projet qui n'est pas encore prêt, d'ailleurs, même s'il y a quelques lignes directrices. Avec cette proposition, c'est plus de 13 millions rien que pour les parcelles, et je vous laisse deviner tout ce qu'il faudra mettre ensuite, la construction de l'école et autres. Ce projet n'est pas abouti. Votons l'achat du terrain pour l'école et renvoyons le reste au Conseil administratif; qu'il reprenne son bâton de pèlerin et retourne négocier avec l'Etat pour obtenir ce terrain et cet ancien manège à un prix un peu plus conforme à ce que la Ville de Genève peut et doit obtenir, puisque c'est elle qui veut réaliser les projets sociaux qu'elle estime nécessaires ici! Ou alors demandons à l'Etat de le faire, puisqu'il est propriétaire! Mais l'Etat ne le fera justement pas.

On nous dit qu'il n'y a rien dans ce quartier, mais il y a une maison de quartier, quand même. A la rue Tabazan, il y a quelques locaux. C'est peut-être inadapté, c'est peut-être vieux, c'est tout ce que vous voulez, mais ce n'est pas rien, il y a déjà quelque chose.

Je pense donc que la meilleure solution est de renvoyer cette proposition au Conseil administratif, en tout cas ces deux volets de la proposition, pour négocier le prix. Quant à la villa Frommel, pour moi c'est totalement inutile que nous l'achetions, ça va nous coûter cher pour rien du tout. Merci.

Mme Vera Figurek (EàG)**.** Je voulais revenir sur les propos qui viennent d'être tenus par le représentant du Mouvement citoyens genevois. Non, notre groupe pense qu'on ne doit pas renvoyer la proposition qui concerne le manège au Conseil administratif, qui a vraiment fait tout son possible pour négocier un prix juste. Monsieur Sormanni – vous transmettrez, Monsieur le président – qui est à la commission des finances et qui suit vraiment attentivement les dossiers, le sait: la différence entre ce qu'on nous proposait avant les négociations et ce qu'on nous propose maintenant, c'est qu'on a l'assurance – Monsieur Sormanni, vous

le savez bien – d'être propriétaires non seulement des murs, mais aussi du terrain. *(Remarque de M. Sormanni.)* Oui, mais ce n'était pas ce qui nous était proposé au début. Donc, pour le prix de 6 millions de francs, vous comprendrez bien qu'on ne peut pas demander à l'Etat qu'il fasse encore un effort supplémentaire. *(Brouhaha.)* L'Etat de Genève est de toute façon enclin à se défaire de certains bâtiments, pour remplir ses caisses, mais sans brader ces bâtiments-là, qui se trouvent en plein cœur de la Vieille-Ville.

Mesdames et Messieurs, quand on dit que si la maison de quartier existante est vieille et que tout le monde ne peut pas y aller, cela ne fait rien, que les personnes âgées ou à mobilité réduite n'ont qu'à faire autre chose… Eh bien, excusez-moi, mais ce n'est pas du tout la politique sociale que notre groupe Ensemble à gauche a envie de soutenir. Nous, nous pensons au contraire que si des habitants se mobilisent avec les partenaires municipaux depuis 2006, c'est bien parce que ce projet est nécessaire.

Je vous rappelle quand même que ce quartier est l'un des plus sous-dotés en matière d'infrastructures pour la petite enfance et de crèches. Nous avons un chiffre, mais je ne sais pas s'il est encore d'actualité: on nous dit qu'il s'agit du taux de demandes satisfaites le plus bas de la ville, soit 27%. Vous ne pouvez pas nous qualifier de fervents défenseurs de la Vieille-Ville. *(Brouhaha.)* C'est un quartier comme un autre. Nous sommes élus à la Ville de Genève; nous n'allons pas commencer à défendre chacun notre quartier. Nous, nous pensons que c'est un quartier en plein centre-ville et qu'il est nécessaire d'y avoir aussi des installations fonctionnelles et accessibles à toutes et tous. Ce n'est pas parce qu'on est en Vieille-Ville que tous les bâtiments doivent tomber en décrépitude.

Juste pour la forme, je crois que mon collègue Alfonso Gomez, du groupe des Verts, va vous présenter l'amendement qu'ils ont proposé en commission. Nous le soutiendrons vraiment par gain de paix, car ce qui importait à ce groupe était d'être bien au clair sur le fait qu'on n'achetait pas que les murs, mais aussi la parcelle. C'est ce qu'on fait toujours, dans tous les projets qu'on nous présente, mais pour en avoir l'assurance, notre groupe soutiendra l'amendement. Ainsi nous serons tous au clair et ce sera vraiment transparent.

Mesdames et Messieurs, je le répète, cette dernière proposition a été largement soutenue par les citoyennes et citoyens. Encore en février 2013, nous avons reçu une pétition des habitants. Maintenant, il faut cesser de trouver des excuses. C'est trop cher: le Conseil administratif négocie et trouve moins cher. Ce n'est pas nécessaire: ils n'ont qu'à se «cougner» dans une maison qui tombe en décrépitude à la rue Tabazan. Maintenant, cela suffit! Les habitants attendent depuis presque dix ans, depuis 2006, et je trouverais plus que honteux de devoir attendre davantage. Ce n'est vraiment pas un luxe. On ne va pas tout répéter, mais je m'associe aux propos de ma collègue Delphine Wuest, du groupe des Verts.

M. Simon Brandt (LR)**.** En préambule, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à lire la première phrase du rapport PR-1050 A. Je cite: «M. Pagani indique que les achats sous revue constituent un paquet non ficelé.» Monsieur le président, si vous pouviez transmettre cela à Mme Figurek, puisqu'elle a dit précédemment que c'était un paquet ficelé. C'est écrit en toutes lettres, noir sur blanc, et vous ne trouverez nulle part, dans les 15 pages de ce rapport, mention d'un paquet ficelé où on n'aurait pas les choix des objets. Sur la base de ce rapport – certains diront peut-être que ces propos n'ont pas été tenus, mais en tout cas ils sont écrits –, on peut amender pour spécifier que ce n'est pas un paquet ficelé. Et quand bien même ce serait bien le cas, ce serait le comble qu'on vienne nous dire qu'on n'a pas le choix. A quoi servirait alors le Conseil municipal, si ce n'est à être une chambre d'enregistrement? C'est comme si le Conseil administratif venait avec le projet de budget en disant au Conseil municipal qu'il doit voter ce budget en bloc, mais que s'il amendait pour un franc il n'y aurait pas de budget, parce qu'il n'aurait pas le droit d'en discuter. Un paquet ficelé, c'est prendre en otage la démocratie, parce que c'est refuser au Conseil municipal et à la population de choisir entre ce qui leur plaît et ce qui ne leur plaît pas.

Maintenant, généralement, sur le fond du problème, quelle est la question des moyens? J'aimerais bien vivre dans le même monde que Mme Figurek, M. Gomez et d'autres représentants de certains groupes qui nous disent qu'il n'y a pas de problèmes d'argent; j'aimerais bien vivre dans ce monde de rêves où l'argent n'est pas un problème. Je vous garantis que si je pouvais voter tous les objets de ce type parce qu'on n'aurait pas de problèmes d'argent, je le ferais sans hésiter, ainsi que le Parti libéral-radical. Hélas, nous ne vivons pas dans un monde de rêves, nous vivons dans un monde réel, qui voit la Ville de Genève avoir un budget, basé notamment sur les rentrées fiscales, et qui nous oblige malheureusement à faire des choix. On ne peut pas dépenser à l'envi sans faire des choix. On ne peut pas dépenser ainsi l'argent qu'on n'a pas, comme un ménage privé ne le peut pas non plus. On ne peut pas venir nous dire que l'achat d'un bâtiment tel que la villa Frommel, qui est en mauvais état, dont on nous promet qu'on ne paiera pas la rénovation, est nécessaire. Je vous fiche mon billet que, le moment venu, on nous annoncera que l'association qu'on y logera – parce qu'on ne sait pas encore ce qu'on en fera – n'aura pas les moyens de payer les rénovations et que la Ville de Genève devra donc s'en charger.

Pour le manège, c'est pareil. Ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert de charges de l'Etat à la Ville. L'Etat ne veut pas assumer ses tâches, ses missions et ses responsabilités, et la Ville de Genève est assez bête pour dire à l'Etat qu'elle va le faire à sa place. Si on poursuit dans cette logique, pourquoi M. Pagani ne nous propose-t-il pas un plan de rénovation de tous les bâtiments scolaires en ville de Genève? Les bâtiments scolaires propriétés de la Ville de Genève n'étant

pas une priorité pour M. Pagani par rapport à cet achat, on pourrait aussi bien rénover les bâtiments scolaires de l'Etat! Expliquez-moi comment, dans votre logique politique, l'achat d'une villa dont on ne sait pas ce qu'on veut faire et d'un manège dont on veut faire un prétendu centre de quartier peut passer avant la rénovation des bâtiments scolaires et des centres sportifs délabrés ou des installations culturelles qui ne sont pas non plus dans leur meilleur état! Expliquez-moi comment on peut dépenser pour acheter de nouvelles choses quand on peine à entretenir ce qu'on possède déjà!

Cette logique politique, le Parti libéral-radical ne peut pas l'accepter, car nous ne vivons pas dans un monde de rêves où l'argent n'est pas un problème; nous vivons dans un monde réel, avec un budget que nous devons malheureusement tenir. Nous ne pouvons donc pas dépenser à tort et à travers comme le voudraient certains. Au risque de leur déplaire, nous disons que nous devons faire des choix. Quant à nous, notre choix est clair: entretenons d'abord notre parc immobilier, rénovons nos bâtiments scolaires qui en ont bien besoin et, ensuite, s'il reste de l'argent, on pourra dépenser pour acheter des bâtiments que l'Etat ne veut pas rénover! Nous restons donc sur cette position de principe qui veut qu'on ne dépense pas l'argent qu'on ne possède pas et, encore une fois, à l'attention de certains qui disent qu'il s'agit là d'un paquet ficelé, le rapport spécifie que ce n'est pas le cas. Je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** J'aimerais quand même rappeler ici, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, à la page 2 du rapport, il est dit que l'ancien manège «a été évalué à 3 069 000 francs et le terrain à 3 167 000 francs» – 3 167 000 francs pour ces quelques mètres carrés, je vous laisse faire le calcul, c'est extrêmement cher – et que le magistrat nous «assure qu'il tiendra à disposition des commissaires les expertises y relatives». Tout cela fait 6 326 000 francs, mais dans la réalité il y a 6 460 000 francs. *(Brouhaha.)* Moi, je reste donc persuadé qu'il existe une marge de négociation, que l'Etat cherche à maximiser la valeur de ses terrains. Je le comprends, mais, sur le dos d'une commune, je trouve cela particulièrement déplaisant. Je vous rappelle aussi que, dans le rapport, pour reprendre les propos du magistrat, celui-ci «partage sa conviction selon laquelle il est encore possible de négocier légèrement s'agissant de cette acquisition eu égard à l'importance des travaux à réaliser (…)». A partir du moment où vous aurez voté le prix, il n'y aura plus de négociations, chers collègues! Donc, soit il y a une marge de négociation et il faut l'exploiter, ou alors c'est du pipeau qu'on nous raconte en commission, et j'ose espérer que ce n'est pas le cas.

Par conséquent, je vous invite à ne pas voter les deuxième et troisième crédits, car pour moi la villa Frommel, notamment, n'a aucun intérêt, et à renvoyer le Conseil administratif négocier le prix des bâtiments et du terrain pour le manège

en Vieille-Ville. Je pense que la meilleure solution est que le Conseil administratif revienne avec un prix un peu plus conforme aux moyens de la Ville de Genève, qui ne sont pas extensibles à l'infini. On nous rabâche de séance en séance qu'il n'y a pas de problème, qu'on peut tenir les 110 millions d'investissements, et à chaque séance on vote des centaines de millions d'investissements! C'est juste complètement à côté de la réalité. Malheureusement, nous ne pouvons pas financer ces investissements au rythme où nous allons. Nous avons voté pour plus de 60 millions hier soir et, là, rien que pour cette proposition des terrains, nous votons 13 millions. En conséquence, la meilleure solution, c'est de ne voter que le premier projet de délibération et de renvoyer le Conseil administratif négocier. Pour ce faire, nous avons déposé un amendement, que nous vous invitons à soutenir.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste rappeler quelques évidences, que certains dans ce Conseil veulent oublier, à mon avis. La première, c'est que certains avaient cru comprendre, à entendre les rumeurs, que nous dépensions trop, et avaient décidé de ne plus investir un franc dans des objets qui ne nous appartiennent pas. Nous avons pris la mesure qu'il fallait: nous avons retiré du PFI tous les investissements projetés sur des bâtiments qui ne nous appartiennent pas, de manière tout à fait radicale, si j'ose dire.

En fait, ce qui s'est produit devant votre Conseil, c'est que, lorsque nous vous avons présenté ces mesures, il est ressorti le projet du manège et vous nous avez fait part de votre révolte, si j'ose dire, de voir que ce bâtiment ne serait pas mis en conformité avec les objectifs de la municipalité, qui visaient à répondre à un besoin évident, à savoir mettre à disposition un espace de quartier. Aujourd'hui, celles et ceux qui sont objectifs savent que monter l'escalier de la Maison de quartier Chausse-Coq, pour une personne âgée, c'est difficile. De plus, cette maison de quartier est utilisée de manière intensive, j'y vais régulièrement et je l'ai constaté. On ne peut donc pas nier le besoin qui existe.

Vous avez aussi admis le fait qu'un espace enfantin était nécessaire. Je suis donc reparti sur votre demande, et non sur celle du Conseil administratif, pour aller négocier. Je me suis retrouvé devant M. Longchamp un peu comme les personnes se retrouvent au marché aux puces. Il faut aussi voir d'où je suis parti pour ces négociations: en compensation des terrains de la rue René-Louis-Piachaud, M. Longchamp voulait la totalité du Bois-des-Frères, Mesdames et Messieurs! Nous sommes partis de là dans la négociation, et j'estime avoir fait mon travail en obtenant ce qui vous est proposé ce soir.

Pour rompre une lance avec ceux qui se demandent s'il s'agit d'un paquet ficelé ou pas, je vous renvoie, Monsieur Brandt, à la proposition de crédit que

j'ai déposée, laquelle est le fruit d'un accord global. Vous, comme Mme Figurek, avez raison. C'est M. Longchamp qui a mis la villa Frommel dans le paquet, et j'ai bien dû accepter ce boulet, si j'ose dire, car c'est vrai que c'en est un. Toujours est-il que cela faisait partie de la négociation globale. *(Remarque.)* Lorsqu'un vendeur de marché aux puces vous offre deux objets intéressants et qu'il y joint une troisième petite chose moins intéressante, vous n'allez pas faire la fine bouche s'il vous fait un paquet global. Voilà, Monsieur Brandt, je n'ai pas fait la fine bouche avec la villa Frommel. Je sais que ce sera une difficulté en plus de la problématique du manège, et je vous l'ai dit d'entrée de cause, Monsieur Lathion: le manège sera une difficulté et il nous faudra restreindre les programmes. Nous n'aurons pas de crèche, parce que, comme M. Sormanni a eu raison de le souligner, les contraintes et les normes en matière d'accueil de petits enfants sont extraordinairement importantes, et nous n'arriverons pas à le faire, à moins d'ajouter 20 millions de francs à notre budget. Nous allons donc essayer de réduire le programme, ainsi que Mme Esther Alder m'a dit qu'elle tenterait de le faire, pour que cet espace de quartier nécessaire et utile à la Vieille-Ville – Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche, merci de m'écouter –, qui est un lieu mal doté en espaces de quartier par rapport à d'autres, soit une réussite.

Notre objectif, Mesdames et Messieurs, c'est d'arriver en dessous des 20 millions, et je prends l'engagement aujourd'hui de faire en sorte que ce programme soit strictement tenu. Pour ce faire, les exigences de certains devront être repoussées. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Monsieur Spuhler, vous demandez la parole. Souhaitez-vous vous exprimer sur un amendement?

M. Pascal Spuhler (MCG). Oui, Monsieur le président. J'aimerais juste donner une petite précision technique: nous voulions déposer un amendement en collaboration avec l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, étant donné la configuration de l'objet parlementaire que nous avons reçu. En fait, la proposition que nous allons voter est subdivisée en trois crédits. Nous avons reçu par la suite, dans nos boîtes mail, un autre objet parlementaire identique, subdivisé en trois délibérations. Notre intention était de déposer un amendement pour pouvoir ne voter que le premier crédit et pas les deux autres. Comme cette proposition a été présentée par la suite sous forme de trois délibérations, on pourra les voter séparément, si on le souhaite.

C'était juste une précision, Monsieur Pagani, parce que ce n'était pas très clair, étant donné que nous avons reçu deux objets conçus différemment, ce qui n'a pas forcément été remarqué par tout le monde. J'insiste là-dessus, Monsieur

Pagani, car ce n'est pas évident quand on reçoit des objets de dernière minute et qu'il faut faire le tri dans les papiers, vu le nombre de documents que nous recevons… Il s'agit donc bien de trois délibérations qui seront votées séparément et nous choisirons celles que nous voterons. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Oui, Monsieur Spuhler, je vous confirme qu'on votera les trois délibérations de manière séparée, ainsi que l'amendement qui avait été accepté par la commission, qui nous a été à nouveau présenté tout à l'heure par M. Gomez mais qui est déjà dans le rapport. Je donne encore la parole à M. Simon Brandt, et nous nous arrêterons là.

M. Simon Brandt (LR)**.** Merci, Monsieur le président. En complément à l'intervention de mon collègue Spuhler sur l'amendement, j'aimerais simplement me baser sur ce que vient de dire avec honnêteté M. Pagani. En effet, il a été honnête en disant que la villa Frommel est un boulet que nous donne l'Etat. Quant au manège que nous allons acheter, nous ne pourrons déjà pas faire de crèche ni faire ceci ou cela, et de toute manière le peu qu'on y fera amènera à devoir serrer les budgets existants. Cela veut dire que, alors que nous manquons déjà d'argent pour entretenir notre propre parc immobilier, nous devrons encore serrer les budgets pour rénover un bâtiment que l'Etat n'a pas bien géré.

J'ai connu M. Pagani un peu plus courageux dans ses relations avec l'Etat. *(Remarques.)* Nous dire ce soir qu'il faut accepter cette proposition malgré le fait que la villa soit tellement délabrée, que c'est un boulet et bien que le manège soit tellement en mauvais état qu'on ne pourra pas faire toutes les rénovations… C'est quand même se moquer du monde! M. Pagani nous donne ainsi lui-même les raisons de dire que cette proposition est mal fichue, raisons qui justifient le choix de n'acheter ni la villa Frommel qui, *dixit* M. Pagani, est un boulet, ni le manège qui, *dixit* M. Pagani, ne pourra pas recevoir tous les aménagements prévus par ce Conseil municipal, faute de moyens. Je vous remercie. *(Applaudissements épars.)*

Le président. Une dernière intervention de M. Pagani. Après quoi, nous votons.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je ne vais pas polémiquer avec M. Brandt, mais quand même! Quand même, Mesdames et Messieurs! L'Etat de Genève a une dette de 13 milliards de francs. Pour répondre

aux besoins de la population et entretenir le patrimoine, encore faudrait-il le pouvoir! Je romps ici une lance avec celles et ceux à droite qui ont souhaité baisser les impôts. Il manque chaque année 1 milliard à l'Etat et 50 millions à la Ville de Genève depuis que je siège ici. On nous a soustrait 50 millions! C'est cela, le véritable problème! Alors, après, Monsieur Brandt, que vous veniez jouer les pompiers pyromanes, c'est votre problème. Moi, mon problème, Monsieur Brandt, c'est de répondre aux besoins avérés de la population, et non pas à des envies de luxe, notamment en construisant une école, parce que, cela, j'imagine que sur tous les bancs…

Le président. C'est sur la proposition qu'on s'exprime, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est sur la proposition! On achète un terrain pour construire une école. Mon problème, c'est de répondre aux besoins sociaux avérés de celles et ceux qui veulent se rendre dans des locaux mis à leur disposition, comme les maisons de quartier à la Jonction ou aux Pâquis. En Vieille-Ville, les personnes âgées ne peuvent pas monter les escaliers. Allez voir dans quel état sont ces escaliers! Mon problème, c'est de répondre à ces besoins minimaux, Monsieur Brandt, et on en a encore les moyens; j'espère que cela continuera et que vous cesserez de faire baisser les impôts, parce que, en fait, nous ne pourrons plus satisfaire des besoins essentiels de la population. Merci de votre attention. *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Le président. Nous sommes à présent en procédure de vote. Tout d'abord, je fais voter l'amendement à l'article premier de la délibération III accepté par la commission, consistant à ajouter «ainsi que le bâtiment qu'elle comporte».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (49 oui et 18 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 40 oui contre 28 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 40 oui contre 28 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève concernant la vente à la Ville de Genève des parcelles N° 1723 et N° 1726, commune de Genève, section Petit-Saconnex, en vue de la construction d'un groupe scolaire;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 1723 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 2179 m^2, sise avenue de Riant-Parc 21, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, même commune et section (chemin d'accès à la parcelle N° 1723), ainsi que la parcelle N° 1726, même commune et section, d'une surface de 5079 m^2, sise avenue de Joli-Mont 17, aux fins de construction d'un groupe scolaire, pour un prix global de 6 228 546 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 450 000 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 450 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Vu l'utilité publique de cette transaction, la Ville de Genève demande au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève concernant la vente à la Ville de Genève de la parcelle N° 2893, commune de Genève, section Eaux-Vives;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2893 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 2572 m^2, sise plateau de Frontenex 5, pour le prix de 100 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 110 000 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Vu l'utilité publique de cette transaction, la Ville de Genève demande au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève concernant la vente à la Ville de Genève de la parcelle N° 4398, commune de Genève-Cité, en vue de la reconversion de l'ancien manège en espace de quartier;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 4398 de la commune de Genève-Cité, d'une surface de 849 m^2, sise rue René-Louis-Piachaud 4, ainsi que le bâtiment qu'elle comporte, aux fins de la reconversion de l'ancien manège en espace de quartier, pour le prix de 6 236 744 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 460 000 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 460 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Vu l'utilité publique de cette transaction, la Ville de Genève demande au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Un troisième débat n'étant pas demandé, ces trois délibérations deviennent définitives.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 600 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2014 pour huit projets inscrits au 9e plan financier d'investissement 2014-2025 et trois nouveaux projets non planifiés (PR-1054 A)[1].

Rapport de Mme Marie-Pierre Theubet.

Cet objet a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances le 21 janvier 2014. La commission s'est réunie les 11 février, 4 et 11 mars 2014, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séances ont été prises par M. Marc Morel que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la proposition

Exposé des motifs

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 9e PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2014, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal et de la capacité de gestion des services.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 9e PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature, le coût ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'étude spécifiques.

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale, d'améliorer leur performance énergétique et le cas échéant de sécurité.

Les principes relatifs aux crédits d'études (annexe N° 1) ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents crédits demandés (annexe N° 2) sont joints à la présente.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

---

[1] Proposition, 3759.

Préambule

Pour traiter les 11 objets, la commission a procédé à l'audition des trois magistrats R. Pagani, G. Bazzarone et S. Kanaan, tous accompagnés de leurs collaboratrices et collaborateurs. Leurs auditions sont intégrées dans ce rapport sous les objets qui concernent leurs départements respectifs.

1. Rue des Cordiers 8 p. 2
2. Place de la Taconnerie 6 p. 4
3. Couverture du stade de Richemont p. 5
4. Rue de la Mairie 37 p. 12
5. Rue du Vieux-Billard 11, SIS p. 12
6. Aménagement de vestiaires pour femmes, VVP p. 14
7. Extension souterraine de la gare Cornavin p. 15
8. Pourtour de la rade p. 16 à 24
9. Diverses études d'aménagement du domaine public 2014 p. 24
10. Etude de pavage des rues de la Vieille-Ville p. 24
11. Zones 30 km/h p. 25
12. Discussions et votes p. 26 à 29

Séance du 11 février 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département, ainsi que de Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Rue des Cordiers 8

N° PFI 012.043.05 *(Groupe 10: logements. Patrimoine financier)*

M. Pagani évoque l'étude complémentaire de démolition et reconstruction de cet immeuble vétuste qui ne compte que peu d'appartements en son sein. Un concours a été organisé suivant le processus usuel. On projette de construire onze nouveaux logements. La somme de 200 000 francs est nécessaire à cette fin. (tableau récapitulatif, annexe 2, p.16 de la proposition PR-1054).

Echanges avec les commissaires

M. Pagani confirme que des locataires occupent encore actuellement les lieux. A chaque opération de rénovation d'un immeuble, la GIM priorise leur relogement avant de débuter les travaux.

Le crédit d'étude en vue de la rénovation du bâtiment, qui n'incluait pas la construction de onze nouveaux logements, avoisinait à l'époque 500 000 francs, somme à laquelle il convient aujourd'hui d'ajouter 200 000 francs au titre de l'étude en vue de la construction des onze nouveaux logements. Le coût total du crédit d'étude atteint donc 700 000 francs. L'opération pourrait ainsi globalement coûter 7 millions. M. Pagani reconnaît qu'il s'agit effectivement de l'ordre de grandeur envisagé, étant précisé que le montant s'élève plutôt à 6 millions. M. Macherel indique que le délai de traitement politique du dossier est utilisé pour procéder aux appels d'offres afin d'éviter de voir les délais se succéder. Cela permet d'adjuger les travaux rapidement après le vote du crédit. La LAC interdit par contre de signer les contrats à ce stade.

M. Pagani ne peut conclure que l'on dispose déjà de logements vides pour reloger les locataires. Malgré la crise du logement, des personnes donnent leur congé. La GIM apporte une aide efficace. Dès la délivrance des autorisations de construire, les personnes seront démarchées en vue de trouver une solution de remplacement. A propos de connaître les délais projetés en vue de disposer de suffisamment de logements vides pour reloger tous les locataires, M. Macherel souligne que l'on se trouve à la phase du crédit d'étude, et non pas du crédit de réalisation. Il précise que, pendant la phase d'étude, la GIM est tenue informée du délai prévisible de dépôt de la proposition de crédit. Intervient ensuite un délai de traitement. La GIM a donc amplement le temps de prendre en compte les besoins des locataires en termes de relogement. Il ne s'agit en l'espèce que de la sollicitation d'un complément au crédit d'étude. En phase de réalisation, le planning tiendra dûment compte de la problématique du déplacement des locataires. M. Pagani met en exergue que la protection des locataires est extrêmement performante à Genève. Il reste au moins un laps de temps de deux années avant le démarrage des travaux, ce qui laisse amplement le temps de proposer des solutions aux locataires. En tout état de cause, le chantier serait retardé le cas échéant, puisque les locataires obtiendraient une prolongation de leur bail. Il y a donc tout intérêt à trouver une solution avec les personnes. De plus, il assure ne pas avoir connaissance ne serait-ce que d'un seul cas de locataire de la Ville de Genève qui se serait vu notifier un congé et qui n'aurait pas été relogé.

Des experts externes ont-ils été mandatés en vue de conduire l'étude? M. Pagani explique que le lauréat du concours a été désigné. Il s'agit de poursuivre les études en vue de la réalisation de l'objet, en allant jusqu'à l'appel d'offres.

Le montant de 500 000 francs a-t-il été intégralement dépensé? Une partie a-t-elle été sauvegardée en vue de la conduite d'une étude de démolition/reconstruction, c'est-à-dire pour mettre en œuvre le changement de direction en termes de stratégie? M. Macherel précise que la totalité de la somme n'a pas été dépensée. L'ensemble du crédit d'étude, du lancement du concours jusqu'à la phase d'appel d'offres, y inclus les études démolition/reconstruction, équivaut à un coût de 700 000 francs, pour un coût de réalisation de l'ordre de 6 millions, tel que cela ressort d'ailleurs du PFI. Il aurait parfaitement été possible d'aller en dépassement des 500 000 francs dans la mesure où le crédit d'étude sera intégré dans le crédit de réalisation au moment de son dépôt. Dans un souci de transparence, il a été décidé de formuler cette demande, sachant que la somme de 700 000 francs est incluse dans le coût global à concurrence de 6 millions. Les 500 000 francs ont été entamés. Ils ont permis de financer le concours, mais se sont avérés insuffisants pour arriver jusqu'à la procédure d'appel d'offres. M. Pagani ajoute qu'un concours coûte approximativement 250 000 francs. Il justifie le changement d'orientation de la stratégie par les potentialités extraordinaires de cet immeuble, alors que l'idée consistait effectivement à rénover tous les immeubles de la Ville. A partir du moment où l'on a pris conscience des potentialités de cet immeuble, le crédit d'étude a été stoppé. Un concours a immédiatement été lancé afin de déterminer si la potentialité envisagée était réelle.

A propos de la somme dépensée à ce jour, elle s'élève à 336 517,85 francs et correspond aux frais du concours et aux études jusqu'à la phase du projet de l'ouvrage (voir annexe 1, réponses de M. Macherel suite à l'audition).

Place de la Taconnerie 6

N° PFI 012.092.05

M. Pagani indique qu'il s'agit d'un immeuble abritant de petits appartements et un restaurant. Il faut terminer l'étude afin d'éviter que le bâtiment ne s'écroule sur lui-même. Des locataires sont présents dans cet immeuble.

Echanges avec les commissaires

En 2002, la somme de 186 000 francs a été votée. Aujourd'hui, 100 000 francs additionnels sont demandés. Quelles sont les raisons qui justifient la nécessité de ce montant supplémentaire? M. Macherel informe que l'idée consistait originellement à effectuer une rénovation légère. Cependant, à l'instar du bien précédent, cet objet se trouve en deçà du seuil de 0,5 stratus. L'état de vétusté du bâtiment requiert une rénovation beaucoup plus lourde qu'estimée en 2002, à défaut de démolition/reconstruction rendue impossible pour des raisons patrimoniales. Pour mener la totalité des études jusqu'aux appels d'offres, la somme de

274 000 francs s'avère nécessaire. 186 000 francs sont à disposition. D'où la demande de 100 000 francs complémentaires en vue de terminer les études et être en mesure de présenter un projet de réalisation, lequel est aujourd'hui estimé à 2,6 millions. Il précise qu'il y a douze ans, il ne s'agissait que d'un crédit d'étude, étant entendu qu'aucun crédit de réalisation n'a jamais été déposé. Il n'a en conséquence pas été procédé à la rénovation légère envisagée à l'époque.

Combien d'architectes travaillent pour le compte de la Ville de Genève en équivalent temps plein? M. Pagani répond que l'on dépense environ 100 millions sur dix ans au titre des investissements. Il sied de contrôler cette dépense, notamment en suivant rigoureusement les chantiers. S'acquitter d'une telle tâche supposerait d'avoir à l'interne de l'Administration plus de cent collaborateurs supplémentaires. C'est pourquoi on préfère confier des mandats à des bureaux d'architectes. Seuls sont des employés municipaux les représentants du maître d'ouvrage concernant les chantiers de grande ampleur. Il se révèle préférable de déléguer les opérations de contrôle s'agissant des chantiers de moindre importance. L'Administration serait sinon pléthorique.

Pourquoi une période de douze années s'est écoulée depuis le vote du premier crédit d'étude? M. Pagani signale que la question s'est posée de savoir s'il convenait de sortir ces appartements du giron de la GIM. Il a visité lesdits appartements et a pu constater leur taille très réduite. Il a donc été décidé de les maintenir dans le giron de la GIM. Dans l'attente du règlement de cette question à l'interne, le bâtiment a été laissé en suspens. En effet, les immeubles de la Vieille-Ville présentent un caractère patrimonial nécessitant potentiellement des investissements plus importants en vue de conférer aux biens un certain luxe.

Etude pour la couverture du stade de Richemont

N° PFI 050.045.01 *(Groupe 50 : sports, Patrimoine administratif)*

M. Pagani précise que la couverture du stade de Richemont est demandée depuis longtemps par de nombreux utilisateurs dudit stade. Le crédit d'étude ambitionne d'aller de l'avant dans la réalisation de cet objectif.

Echanges avec les commissaires

Quelle est la durée de vie d'une couverture gonflable et chauffée et quel en est le coût? M. Pagani signale que le coût d'une telle couverture s'élève à 2 millions. Ces infrastructures durent au minimum vingt ans. Il rappelle à cet égard que les infrastructures mises en place dans les années soixante pour le tennis-club en bas du parc Rigot ont duré plus de quarante ans, sachant qu'il a dû être procédé à la démolition pour libérer la place. En outre, l'accueil de personnes dans des

bâtiments de la collectivité publique suppose le respect de mesures de protection incendie ou contre les émanations de CO_2, ou encore de normes énergétiques. Cela nécessite une étude ainsi que des investissements conséquents. C'est précisément en raison de l'incertitude liée à l'adéquation de la mesure qu'un crédit d'étude est demandé.

Quelles sont les installations sportives qui souffrent de lacunes en termes d'entretien en raison de l'impossibilité d'inclusion directe dans les budgets d'investissement, et quel en est le coût approximatif? M. Pagani rétorque que M. Kanaan serait plus apte à répondre à cette question. Depuis son arrivée, ce dernier a en effet mis en place toute une politique de rénovation des infrastructures sportives et de rationalisation de ces infrastructures. Il s'agit de compléter le dispositif existant. Les crédits d'étude visent à se donner les moyens de contrôler les investissements. Les réalisations n'interviendront pas avant un lustre. Il explique que, eu égard au nombre très élevé d'infrastructures sportives, il s'avère impossible de consacrer une année à l'entretien d'une seule catégorie d'infrastructures. Il convient de développer une politique d'ensemble, en travaillant concomitamment sur un nombre important d'objets variés.

Existe-t-il des installations sportives dont l'entretien a dû être repoussé parce qu'on ne parvient pas à les intégrer dans l'enveloppe d'investissement? M. Macherel met en lumière que la commission des sports, à la lecture du PFI, a estimé que la famille 50 (Sports, pp. 64-65) était trop faible. Les remarques ont été prises en compte et traduites dans certains crédits qui ont été votés et dont les études sont actuellement en cours. Ces études concernent notamment l'inventaire et le diagnostic d'installations sportives ainsi que l'étude d'une image directrice pour les sites du Bout-du-Monde et de Vessy dont il est avéré que les installations sont très usées. Le prochain PFI permettra peut-être de définir les grands équipements que le Conseil administratif aura décidé de mettre à niveau ou de faire évoluer. Il s'agit en l'occurrence de répondre à une demande du Service des sports, lequel subit lui-même une pression de la part des usagers pratiquant le hockey sur gazon. Il sied néanmoins au préalable de vérifier la conformité aux normes applicables. D'où la nécessité d'un crédit d'étude afin d'apprécier la faisabilité de la requête qui est soumise. Il informe que des bouclements de crédits seront bientôt présentés qui démontrent que le bouclement a eu lieu après le vote du crédit d'étude et l'engagement d'une petite somme qui correspond à l'étude de faisabilité dont le résultat s'est avéré négatif. Il mentionne l'exemple du parking de Pré-l'Evêque, où l'étude géotechnique a démontré que le prix de la place serait trop onéreux pour que la Fondation des parkings puisse rentabiliser cet objet.

La construction d'un centre sportif près de la gare des Eaux-Vives comportant plusieurs terrains de sport ne s'inscrit-elle pas en doublon par rapport au projet de couverture du stade de Richemont, situé à une centaine de mètres seulement? Mme Giraud indique que le programme du futur complexe sportif de la gare des

Eaux-Vives diffère sensiblement des infrastructures du stade de Richemont. Les équipements sportifs prévus visent à compléter l'offre dans le secteur des Eaux-Vives. Il s'agit donc d'un programme complémentaire.

Les frais d'entretien et d'énergie ont-ils déjà pu être évalués ou convient-il d'attendre les résultats de l'étude? Il relève qu'il s'agit de 100 000 francs d'amortissements annuels pour une durée projetée de vingt ans. M. Macherel répond qu'il se révèle impossible de répondre à l'heure actuelle. C'est lors de l'étude de faisabilité que sera contacté l'Office cantonal de l'énergie. C'est à la phase du crédit de réalisation que les conséquences en termes de frais de fonctionnement seront précisées.

Ces équipements supplémentaires impliquent-ils également du personnel supplémentaire? M. Macherel signale que le département de la culture et des sports devra se prononcer sur cet aspect. Il sera répondu à toutes ces questions au moment du crédit de réalisation.

Il avait été expressément convenu que les coûts de fonctionnement seraient dorénavant présentés avec chaque demande de crédit. M. Pagani souligne que cela s'avère impossible en l'absence d'étude de la problématique. Les frais de fonctionnement sont systématiquement détaillés lorsque des crédits de réalisation sont déposés.

Séance du 4 mars 2014

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de Mmes Martine Koelliker, directrice adjointe dudit département, et Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M. Kanaan souhaite tout d'abord placer la demande de crédit dans un contexte plus large. Cette proposition s'inscrit en effet dans un contexte spécifique bien connu des commissaires aux sports et aux travaux. Le caractère éclectique de la proposition PR-1054 nécessite selon lui de resituer chaque crédit dans son contexte. Il déplore principalement deux problèmes s'agissant des installations sportives, dont les effets néfastes se cumulent. Il s'agit de la vétusté, d'une part, et de la saturation, liée à l'augmentation très massive de la pratique sportive dans le canton, d'autre part. En ce qui a trait à la vétusté, il décline diverses situations. Les installations ne satisfont parfois plus aux normes de qualité en matière sportive. Dans certains cas, les vestiaires ne permettent plus d'offrir un accueil conforme aux conditions minimales. Il arrive enfin dans d'autres cas que la sécurité des usagers soit mise en péril. Concernant la saturation, il se réjouit que la population pratique davantage de sport. Il rappelle en outre que la Ville de Genève assume des missions sportives pour l'ensemble de la région, d'une part, et que l'on connaît un accroissement démographique, d'autre part. Il note

aussi la diversification des sports et l'effet d'entraînement positif engendré par les victoires des athlètes suisses. Il cite notamment le tennis, le hockey sur glace et la natation. Le nombre de pratiquants qui se sont inscrits en club a considérablement augmenté, en sus de la pratique du sport libre. A son arrivée à la tête du département, il a élaboré une stratégie en plusieurs étapes. Avec son collègue M. Pagani, ils ont évalué ce qui pouvait être fait en urgence sur les budgets courants d'entretien. Il prend l'exemple des vestiaires du Bout-du-Monde ou à Frontenex, étant entendu qu'il ne s'agit pas de travaux de grande ampleur. Il rappelle que le Conseil municipal a voté la proposition PR-971, à l'unanimité. Il s'agissait d'un crédit d'étude en trois volets, à savoir procéder à une analyse des pratiques sportives afin de mieux comprendre comment les genevois-e-s pratiquent le sport aujourd'hui, effectuer un diagnostic des installations existantes et, enfin, pour deux sites doubles en particulier, soit Bout-du-monde / Vessy et Queue d'Arve / Vernets, donner une image directrice en raison de l'importance du potentiel d'amélioration les concernant. La proposition PR-971, votée en janvier 2013, est aujourd'hui en cours de mise en œuvre. L'étude sur la pratique sportive des Genevois-e-s a d'ores et déjà été présentée à la CS, à l'ACG ainsi qu'aux associations sportives. Le diagnostic des installations sportives est en cours de finalisation. La troisième étape, c'est-à-dire l'image directrice pour les deux sites susmentionnés, commencera prochainement. Un autre volet de cette stratégie, qui se développe bien, réside dans la collaboration intercommunale. Il relève à cet égard que le Canton est partie prenante. Une nouvelle loi sur le sport devrait bientôt être votée par le Grand Conseil, laquelle prévoit notamment que le Canton puisse s'impliquer dans des investissements sportifs. On est en train de négocier une sorte de cadastre des besoins et d'établir les projets prioritaires. Il cite l'exemple de la saturation indéniable des bassins de natation en hiver. Concernant le stade de Richemont dans le domaine sportif, l'espace disponible se révèle plus problématique que les ressources financières, étant précisé que cette question revêt toutefois une importance primordiale. Il sied donc d'optimiser les installations existantes. L'idée de couvrir et rendre polyvalent le centre sportif est un choix d'optimisation pour ne pas construire ailleurs. Ce projet est complémentaire par rapport à celui de la gare des Eaux-Vives. Un autre exemple d'optimisation réside dans l'examen actuel de l'usage des salles de gymnastique scolaires. Le constat a ainsi pu être dressé que l'utilisation des salles des écoles primaires, placées sous la responsabilité de sa collègue Mme Alder, se révèle satisfaisante. En revanche, l'inventaire de l'usage des salles s'agissant des cycles et du post-obligatoire a permis d'aboutir à un consensus sur le fait que, pour certains sports, des lacunes existaient. Le crédit afférent à la couverture du stade de Richemont s'inscrit dans une logique plus large d'optimisation et de rentabilisation des installations existantes. Il convient à cette fin de développer une polyvalence fonctionnelle, saisonnière.

Mme Bonvin présente le projet de couverture du stade de Richemont en s'appuyant sur un support visuel *(voir annexe 4).* Elle explique que le stade de

Richemont est utilisé pour la pratique de diverses disciplines sportives, comme le hockey sur gazon, l'athlétisme, le jogging et la musculation. Il compte aussi sept terrains de pétanque aux abords du stade, dont deux sont couverts et éclairés ainsi que des équipements de tennis de table. Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30. Le stade est toutefois ouvert à d'autres horaires pour s'adapter aux matchs, notamment le week-end.

Elle met en évidence que le fait d'aménager ce lieu pour accueillir des activités sportives l'hiver permettrait de désengorger le Bout-du-Monde, à hauteur de plus de 585 heures sur la salle A et plus de 1066 heures sur la salle B par terrain de tennis, ce qui représente plus de 3000 heures. Cela permettrait de pouvoir offrir des heures supplémentaires d'entraînement et de match à des sports en pleine expansion comme le basketball, le handball ou le football en salle. En travaillant sur la polyvalence de cette infrastructure hivernale, il serait possible d'accueillir des sports de raquette tels que le tennis, le badminton et le hockey sur gazon, étant entendu que le championnat d'hiver de cette dernière discipline s'effectue sur un sol en dur.

Elle signale que l'Association genevoise de hockey sur gazon compte quatre clubs résidents et représente 25 équipes et 500 joueuses et joueurs toutes catégories. On remarque entre 2006 et 2012 une progression de 28% du nombre de juniors licencié-e-s au sein des clubs genevois. Pendant la même période, l'augmentation du nombre de filles inscrites est de 51%. L'augmentation des effectifs des clubs et le succès du hockey sur gazon demandent la mise à disposition de terrains pour les entraînements et les compétitions en période hivernale. En ce qui a trait au tennis, l'Association régionale Genève Tennis (ARGT), qui est la plus grande association cantonale pour un sport individuel, compte environ 35 clubs, plus de 15 000 licencié-e-s et plus de 22 000 pratiquant-e-s, dont environ 5800 juniors licencié-e-s et plus de 8000 juniors pratiquant-e-s, sachant que Suisse Tennis licencie ses joueurs à partir de dix ans. L'ARGT s'occupe chaque semaine de plus de quarante cadres genevois, entre dix et seize ans. Des entraînements hebdomadaires sont organisés quatre fois par semaine dans la salle B pour un total dépassant 3000 heures. L'ARGT organise en outre les championnats genevois juniors d'été et d'hiver. On refuse chaque année des participant-e-s. En été, il y a plus de 350 inscriptions contre 180 en hiver en raison du manque de terrain. Pour mettre en exergue l'urgence de la situation qui prévaut actuellement, elle indique que des matchs avec des enfants de 12 ans se sont achevés vers minuit, ce qu'elle juge intolérable. Elle se félicite que Genève compte plus de quatre champions suisses dont deux champions suisses juniors membres des cadres de l'ARGT, dont l'un a été double champion suisse été et hiver. Elle ajoute qu'il serait également possible en cas de besoin d'accueillir du badminton dans cette infrastructure.

Mme Koelliker indique que l'objectif poursuivi par la demande de crédit d'étude consiste à optimiser le stade afin de permettre son utilisation en hiver.

L'étude portera sur une couverture gonflable, amovible et chauffée, comprenant des bords étanches, un sas d'entrée isolé ainsi que des sorties de secours. Ce type de projet a déjà été réalisé à Schaffhouse et Lugano. Le projet fera évidemment l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès des autorités cantonales. Elle explique que la membrane de cette couverture sera triple ou quadruple avec des vides d'air intermédiaires. Sur le pourtour, la fixation au sol des parois en toile sera totalement étanche. Ce type de dispositif permettra d'atteindre un coefficient U = 1.10 W/m^2K exigé par loi sur l'énergie. On s'est entretenu avec des fabricants à ce propos. Une triple ou quadruple membrane apparaît impérative. Le Service cantonal de l'énergie a été préconsulté par le Service des sports et le Service de l'énergie de la Ville de Genève en 2012. Le projet à l'étude devra satisfaire à ces prescriptions, notamment répondre au justificatif énergétique EN-8 «Halles gonflables» et à la recommandation EN-8 «Halles gonflables chauffées». Si l'on a éclairci la situation d'un point de vue technique, le crédit d'étude est désormais nécessaire pour avoir des mandataires qui étudient concrètement une solution en consultant l'ensemble des autorités compétentes afin de s'assurer de la conformité aux normes en vigueur.

M. Kanaan signale que certaines réponses ne pourront pas être apportées si l'on effectue l'étude complète. Le Conseil administratif est très sensible à la question énergétique. Les mêmes équipes sont concernées. Le budget de fonctionnement du Service des sports ne devra donc pas être augmenté en raison de la création de postes supplémentaires. Cependant, en fonction des fluides, certains frais pourraient potentiellement croître, comme ceux liés au chauffage. Dans le cadre des contacts courants et réguliers qui sont entretenus avec les associations sportives, on constate une nette progression de presque tous les sports. Il se réjouit de ce constat, notamment en raison des impacts positifs en termes de santé publique mais surtout de mixité sociale.Toutefois, il convient de rattraper un retard d'investissements qui remonte à plusieurs décennies. Il existe seulement un nombre très restreint de projets de nouveaux centres sportifs en lien avec la Ville de Genève.

Echanges avec les commissaires

Il est demandé que les commissaires accèdent à l'étude si possible. *Note de la rapporteuse: en date du 11 mars, M. Kanaan envoie un courriel aux commissaires annonçant qu'il ne peut pas transmettre encore les résultats car ces derniers doivent être consolidés et examinés avant de pouvoir les présenter dans leur version définitive. Dès lors, la commission des finances pourra recevoir le document si elle le demande.*

Un comparatif a-t-il été établi entre le public accueilli par les équipements de la Ville et la portion du financement prise en charge par le Canton? M. Kanaan répond que l'on dispose d'une indication par le truchement de plusieurs sources d'information. Il informe qu'un rapport sur les publics concernant le sport et la

culture va être publié dans le courant de l'été 2014. Les proportions de base sont à peu près similaires, à savoir 35 à 40% en provenance de la Ville, 40% d'autres communes genevoises et environ 20% d'autres cantons ou de France voisine. Pour des raisons historiques, la Ville assume des missions d'ordre régional dans les domaines de la culture et du sport, étant entendu que celle-ci n'est remboursée que partiellement par le biais des mécanismes de péréquation. La nouvelle loi sur le sport qui devrait prochainement être votée par le Grand Conseil prévoit le principe de la participation aux installations d'importance majeure. Le même principe existe dans le domaine culturel depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale en la matière. Il atteste que le Canton est parfaitement conscient qu'il s'agit de couvrir certains besoins non couverts. Il informe qu'une séance portant sur la nouvelle patinoire est agendée la semaine suivante, sachant que la Ligue nationale suisse a confirmé l'état de vétusté avancé de la patinoire des Vernets. Une dérogation a été accordée jusqu'en 2018, sous réserve qu'un projet concret soit mis en œuvre, sachant que Genève est la dernière ville de Suisse en ligue nationale A à ne pas disposer d'une nouvelle patinoire ou d'un projet concret. Il conclut en soulignant que la Ville de Genève finance largement l'activité sportive et culturelle pour l'ensemble de la région.

On peut douter de la complémentarité avec le centre sportif de la gare des Eaux-Vives en regard de la liste des équipements qui semble identique aux deux tiers, qu'en est-il? Les équipements se concentrent dans le quartier des Eaux-vives. Mme Bonvin précise que parmi les mille demandes pour les entraînements et les matchs, 40% ont été refusées. Cela conférera seulement une bouffée d'air, mais ne permettra d'ailleurs aucunement de résoudre le problème de saturation. Les besoins en sport s'avèrent exponentiels, sachant que les usagers veulent tous pratiquer aux mêmes horaires. Elle affirme que le Bout-du-Monde et Queue-d'Arve sont de véritables «usines à sport». M. Kanaan précise que le projet de centre sportif de la gare des Eaux-vives a été repoussé à 2025 dans le PFI.

Pourquoi couvrir le stade de Richemont plutôt que celui du Bout-du-Monde, voire les deux? M. Kanaan indique que si le projet se réalise, on déplacera des sports d'intérieur. Le périmètre du stade du Bout-du-Monde a un immense potentiel mais une autre échelle de temps s'applique. Mme Bonvin met en avant que tout l'équipement pour le hockey sur gazon se trouve à Richemont. Pour des raisons pragmatiques cela est donc plus pratique. Le tennis, davantage nomade, serait simplement déplacé ailleurs. Toutes les plages horaires doivent de surcroît être optimisées.

Rue de la Mairie 37

Réaménagement des locaux de l'état civil

N° PFI 071.004.01 *(Groupe 70: sécurité publique. Patrimoine administratif)*

M. Pagani indique qu'il s'agit d'appartements au-dessus de la mairie qui sont loués à des personnes très âgées. L'un d'entre eux s'est libéré. L'idée consiste à transformer ces appartements en bureaux pour l'Administration municipale, moyennant compensation. Le Service de l'état-civil pourra ainsi s'étendre sur quatre étages au lieu de deux, étant entendu que le sous-sol abritera des archives.

Quelles sont les dispositions qui seront prises en vue d'assurer le relogement des personnes âgées habitant cet immeuble? M. Pagani signale qu'il ne reste plus que la veuve de l'ancien conseiller d'Etat M. Donzé dans cet immeuble. Elle sera relogée en face dans un appartement nouvellement créé. M. Pagani explique que le Service d'urbanisme occupait de vastes bureaux. La moitié a été réquisitionnée en vue de faire une compensation au septième étage du 25, rue du Stand. L'autre compensation résidait dans l'immeuble situé derrière la place du Molard. La seconde moitié permet d'apporter une solution de relogement à Mme Donzé. Il souligne que la LDTR impose la compensation.

Il existe à proximité un restaurant qui est propriété de la Ville. Une pétition des habitants des Eaux-Vives ambitionne de le transformer en café. Est-ce que le magistrat a réfléchi à l'idée de réaliser une transformation du lieu à moindre coût? M. Pagani répond qu'il s'agit d'un restaurant historique. En raison des vives oppositions qui se sont exprimées lorsque le Conseil administratif a voulu concéder la compensation à cet endroit, il se déclare réticent à toucher à ce bâtiment.

Rue du Vieux-Billard 11. SIS

Urgent. Projet non planifié.

M. Pagani informe de l'achat d'un camion de 50 tonnes. La réfection de la chape ainsi que la réalisation d'un couvert fermé s'imposent.

Echanges avec les commissaires

Quelle est la nécessité d'un crédit d'étude en vue de la réfection de la chape? M. Macherel répond qu'une étude statique a été confiée à un ingénieur pour des questions de portance liées au poids de la grue. La dalle à renforcer a une dimension de 170 m^2 (10 m x 17 m). Le renforcement sera fait ponctuellement pardessous, en utilisant le local à disposition. Un architecte doit également étudier le couvert.

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), de Mmes Simone Irminger, directrice dudit département, Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Vincent Moreno, chef du Service d'incendie et de secours

Echanges avec les commissaires

Y a-t-il une pertinence à conduire une étude pour faire une dalle? M. Moreno soutient que l'introduction de cette autogrue sur roues met en évidence un problème général qui concerne toute la surface bitumineuse, et non pas uniquement la dalle. On compte au moins trente interventions quotidiennes avec des véhicules lourds. L'acquisition de cette grue procède d'un choix mûrement réfléchi. Il rappelle que la proposition PR-815 qui la prévoit a été votée par le Conseil municipal. Le véhicule actuel a 24 ans. Le nouveau modèle, contenant des modules électriques, électroniques et hydrauliques, ne peut pas être stationné à l'extérieur pour être immédiatement engageable. De plus, ce nouveau véhicule, d'un gabarit légèrement supérieur, nécessite de réfléchir à des solutions de rocade du véhicule. Déplacer le garage serait effectivement trop compliqué. Le seul endroit envisageable se situe sur un emplacement qui est actuellement en partie couvert, mais pas sur les côtés. Sur ce local, la dalle ne peut toutefois pas supporter un poids de 40 tonnes. Une étude s'impose donc pour cet emplacement. Il ajoute que les surfaces bitumineuses subissent de nombreuses déprédations. Se pose enfin la problématique de la fermeture complète. Il convient de recourir à l'expertise d'ingénieurs.

Ne serait-il pas possible de trouver un nouvel emplacement pour stationner le véhicule? M. Moreno indique que cette possibilité a été étudiée. Cependant, il s'agit d'un véhicule engagé en premier échelon, notamment en cas d'accidents de la circulation et de sauvetages en hauteur. Le seul site du SIS se trouve à Versoix. Or les pompiers doivent se trouver au même endroit. En cas de localisation à Versoix, on se prive de ressources, qui sont extrêmement importantes pour le reste des engagements. Il précise que le stationnement du véhicule se révèle moins problématique que sa circulation.

Quelles sont les raisons qui justifient le caractère urgent de la conduite des pré-études? M. Moreno informe que la proposition PR-815 a été votée en 2010, avant son arrivée au SIS. Il explique que l'ancienneté de la grue actuelle empêche de mener à bien certains sauvetages. D'entente avec le magistrat, il a fait bloquer l'appel d'offres puisque l'acquisition d'un véhicule sans endroit pour le stationner serait inappropriée. Le constat de la situation remonte à la fin de l'année 2013.

Faut-il s'inquiéter de la capacité des rues avoisinantes à supporter le poids du véhicule avec ses quatre essieux? M. Moreno assure que le poids à l'essieu atteint 40 tonnes. Un véhicule ne reste jamais stationné pendant de longues périodes

en dehors de son lieu de stationnement. Le SIS dispose d'une carte indiquant les rues où les véhicules peuvent stationner. L'introduction de cette autogrue sur roues met en évidence un problème général qui concerne toute la surface bitumineuse, et non pas uniquement la dalle. On compte au moins trente interventions quotidiennes avec des véhicules lourds. L'acquisition de cette grue procède d'un choix mûrement réfléchi. Il rappelle que la proposition PR-815 qui la prévoit a été votée par le Conseil municipal. Le véhicule actuel a 24 ans. Le nouveau modèle, contenant des modules électriques, électroniques et hydrauliques, ne peut pas être stationné à l'extérieur pour être immédiatement engageable. De plus, ce nouveau véhicule, d'un gabarit légèrement supérieur, nécessite de réfléchir à des solutions de rocade du véhicule. Déplacer le garage serait effectivement trop compliqué. Le seul endroit envisageable se situe sur un emplacement qui est actuellement en partie couvert, mais pas sur les côtés. Sur ce local, la dalle ne peut toutefois pas supporter un poids de 40 tonnes.

Une étude s'impose donc pour cet emplacement. Il ajoute que les surfaces bitumineuses subissent de nombreuses déprédations. Se pose enfin la problématique de la fermeture complète. Il convient de recourir à l'expertise d'ingénieurs.

Aménagement de vestiaires pour femmes. Locaux VVP – SEVE

N°PFI 082.029.01 *(Groupe 80: hygiène et salubrité publique. Patrimoine administratif)*

Echanges avec les commissaires

Les quatre femmes concernées pour l'instant travaillent-elles toutes au même endroit? M. Macherel confirme. Elles travaillent toutes aux Vernets. Une décision du Conseil administratif incite, dans le cadre de la politique de l'égalité, à engager des femmes dans tous les métiers qui étaient jusqu'à présent destinés aux hommes. Il convient de prévoir les infrastructures nécessaires pour recevoir les femmes dans des conditions qui satisfassent aux normes en vigueur, soit des vestiaires et des douches séparés dans l'ensemble des lieux concernés. Il estime inopportun d'aménager tous les lieux. Il sied au préalable de démontrer que l'on peut engager des femmes dans les métiers les plus pénibles, notamment à la Voirie et au SEVE. Une stratégie d'équipement est ensuite proposée, au fur et à mesure que du personnel féminin peut effectivement être engagé. Il ambitionne d'aménager un espace sur la rive droite et un sur la rive gauche afin de permettre la délocalisation de ces personnes au niveau de la Voirie. Le crédit d'étude permettra d'équiper progressivement d'autres endroits s'il s'avère que l'on parvient à engager des femmes. C'est pourquoi le coût global du crédit de réalisation demeure inconnu à ce jour.

Le vocable employé s'agissant de l'aménagement des vestiaires « féminins ». pourrait parfaitement être dotée d'un libellé moins misogyne dans la proposition, faisant référence à des vestiaires pour les hommes et pour les femmes. En effet, le libellé induit que l'engagement de femmes engendre des coûts supplémentaires. M. Barazzone met en lumière qu'il n'y avait simplement pas de femmes à la Voirie. L'agrandissement des vestiaires est rendu nécessaire en raison de considérations liées au sexe, et non pas à cause d'un manque de place au regard du nombre de collaborateurs.

Existe-t-il des contraintes techniques spécifiques concernant des vestiaires féminins? Il s'agit en substance de savoir si les vestiaires existants pourraient être utilisés par des femmes. Mme Irminger indique que la réalité du terrain veut que la Voirie compte 347 hommes pour 17 femmes. Il existe 47 lieux de travail pour l'unité de nettoiement de l'espace public, dont seulement quatre sont mixtes, c'est-à-dire pouvant accueillir des femmes.

Extension souterraine de la gare Cornavin

Projet non planifié

M. Pagani se félicite qu'une étape importante ait été franchie le week-end précédent la tenue de la présente séance. En effet, on dispose des 780 millions qui seront indexés à 830 millions. Il manque encore 400 millions. En juin, on saura si le projet équivaut effectivement à un montant de l'ordre de 1,2 milliard. Cette gare souterraine aura des émergences tout le long de la place Montbrillant. Il convient de raccommoder le tissu urbain pour que les flux fonctionnent. Il signale que les terrains desquels la Ville avait été expropriée vont lui revenir. Il faut pouvoir étudier la question rapidement puisqu'un PLQ doit être mise en place pour 2020. Il appelle de ses vœux un accompagnement optimal du changement fondamental qui affecte cette partie de la Cité.

Echanges avec les commissaires

Le projet est-il lié au déplacement des trémies du parking souterrain de la gare Cornavin?

M. Pagani répond par la négative. Cela reste toutefois d'actualité. Un expert a été mandaté à cette fin. Les flux seront physiquement séparés dès 2025. Il convient d'organiser cela.

L'option souterraine suppose un investissement plus conséquent de la part du Canton et de plusieurs communes. L'étude vise-t-elle à déterminer le montant à répartir entre le Canton et les communes?

M. Pagani espère que le coût total n'excédera pas la somme de 1,2 milliard. Il manque 400 millions, que le Conseil d'Etat s'est engagé à négocier avec la Confédération. Il précise que cette dernière réaliserait une économie par rapport à la pose des deux moutons qui aurait été rendue nécessaire dans l'hypothèse d'une extension aérienne, et dont le coût atteint 5 milliards.

Cette étude est-elle spécifique ou au contraire traite-t-elle de l'ensemble du projet d'aménagement? M. Pagani indique qu'il s'agit d'une préétude globale.

L'acceptation par le peuple de l'initiative contre l'immigration massive risque de mettre à mal la réalisation de la projection des CFF d'un doublement de la fréquentation. M. Pagani estime qu'il convient d'attendre jusqu'en 2017. La fréquentation a augmenté de 20% au cours du dernier lustre. Si un déclin n'est pas inenvisageable, la première partie des travaux de la gare souterraine est obligatoire pour deux lignes d'ici 2025. La solution retenue prévoit le doublement de la gare souterraine seulement en cas de besoin. L'intérêt du projet réside justement dans la possibilité de cadencer le CEVA ainsi que, en 2025, aisément doubler les lignes en sous-sol si le besoin s'en fait ressentir.

Pourtour de la rade

Projet non planifié

M. Pagani souligne tout d'abord que M. Barazzone est le porteur intellectuel du projet, qui se trouve désormais entre les mains de Mme Giraud et de ses équipes. Il salue l'excellente idée qu'a eue M. Barazzone. 450 000 francs sont requis en vue de l'aménagement d'un secteur déterminé, qui s'étend du pont de la Machine à la statue de la Bise, vers Baby-Plage, en passant par la Perle du Lac. Un concours d'idées va être organisé afin de déterminer les meilleures modalités de réaménagement de la rade.

Echanges avec les commissaires

Des objets revêtant une telle valeur symbolique devraient faire l'objet d'une demande de crédit séparée. S'agissant du pourtour de la rade, la réalisation de la plage des Eaux-Vives est attendue. M. Pagani rappelle que l'Etat est propriétaire de l'eau jusqu'aux blocs de cailloux. La propriété de la Ville commence devant le muret où l'eau s'arrête. Les personnes qui participeront au concours seront néanmoins tenues informées de l'état d'avancement des études menées par le Canton. Il précise que si la demande de crédit n'a pas été soumise séparément concernant cet objet, c'est parce qu'il ne s'agit que d'une préétude.

Comment est considérée l'initiative «Sauvons nos parcs» acceptée en novembre 2013 par le peuple, laquelle empêche toute construction? Est-il pos-

sible de transmettre aux commissaires le cahier des charges du concours? M. Pagani accepte de transmettre le cahier des charges du concours.

L'aménagement des berges du Rhône à Lyon n'a suscité aucun débat. La loi sur la protection de la rade impose aux concourants de respecter des contraintes légales. De vastes consultations seront organisées, notamment avec les habitants des quartiers concernés.

Quelle est la véracité de la déclaration de M. Barazzone selon laquelle l'acceptation de l'initiative «Sauvons nos parcs» remettait en cause le projet de réaménagement de la rade? M. Pagani garantit que l'initiative n'empêche pas d'aménager en vue de favoriser l'accès à l'eau pour les Genevois. En conséquence, il faut que les lieux restent des promenades.

Est-il nécessaire de payer des personnes pour qu'elles développent des idées et des projets? M. Pagani informe qu'il existe plus de 800 architectes à Genève. Dans le cadre d'un concours, 50 à 120 bureaux d'architectes travaillent gratuitement; cela nécessite non seulement une charge de travail importante mais équivaut surtout à plusieurs millions de francs. Il est à tout le moins normal de récompenser les meilleurs. Hormis le lauréat, trois ou quatre architectes sont primés. Les autres auront travaillé et dépensé de l'argent pour rien.

M. Barazzone indique aux commissaires que sa présence a pour but de leur présenter la partie de la proposition qui concerne le concours d'idées. En effet, en sa qualité de président de la Délégation aménagement, il travaille beaucoup sur la problématique de l'aménagement de la rade avec ses collègues MM. Pagani et Kanaan. De plus, son département gère le domaine public, en particulier sur la rade. Il informe à cet égard que, aux termes d'un accord conclu entre la Ville d'une part, et l'Etat d'autre part, ce dernier a cédé la gestion de la rade à la Ville. M. Barazzone explique que le département 2 a été mandaté pour réfléchir à cette question car la rade a un potentiel énorme, mais malheureusement pas suffisamment exploité. Il regrette que Genève ne souffre pas la comparaison avec des villes alémaniques, comme Zurich par exemple. Il convient par ailleurs de distinguer entre l'occupation du domaine public sur la rade d'une part, et la question sous-jacente de l'aménagement, davantage structurelle d'autre part. Compte tenu du nombre de touristes et de Genevois-e-s qui souhaitent pouvoir librement profiter de la rade, cette question a été érigée au rang des priorités du Conseil administratif.

Mme Charollais expose le projet d'aménagement de la rade à l'aide d'un support visuel *(voir annexe 3)*. Le problème concernant la rade réside dans la gestion des usages. En collaboration avec les partenaires du Canton, l'ensemble des démarches envisageables a été accompli dans la perspective d'une entreprise de «grand ménage» et de réorganisation des activités qui se déploient autour de la rade, dans le cadre d'une stratégie opérationnelle. Celle-

ci atteint toutefois ses limites. A la suite d'une demande formulée par les magistrats en ce sens, une réflexion a été menée en vue de produire une démarche plus ambitieuse et cohérente sur l'ensemble de la rade. Elle met en évidence que l'objectif confié à son département consistait à trouver une formule qui permette de jouir d'une vision à court et long termes pour fédérer des actions autour d'un but connu, afin d'éviter de les mener de manière dispersée. Elle signale que la présentation faite aux commissaires est un extrait de celle qui a été faite à l'attention des magistrats en vue de définir avec eux une méthode de travail ainsi que des objectifs communs.

Elle commence par dresser l'état des lieux s'agissant de la rade. Il s'agit d'un lac avec des fonctionnalités liées au trafic des bateaux, d'un port et d'un projet de plage qui, en dépit des aléas qu'il connaît, doit être pris en compte, de parcs majeurs, ainsi que de toute une série d'activités qui occupent les quais et les ponts. Les secteurs situés sur la rive droite sont davantage dévolus à la promenade et aux activités touristiques tandis que ceux de la rive gauche se révèlent quant à eux davantage axés sur les activités nautiques et portuaires. Force est aujourd'hui de constater que la rade s'avère passablement occupée, étant entendu que les activités qui s'y déploient sont toutes légitimes. Si l'on souhaite les déplacer, voire en supprimer certaines, il sied de poursuivre une image cohérente, ambitieuse et surtout, concertée. En plan de coupe, le pourtour de la rade n'est pas cohérent. Les configurations divergent grandement selon les secteurs. Les secteurs de la rive droite et du quai Marshall revêtent un intérêt patrimonial majeur. La réflexion s'oriente essentiellement autour de l'amélioration de la cohérence des parcours d'une part, et du rapport des quais avec l'eau d'autre part.

Il existe trois scénarii possibles pour fédérer une image de la rade.

Un grand concours de projets

Le concours de projets nécessite de définir un site et une emprise ainsi que des rapports contractuels avec le lauréat du concours. La Ville s'engage à conclure un contrat de mandat avec lui concernant l'ensemble de la réalisation du projet. La capacité de la Ville en termes d'investissement ne permet pas de lancer un concours d'une telle ampleur. Ce premier scénario aboutirait à un nouvel aménagement complet et à un grand projet urbain.

Un concours d'idées

Le concours d'idées, dont elle rappelle qu'il s'agit d'une pratique courante, vise à définir une image directrice, une vision des potentialités de la rade. Il n'y a toutefois pas d'engagement en matière de réalisation concrète à l'issue d'un concours de ce type.

Le résultat résiderait dans la définition d'une image directrice qui permettrait de générer des actions localisées qui seraient fédérées autour de ladite image.

La poursuite d'une approche sectorielle caractérisée par une résolution séquentielle des problèmes

Les actions localisées ne permettent que d'intervenir de manière ponctuelle et habituelle. L'ambition comme les résultats ne sont pas les mêmes que s'agissant d'un concours.

Il résulterait de cette troisième approche la conduite d'une série d'interventions avec des actions immédiates. Elle explique que les critères d'analyse retenus sont la temporalité, la définition des besoins, l'implication des acteurs, les cofinanciers, l'engagement vis-à-vis des tiers (détail, page 9 du support visuel).

Evaluation des coûts

Il a été procédé à une évaluation des coûts afférents aux trois scénarii envisagés. Il en est ressorti que le coût afférent au lancement d'un concours de projets, soit entre 150 et 200 millions s'avérait disproportionné, outre les contraintes techniques importantes qu'implique la réalisation de projets d'une telle envergure. Le scénario qui a été privilégié se rapproche beaucoup d'un concours d'idées.

C'est cette proposition qui fait l'objet du crédit d'étude. Il s'agit d'effectuer dans un premier temps un concours d'idées qui, en sus de produire une image directrice, serait assorti de propositions concrètes d'interventions en vue de mettre en œuvre cette image directrice sur des petits projets sectoriels. Le montant maximum qui ne saurait en aucun cas être dépassé s'élève à 20 millions sur l'ensemble de la réalisation consécutive aux projets. Le ratio entre le montant du crédit d'étude et celui dédié à la réalisation est dans le cas présent supérieur au ratio usuel de 1 à 10. L'intérêt de ce scénario réside précisément dans le fait de considérer que l'on peut produire une image directrice fédératrice autour de laquelle interviennent de manière temporelle toute une série de projets, étant entendu que, à l'intérieur, pourraient figurer quelques propositions à mettre en œuvre immédiatement par le mandataire lauréat du concours dans le cadre d'une démarche de projet qui serait à la fois l'illustration du concept général mais aussi le déclencheur d'un moteur de projets plus important. Cela vise à garantir que les fruits du concours d'idées ne demeurent pas théoriques, sachant que les montants engagés seraient séquencés chronologiquement en fonction des disponibilités financières, mais autour d'une image commune.

Mme Charollais se penche sur les démarches à venir s'agissant de la solution retenue. Il s'agit de mettre en place à la fois un concours d'idées et de pro-

jets. Dans l'hypothèse heureuse où le crédit serait voté, il s'agirait de lancer un concours d'idées avant l'été afin d'en avoir les résultats à la fin de l'été. De petites propositions de travaux consécutives à ce concours devraient ensuite être mises en œuvre. On projette des réalisations à l'horizon 2016-2017.

Elle précise que l'ampleur des réalisations et le coût peuvent encore parfaitement être discutés à l'heure actuelle. Le fait de mener des actions concrètes à court terme offre l'avantage de clairement montrer à la population que certains éléments sont déjà en cours et que la dynamique de requalification de la rade se met effectivement en place. Elle informe les commissaires que les services en interne préparent déjà certains éléments du cahier des charges du concours. De plus, des discussions ont déjà lieu avec les autorités cantonales compétentes afin de réfléchir à la cohérence des démarches, notamment en lien avec l'accès à l'eau. Eu égard à la répartition du domaine public entre l'Etat et la Ville, il sied de concerter chaque action entre l'eau et la rive de manière extrêmement précise.

M. Barazzone précise que plusieurs motions du Conseil municipal demandaient l'élaboration d'un concours d'idées. De plus, de nombreuses doléances ont été adressées aux différents départements dans ce sens. Les hôteliers et les restaurateurs sont demandeurs d'une solution en raison des enjeux importants en termes de revenus liés au tourisme. Il précise que la Ville n'entend nullement concurrencer le projet de plage de l'Etat. Le périmètre envisagé s'arrête à Baby-Plage. Les architectes devront par contre tenir compte de cette hypothèse.

Le projet d'aménagement, lequel se limite à des constructions d'ampleur modeste, se révèle compatible avec l'initiative «Sauvons nos parcs» d'un point de vue juridique. Il témoigne de sa volonté de prendre langue avec M. Barthassat afin qu'un représentant de l'Etat siège dans le jury du concours. Il appelle en effet de ses vœux une dépolitisation de la problématique. Il ne s'agit pas d'opposer les institutions mais de trouver la meilleure solution possible. Ayant dûment pris acte du fait que la majorité du Conseil municipal a exprimé dans le cadre du PFI sa volonté de limiter le montant des investissements, il explique que l'on est parti du montant maximum de 20 millions, lequel constitue une contrainte imposée aux architectes et non pas un simple estimatif. Il ajoute qu'il est prévu de consulter les différents acteurs institutionnels et associatifs concernés en vue de définir la ligne directrice optimale. La particularité du concours d'idées mâtiné du concours de projets réside justement dans la définition d'une ligne directrice. Au moment de la réalisation du projet, une deuxième consultation aura lieu avec tous les acteurs concernés afin d'étudier en détail le projet lui-même. La consultation est prévue en avril 2014. Il s'agit d'une consultation en deux phases.

Echanges avec les commissaires

Quelle est la pertinence de définir un concept puis, dans un second temps, de procéder par tranches? Les élu-e-s sont échaudé-e-s de voir les budgets, initiale-

ment limités, être outrageusement dépassés. Quelle est la nature des moyens imaginés pour garantir le non-dépassement du budget à concurrence de 20 millions? La collaboration avec l'Etat est à saluer, mais ce dernier intervient-il financièrement? M. Barazzone rétorque que la première hypothèse a été exclue précisément pour ces raisons. In fine, ce sont les conseillers municipaux qui décident, soulignant néanmoins que le montant demandé de 500 000 francs au titre du crédit d'étude est objectivement plutôt bas.

Il indique que l'on a mixé les options 2 et 3 afin d'éviter les écueils liés à la dernière, à savoir le manque de technicité des acteurs politiques. Il s'avère impératif recourir à des architectes dans un souci de prévention d'éventuelles erreurs techniques ou stratégiques. Il n'exclut pas que des idées ingénieuses à moindre coût émergent. Il insiste finalement sur l'inversion du paradigme, c'est-à-dire que le montant maximal devient un critère formel. En ce qui a trait à l'intervention du Canton, il signale que celui-ci n'intervient pas car il ne s'agit pas de son domaine public.

Comment faut-il comprendre la définition de la notion d'actions à court terme? Mme Charollais signale qu'il s'agit des projets planifiés par le lauréat du concours que ce dernier proposera de réaliser. Il s'agit d'une première étape.

Quelle sera la composition du jury? Mme Charollais répond qu'il se composera de représentants de la Ville et de l'Etat ainsi que de spécialistes et de professionnels actifs dans les domaines de la construction et de l'aménagement. M. Barazzone précise que la composition du jury n'est pas encore définitive. On veillera évidemment très rigoureusement à éviter tout conflit d'intérêts.

Il serait intéressant pour les commissaires de disposer du cahier des charges en cours de préparation par l'Administration avant de voter sur l'octroi des 500 000 francs au titre du crédit d'étude. Il est demandé que le document soit transmis aux commissaires, le but de la requête consistant à connaître les éléments importants afin de pouvoir apprécier ce à quoi aboutirait le concours d'idées. M. Barazzone indique ne pas être opposé à transmettre le cahier des charges. Cependant, il attire l'attention sur le fait qu'il le transmettra seulement aux fins d'information. Partant, le contenu de celui-ci ne saurait être négocié politiquement pour l'instant, sachant que cela ne serait guère praticable et s'engage .à communiquer les éléments principaux du cahier des charges.

Se trouve-t-on au stade de l'étude ou de la préétude? Mme Charollais indique que l'on se trouve au stade de la préétude. Rien n'exclut de rediscuter plus généralement la forme des propositions afin de mettre un terme à de telles propositions. Elle ajoute que la préétude sert à financer le concours d'idées, étant entendu qu'il convient de proposer une rémunération convenable pour attirer des candidats puisqu'il n'y a pas de mandat complet à la clé, ou alors un mandat très partiel. Le montant allégué à hauteur de 500 000 francs couvre les frais préalables et le

concours d'idées. Viendront ensuite les frais d'étude, compris dans une large fourchette entre 1 et 4 millions selon la proposition qui sera faite par le concurrent.

M. Barazzone affirme que le rôle du politique consiste à fixer un cadre. Par exemple, l'un des éléments programmatiques pour ce faire, qui ressort du cahier des charges, réside dans la volonté de favoriser la circulation des cyclistes en bordure de la rade. Les architectes ne sauraient en effet travailler sans critères prédéterminés. Il soutient enfin ne préjuger en aucun cas du résultat du concours. Il sied en effet d'attendre les propositions qui seront soumises par les architectes, conformément aux critères fixés dans le cahier des charges. S'agissant des impacts éventuels d'un vote positif sur la traversée de la rade, il admet que cette question n'a pas été directement analysée. Cependant, il y voit un problème d'ordre juridique. En effet, la Ville n'est pas fondée à accepter la construction d'une traversée de la rade sur le domaine public, ou privé d'ailleurs, en raison du résultat de l'initiative «Sauvons nos parcs». Il informe les commissaires que le Conseil administratif, dans son plan directeur, s'est prononcé en faveur de la traversée de la rade, et non pas du lac.

Il semble qu'il manque des éléments en termes de points de comparaison, notamment entre le concours de projets et le concours d'idées. Par exemple, le premier inclut nécessairement la prise en compte de contraintes techniques, à l'inverse du second. Mme Charollais confirme que la présentation visait à convaincre de l'adéquation du deuxième scénario, lequel correspond au montant du crédit d'étude. Il ne s'agit pas d'offrir à la commission le choix d'un scénario mais d'expliquer la nature du scénario soumis. En ce qui concerne les contraintes techniques, elle garantit qu'il est impossible de toutes les résoudre au stade du concours, lequel ne constitue qu'une toute petite part de la phase de recherche de parties. Les contraintes techniques sont toutefois prises en compte partiellement par le lauréat, même s'il n'a pas encore résolu toutes les conditions techniques. A l'intérieur de ce concours d'idées se trouvent des éléments de projets pour lesquels la résolution est d'un niveau d'aboutissement équivalent à celui dans le cadre d'un concours de projets global. La différence réside dans l'ampleur géographique du projet.

Quelle est l'envergure du périmètre couvert par le scénario 2? L'idée directrice s'avère initialement moins onéreuse, mais il subsiste des doutes quant au coût final, étant entendu qu'il conviendra d'organiser un concours de projets pour chaque projet. Si l'on considère que le coût sera inférieur, cela revient à admettre que la surface couverte se révélera forcément moindre en termes de projets de réalisation. M. Barazzone met en évidence que l'option retenue intègre des composantes de la première option puisque l'on demande aux architectes d'imaginer un projet à un endroit déterminé. Il n'est pas convaincu qu'il faille obligatoirement aménager chaque partie de la rade. A terme, l'ensemble des aménagements ne dépassera pas le montant maximum de 20 millions.

Le montant avancé de 20 millions couvre-t-il les petits projets ou, à l'inverse, l'ensemble de l'aménagement? La somme de 450 000 francs pour une préétude sera-t-elle incluse dans les 20 millions? Mme Charollais confirme l'inclusion de cette somme dans le montant total de 20 millions. Elle rappelle que la planche de prix est plus importante pour un concours d'idées que pour un concours de projets car il faut motiver les candidats, sachant que, à l'issue du concours d'idées, il n'y a pas de réalisation, ou alors très partielle. M. Barazzone soutient fermement qu'il n'est pas nécessairement utile d'aménager l'intégralité de la rade.

Existe-t-il des accords de principe préalables avec le Canton? Mme Charollais répond par l'affirmative. La Ville s'est d'ores et déjà coordonnée avec le Canton, lequel a entamé une étude visant notamment à identifier les secteurs dans lesquels les possibilités d'accès à l'eau sont bonnes. Ces éléments figureront dans le cahier des charges.

Quel peut être le calendrier de la Ville par rapport au projet de plage de l'Etat? Ne serait-il pas davantage opportun d'attendre de savoir exactement la direction qui sera prise afin d'assurer la cohérence entre le projet cantonal de la plage et le projet d'aménagement de la rade de la Ville? M. Barazzone admet que le timing est juste. L'idée consiste en effet à faire les réalisations concomitamment. L'un des prérequis réside dans le déplacement de certains éléments, notamment les bateaux. Il n'exclut toutefois pas que l'hypothèse d'une plage ne se réalise pas, ce qui sera pris en compte en termes d'emplacement des projets.

Quelle sera l'identité des acteurs qui seront consultés au mois d'avril 2014? Il est demandé, en plus du cahier des charges promis, que les résultats de cette consultation soient transmis aux commissaires. M. Barazzone signale qu'il s'agit de consulter des acteurs institutionnels et associatifs, à l'exclusion de personnes animées par la défense d'intérêts particuliers.

Les crédits de préétudes ne relèvent-ils pas davantage du budget de fonctionnement plutôt que de celui d'investissement? Mme Charollais affirme que, dans le cas présent, le travail est effectué par l'Administration. Aucun mandat n'a été confié à un tiers en l'occurrence. Il s'agit de frais généraux. Cela ressort selon elle d'une logique d'investissement, mais elle conçoit que cette vision soit sujette à discussion.

Etudes diverses d'aménagement du domaine public

N°PFI 100.000.07 (Groupe 100)

M. Macherel explique qu'il s'agit d'une enveloppe globale comme il en est proposé une chaque année quand la précédente est épuisée. On puise dans ce montant inscrit au PFI lorsqu'il faut étudier un problème particulier. Cela fait l'objet d'une décision du Conseil administratif.

Echanges avec les commissaires

Pourquoi ne recourt-on pas simplement au budget de fonctionnement, voire à la LAC en cas d'urgence au lieu de déposer une demande de ce type de crédits qui constituent une réserve sans destination précise? Ces crédits d'investissement sont-ils exclusivement utilisés pour payer des honoraires de tiers? M. Macherel confirme. Il s'agit de surcroît toujours de comptes séparés. Lorsque cela est suivi de réalisation, cela est intégré dans le projet de réalisation. Sinon, il est procédé au bouclement. Mme Giraud indique que la dernière fois que des fonds ont été sollicités pour un crédit de ce type, cela visait l'étude d'aménagement d'une cession au domaine public dans le cadre d'un PLQ. Il s'agit de se montrer réactif.

Dans quelle mesure de telles demandes relèvent-elles du domaine de l'investissement? Et quels sont les montants dévolus à cette ligne ainsi que les listes des dépenses y relatives concernant les années précédentes afin d'apprécier l'affectation de ces fonds? Mme Giraud explique que les études débouchent potentiellement sur des travaux qui sont considérés comme un investissement (annexe 2, tableau p.3).

Pavage des rues de la Vieille-Ville

N° PFI 101.018.18

M. Macherel informe que la motion M-1010 (du 21 mars 2012) demande de paver l'intégralité des rues de la Vieille-Ville. Des demandes de crédit visent régulièrement à paver certaines rues. La rue du Puits-Saint-Pierre a déjà fait l'objet du dépôt d'une demande. Une requête en vue du dépôt d'une proposition a aussi été formulée s'agissant de la rue Etienne-Dumont. Plutôt que d'agir rue après rue, une étude générale est souhaitée afin notamment de délimiter le secteur concerné, la situation actuelle et les implications de la mise en œuvre éventuelle de la motion M-1010, de choisir le type de pavage, ainsi que de réfléchir aux réponses qu'il convient d'apporter à la problématique du déplacement des personnes à mobilité réduite.

M. Macherel indique que des sollicitations en ce sens émanent de plusieurs groupes. Il lui semble que la motion déposée réunit autour d'elle un certain consensus pour aller de l'avant. Si par hypothèse le Conseil municipal renonçait au projet de pavage de la Vieille-Ville, alors il faudrait par voie de conséquence également renoncer au crédit d'étude. Le Département anticipe en raison des nombreuses questions techniques qui se posent.

Zones 30 km/h

N° PFI 102.020.07

Echanges avec les commissaires

Mme Giraud précise que la législation cantonale impose de dresser un bilan un an après la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h. En cas d'inefficacité de certains aménagements, alors il convient de formuler des propositions d'aménagements complémentaires aux fins d'amélioration. Cette somme sert notamment à cela.

Il existe un budget de fonctionnement justement dévolu à cet effet. Pourquoi faut-il voter un crédit d'investissement pour déterminer s'il convient de procéder à des évaluations? M. Macherel précise qu'il s'agit de la procédure usuellement suivie en la matière. Il existe une hiérarchie du réseau routier, à savoir les réseaux primaire et secondaire ainsi que celui de quartier. Le but du réseau primaire consiste à favoriser la circulation le plus librement concevable, si possible avec des zones vertes. A l'inverse, le réseau de quartier poursuit l'objectif d'éviter le trafic de transit. Si les automobilistes étaient plus disciplinés, alors la mise en place de zones limitées à 30 km/h ne requerrait pas un tel mobilier. A Zurich par exemple, un équipement plus léger suffît, étant précisé qu'il s'agit de vraies rues résidentielles. De plus, il met en exergue que l'instauration de telles zones constitue l'une des solutions pour mettre en œuvre l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (ci-après OPB). Pour le réseau primaire, il faudra investir dans du vitrage pour se conformer à l'OPB.

Est-ce que le motif qui préside au recours à l'investissement réside dans l'obligation de confier des mandats en raison du manque de forces disponibles à l'interne pour conduire les évaluations? M. Macherel indique que les fonctionnaires municipaux ne sont ni formés ni équipés pour effectuer les mesures et les analyses requises. Il sied de déléguer le comptage et l'évaluation des conséquences de la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h à des bureaux spécialisés. Si le budget de fonctionnement doit inclure ces éléments, alors il convient d'augmenter les rubriques 318 de l'ensemble des services.

Les zones limitées à 30 km/h dépendent-elle de la Ville ou de l'Etat? M. Macherel signale que la Ville propose de constituer des poches dans certains quartiers d'habitation. Ces projets sont soumis à la décision du Canton, plus précisément de la Direction générale des transports et de l'Office des autorisations de construire.

Quelle est la répartition des montants des études entre nouvelles zones et amélioration de zones existantes? Il faut compter 110 000 francs pour les études d'améliorations et 140 000 francs pour l'étude de nouvelles zones (annexe N° 2).

Séance du 11 mars 2014

Discussions et votes

Une commissaire socialiste s'interroge relativement aux raisons historiques qui ont conduit à lier les crédits en un paquet ficelé. Elle se demande quels sont les critères qui permettent de déterminer si une demande de crédit doit faire l'objet d'une proposition spécifique ou, au contraire, être intégrée dans un paquet ficelé. Elle aimerait enfin savoir s'il est possible de demander expressément au Conseil administratif d'élaborer une proposition spécifique pour le réaménagement de la rade, étant précisé qu'il s'agit d'un objet suffisamment important en soi et novateur.

Une autre commissaire socialiste explique que, traditionnellement, la proposition pour les crédits d'étude était soumise concomitamment à l'étude du budget, de sorte qu'il était procédé au vote y relatif en fonction du PFI. De plus, elle attire l'attention sur les difficultés liées à l'élaboration d'une proposition spécifique s'agissant de la rade, sachant que dissocier cet objet risque de retarder son traitement. Elle déclare néanmoins ne pas être opposée à une telle option. Cette année, les propositions ont été adressées avec un léger retard.

Une commissaire des Verts précise qu'il y a aussi eu un léger retard l'année précédente. Elle relève par ailleurs la présence de trois nouveaux objets qui n'étaient pas inscrits au PFI. Elle pense qu'il est nécessaire de demander au Conseil administratif d'élaborer une proposition spécifique concernant le projet de réaménagement de la rade.

Votes

Rue des Cordiers 8

L'alinéa 1 de l'article premier est accepté à l'unanimité des membres présents.

Place de la Taconnerie 6

L'alinéa 2 de l'article premier est accepté à l'unanimité des membres présents.

Couverture du stade de Richemont

L'alinéa 3 de l'article premier est accepté par 11 oui (2 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (EàG)

Rue de Mairie 37

L'alinéa 4 de l'article premier est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 3 non (2 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

Rue du Vieux Billard 11, SIS

L'alinéa 5 de l'article premier est accepté par 10 oui (1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (2 EàG, 1 Ve).

Aménagement de vestiaires pour femmes, VVP

L'alinéa 6 de l'article premier est accepté par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (LR).

Diverses études d'aménagement du domaine public 2014

L'alinéa 7 de l'article premier est refusé par 7 non (1 EàG, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) et 6 abstentions (1 EàG, 2 Ve, 3 S).

Pavage des rues de la Vieille Ville

L'alinéa 8 de l'article premier est refusé par 5 non (1 EàG, 1 S, 2 MCG, 1 LR) contre 3 oui (1 S, 1 LR, 1 DC) et 5 abstentions (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 1 UDC).

Zones 30 km/h

L'alinéa 9 de l'article premier est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 6 non (2 MCG, 2 LR, 1 UDC, 1 DC).

Extension souterraine de la gare Cornavin

L'alinéa 10 de l'article premier est accepté à l'unanimité des membres présents.

Pourtour de la rade

L'alinéa 11 de l'article premier

Concours d'idées et de projets à hauteur de 450 000 francs pour le réaménagement de la rade.

Amendement proposé par un commissaire MCG

Réduire le crédit de moitié, soit à 225 000 francs.

Une commissaire socialiste renouvelle sa demande de sortir cet objet du paquet ficelé en vue de lui consacrer une proposition spécifique. Elle s'inquiète du projet imaginé pour la rade et souhaite en conséquence qu'un montant supérieur à 20 millions puisse être débloqué pour la réalisation du projet.

Le président signale que le magistrat a fourni toutes les informations nécessaires au sujet de ce projet. Les commissaires ont de surcroît reçu à titre confidentiel le cahier des charges afférent au concours, lequel s'avère très détaillé. Il trouve dommage de renvoyer cet objet, ce qui retardera le processus. Il convient de donner l'opportunité au Conseil administratif de réaliser le concours.

Un commissaire PLR comprend les préoccupations exprimées par la commissaire socialiste. Il précise que l'on se trouve au stade de la préétude. Il salue la transparence de M. Barazzone. Voter contre cette demande de crédit équivaudrait en termes de message politique à indiquer une opposition au projet de réaménagement de la rade.

L'amendement visant la réduction de moitié du crédit lié au concours d'idées et de projets est refusé par 10 non (2 EàG, 2 V, 2 S, 2 PLR, 1 UDC, 1 PDC) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (S).

L'alinéa 11 de l'article premier, dans sa teneur originelle est refusé par 6 non (2 EàG, 2 Ve, 2 MCG) contre 6 oui (2 S, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) et 1 abstention (S).

Une commissaire verte précise que le vote négatif de la commission vise à sortir cet objet du paquet ficelé. Une proposition spécifique sera plus appropriée.

A l'unanimité, les commissaires adhèrent à cette proposition.

Vote sur l'article premier tel qu'amendé

Il est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote sur l'article 2 amendé, avec la soustraction des alinéas 7, 8 et 11

L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote sur l'article 3

L'article 3 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote d'ensemble sur la proposition amendée

La proposition amendée est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) contre 2 non (MCG) et 3 abstentions (2 LR, 1 UDC).

Un commissaire MCG souhaite qu'une recommandation soit émise afin que les crédits de préétude relèvent dorénavant du budget de fonctionnement et non de celui dédié aux investissements puisque cela reste à l'interne de l'Administration.

Vote sur cette recommandation

La proposition de formuler une recommandation afin que les crédits de préétude relèvent dorénavant du budget de fonctionnement et non de celui dédié aux investissements est acceptée par 7 oui (1 EàG, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) contre 4 non (2 Ve, 2 S) et 2 abstentions (1 EàG, 1 S).

Note de la rapporteuse: le cahier des charges concernant le concours d'idées de la rade de Genève a été transmis aux commissaires. Cependant, il a été demandé que le document, provisoire en l'état et «confidentiel», ne soit pas annexé au rapport.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 750 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2014, pour huit projets inscrits au 9e plan financier d'investissement 2014-2025 et trois nouveaux projets non planifiés, soit:

1 200 000 francs pour une étude complémentaire de démolition et reconstruction de l'immeuble, sis rue des Cordiers 8; ce crédit est complémentaire au montant de 500 000 francs déjà voté le 11 décembre 2010 (PR-808/4);

2 100 000 francs pour une étude complémentaire de rénovation de l'immeuble sis place de la Taconnerie 6; ce crédit est complémentaire au montant de 186 052 francs déjà voté le 15 janvier 2002 (PR-117);

3 250 000 francs pour une étude de la couverture du stade de Richemont, sis route de Frontenex 64;

4 200 000 francs pour une étude de réaménagement des locaux du Service de l'état civil, sis rue de la Mairie 37;

5 200 000 francs pour une étude de réfection du sol de la cour et la réalisation d'un couvert fermé, rue du Vieux-Billard 11;

6 200 000 francs pour une étude d'aménagement de vestiaires féminins pour les locaux des services Voirie – Ville propre et espaces verts et environnement;

7 250 000 francs pour des études d'aménagements et d'amélioration de zones 30 km/h;

8 350 000 francs pour des études d'avant-projet d'aménagement en lien avec l'extension souterraine de la gare Cornavin;

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 750 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes:

Annexe 1: réponses de la Direction du département des constructions et de l'aménagement, M. C.-A. Macherel.

Annexe 2: présentation «quel avenir pour la rade de Genève?»

Annexe 3: présentation «Stade de Richemont»

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

VILLE DE GENÈVE

NOTE à
Monsieur Jean-Charles Lathion
Président de la commission des finances
Secrétariat du CM – Palais Eynard

Genève, le 13 février 2014
CAM/cb

Objet **PR-1054**

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du 11 février dernier concernant l'objet mentionné en titre.

Voici les réponses que nous sommes en mesure d'apporter aux différentes questions des commissaires :

Rue des Cordiers 8
Détail des coûts dépensés à ce jour

A ce jour, la dépense en frais d'études pour cet objet s'élève à 336'517.85 CHF TTC. Ce montant correspond aux frais de concours et aux études jusqu'à la phase projet de l'ouvrage.

Rue du Vieux-Billard 11, SIS
Surface globale de la dalle à renforcer

La dalle à renforcer a une dimension de 170 m2 (10 m x 17 m). Le renforcement sera fait ponctuellement par dessous, en utilisant le local à disposition.

Aménagement du domaine public (patrimoine administratif)
Détail des dépenses engagées par cette rubrique dans les précédentes PR études

Se référer au tableau joint en annexe.

./.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
FAX +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Zones 30 km/h
Répartition des études entre nouvelles zones et amélioration de zones existantes

Il faut compter 110'000.- CHF pour les études d'améliorations et 140'000.- CHF pour l'étude de nouvelles zones.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude-Alain Macherel

Annexe mentionnée

Copie : M. R. Pagani, Conseiller administratif

2

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

Examen de la PR-1054 : Réponse à la commission des finances relative aux études diverses d'aménagement du domaine public

Depuis 2007, toutes les lignes PFI d'études diverses d'aménagement du domaine public ont été affectées par le Conseil administratif sur différents projets. Vous trouverez, ci-après, le détail des décisions du Conseil administratif depuis la première proposition (PR-495 votée le 20 mars 2007).

PR d'études liées aux différents PFI				Affectations sur décisions du Conseil administratif		
N° PFI	N° PR	Date de vote du CM	Montant en CHF	Date de la décision CA	Montant en CHF	Objet
100.000.01	**495/10**	20.03.2007	100'000	27.08.2008	100'000	Appel d'offres pour finaliser l'étude afin de mettre en œuvre le projet de réaménagement de la promenade Théodore-de-Bèze
100.000.02	**574/5**	23.06.2008	100'000	18.02.2009	100'000	Appel d'offres pour mettre à jour l'étude afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement du square de Chantepoulet
100.000.03	**652/8**	23.06.2009	100'000	02.09.2009	55'000	Etude du projet de réaménagement du square Pradier
				23.09.2009	45'000	Etude du projet de piétonisation du secteur de Châteaubriand
100.000.04	**721/10**	12.12.2009	100'000	16.02.2011	100'000	Etude d'implantation des stations des vélos en libre service (VLS)
100.000.05	**807/3**	11.12.2010	100'000	29.06.2011	50'000	Complément d'étude au montant déjà alloué de CHF 100'000 de la PR-721 pour l'étude d'implantation des stations des vélos en libre service (VLS)
				21.12.2011	50'000	Etudes en vue d'analyser les possibilités et les conditions d'une nouvelle répartition territoriale du service apporté à la gare routière
100.000.06	**911/8**	13.12.2011	200'000	06.03.2013	50'000	Etude d'accessibilité du quartier de la Jonction, suite à la mise en service du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB)
				22.01.2014	60'000	Etude d'aménagement du prolongement du chemin Champ-Baron
				22.01.2014	90'000	Concours d'aménagement de la place des Augustins
-	**1002**	15.01.2013	Aucune demande	-	-	-

DCA/PFI - M. Mermillod – le 12 février 2014

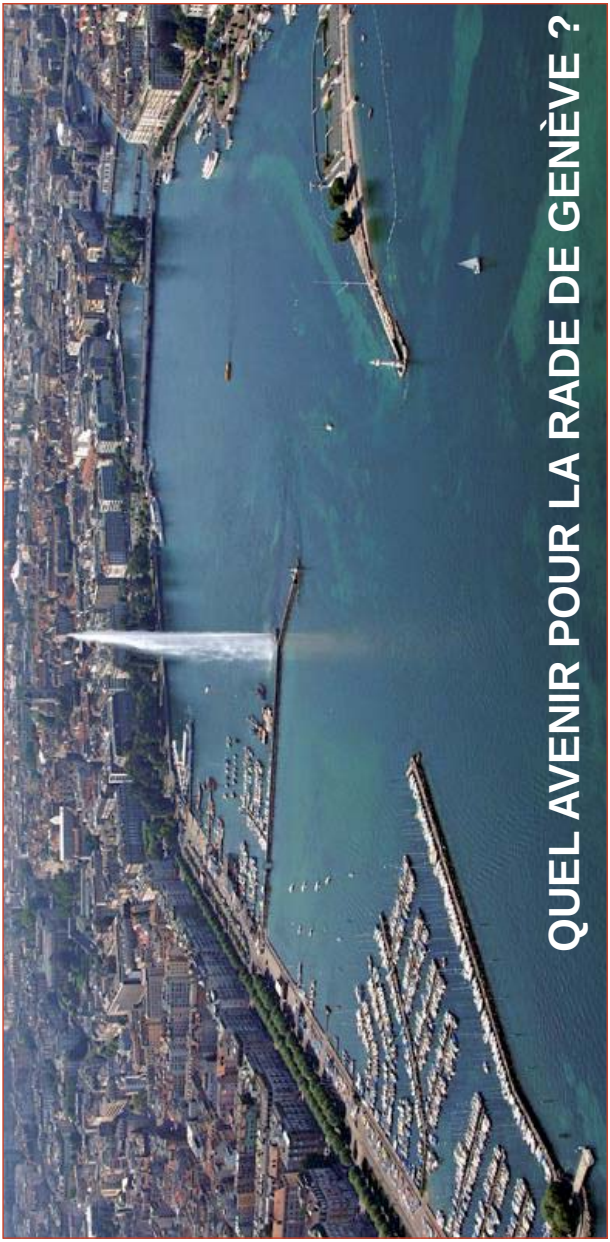
LA VILLE | ÉTUDIE
VILLE DE GENÈVE
QUEL AVENIR POUR LA RADE DE GENÈVE ?
VILLE DE GENÈVE
SÉANCE PRESENTATION A LA COMMISSION DES FINANCES
FEVRIER 2014

2.

VILLE DE GENÈVE

SOMMAIRE

1. La rade aujourd'hui
2. Rappel des objectifs
3. Analyse multicritères de 3 scénarios
4. Recommandation
5. Suite et planning

3.

VILLE DE GENÈVE

LA RADE DE GENÈVE AUJOURD'HUI

État des lieux des activités et usages

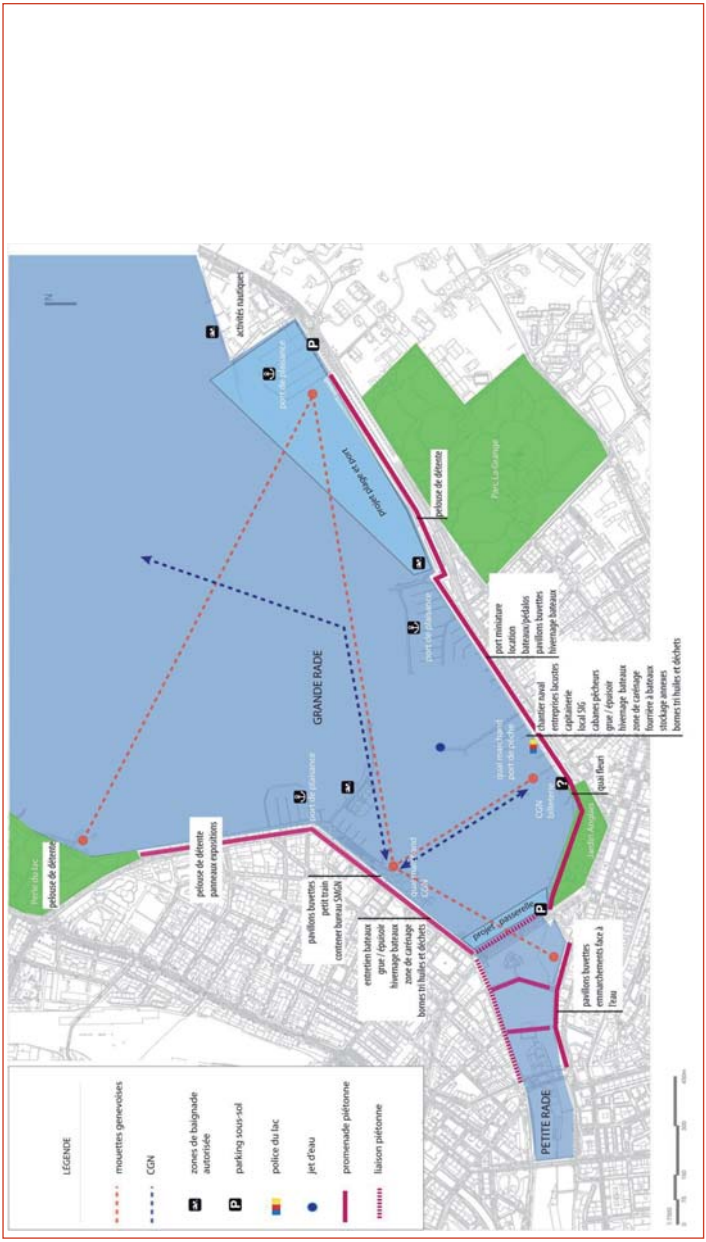

4.

ANALYSES MULTICRITÈRES

Le périmètre d'étude

Profils des quais

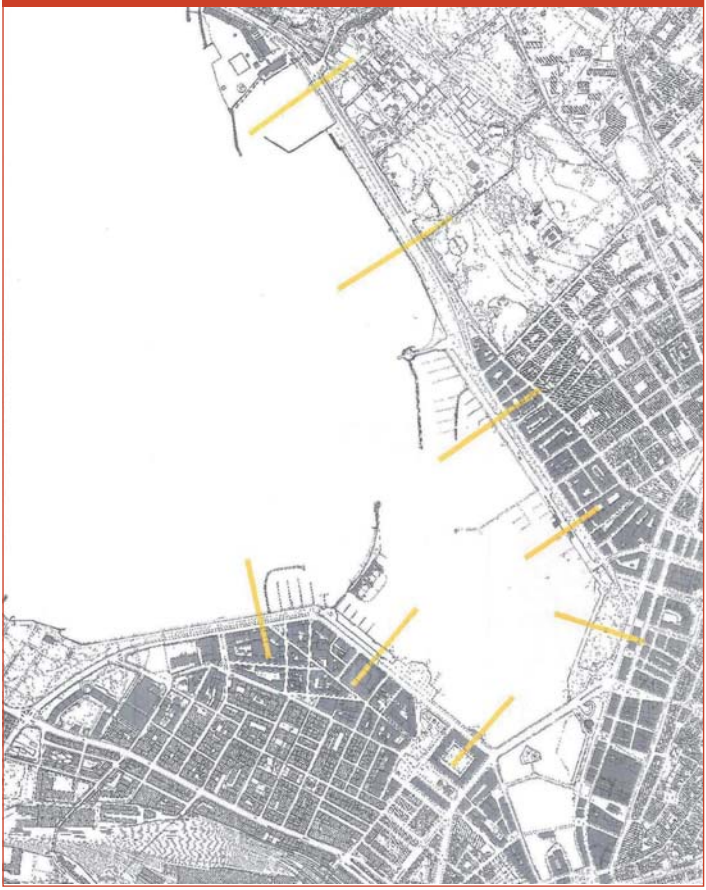

Extrait document A.Pola «La Rade de Genève»

ANALYSES MULTICRITÈRES

Le périmètre d'étude

COUPES

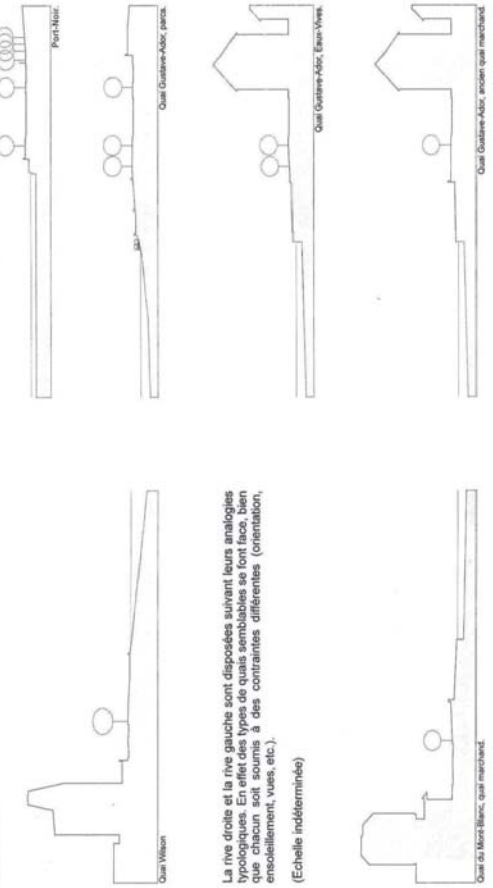

La rive droite et la rive gauche sont disposées suivant leurs analogies typologiques. En effet des types de quais semblables se font face, bien que chacun soit soumis à des contraintes différentes (orientation, ensoleillement, vues, etc.).

(Echelle indéterminée)

Profils des quais

Extrait document A.Pola «La Rade de Genève»

6.
RAPPEL DES OBJECTIFS
Quel scénario pour la rade de Genève ?
Analyse de la faisabilité de 3 scénarios:
• Un concours de projet
• Un concours d'idées
• Une approche sectorielle
VILLE DE GENÈVE

7.

VILLE DE GENÈVE

ANALYSES MULTICRITÈRES

Le périmètre d'étude

Scénario 1
« concours de projet »

- avec chaussée (190'000 m2)
  rive droite 75'000 m2
  rive gauche 115'000 m2
- hors chaussée (140'000 m2)
  rive droite 50'000 m2
  rive gauche 90'000 m2

Scénario 2
« concours d 'idées »

- Rade complète au stade de l'image directrice, puis des actions localisées

Scénario 3
« approche sectorielle »

- Actions localisées

ANALYSES MULTICRITÈRES

Le résultat attendu

Scénario 1 « *concours de projet* »	Scénario 2 « *concours d 'idées* »	Scénario 3 « *approche sectorielle* »
Un nouvel aménagement de la rade de Genève	Une image directrice et des principes d'aménagement puis des réalisations localisées	Une sélection d'interventions localisées
➤ Un grand projet urbain	➤ Des interventions basées sur une stratégie d'aménagement et de gestion de la rade	➤ Des réalisations/ actions immédiates

9.

ANALYSES MULTICRITÈRES

Les caractéristiques principales

	Scénario 1 « *concours de projet* »	Scénario 2 « *concours d'idées* »	Scénario 3 « *approche sectorielle* »
Temporalité	Longue	Moyenne avec focus à court terme	Courte
Définition des besoins	Nécessité de connaître les besoins dès le départ Pas de souplesse dans le temps	Nécessité de connaître les intentions générales dès le départ Principes évolutifs Souplesse dans le temps	Au coup par coup selon les demandes
Implication des acteurs	Mobilisation immédiate de tous les acteurs	Mobilisation restreinte des acteurs selon projet(s)	Nombre d'acteurs en lien avec le projet
Coût financier	Montant élevé pour l'ensemble du projet	Montant modéré au départ puis adaptable	Montant variable selon les actions
Engagement vis-à-vis des tiers	Engagement fort Nombre d'intervenants ferme dès le départ	Nombre d'intervenants restreint et adaptable	Nombre d'intervenants adapté au projet

10.

VILLE DE GENÈVE

ANALYSES MULTICRITÈRES

L'approche financière (ordre de grandeur des coûts)

Scénario 1 *« concours de projet »*		Scénario 2 *« concours d 'idées »*		Scénario 3 *« approche sectorielle »*	
Concours	1'500'000.-	Concours	500'000.-	Concours	0.-
Etudes	22'500' 000.-	Etudes	1' à 4'000'000.-	Etudes	1.5' à 3'000'000.-
Travaux	150'000'000.-	Travaux	selon proposition(s)	Travaux	selon choix
Total	*174'000'000.-*	*Total*	*selon projet(s)*	*Total*	*selon projet(s)*
Engagement sur montant total		Modulation possible		Modulation possible	
Etudes Montant à engager : **13 Mio frs**		Etudes Montant à engager : **1.5 à 4.5 Mio frs**		Etudes Montant à engager : **selon choix projet(s)**	

ANALYSES MULTICRITÈRES

Les démarches à entreprendre

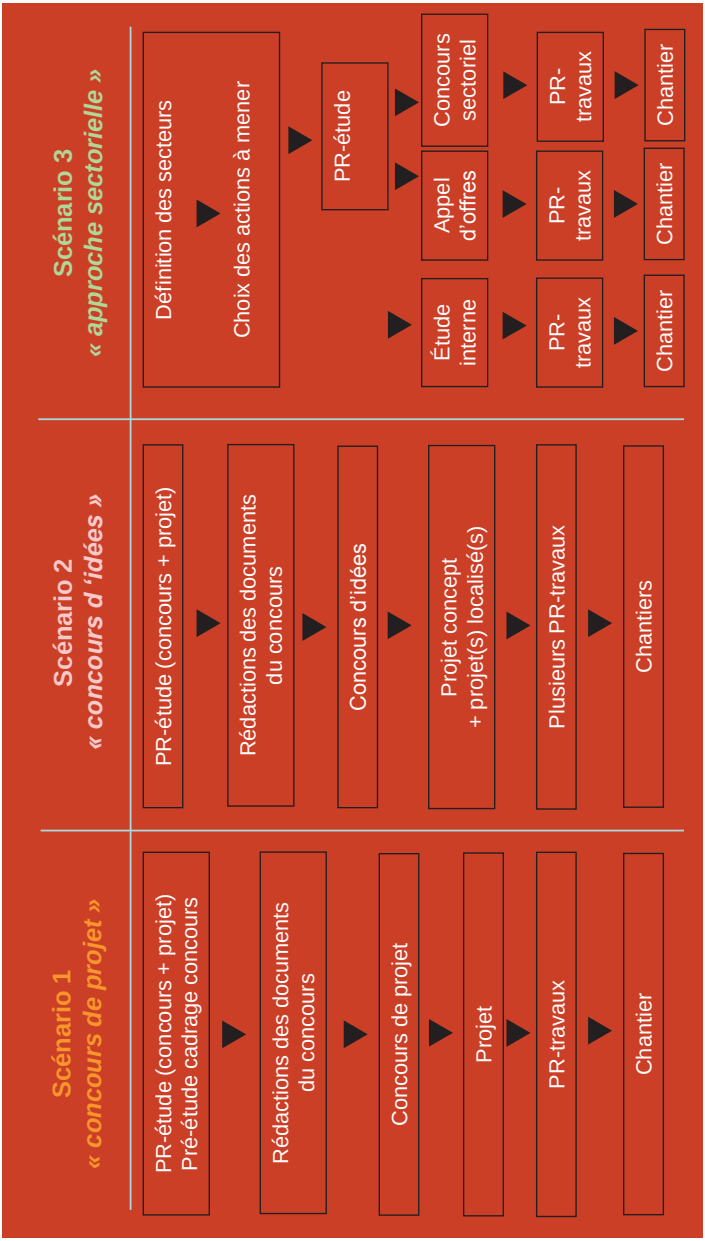

12.

VILLE DE GENÈVE

ANALYSES MULTICRITÈRES

Les délais plausibles

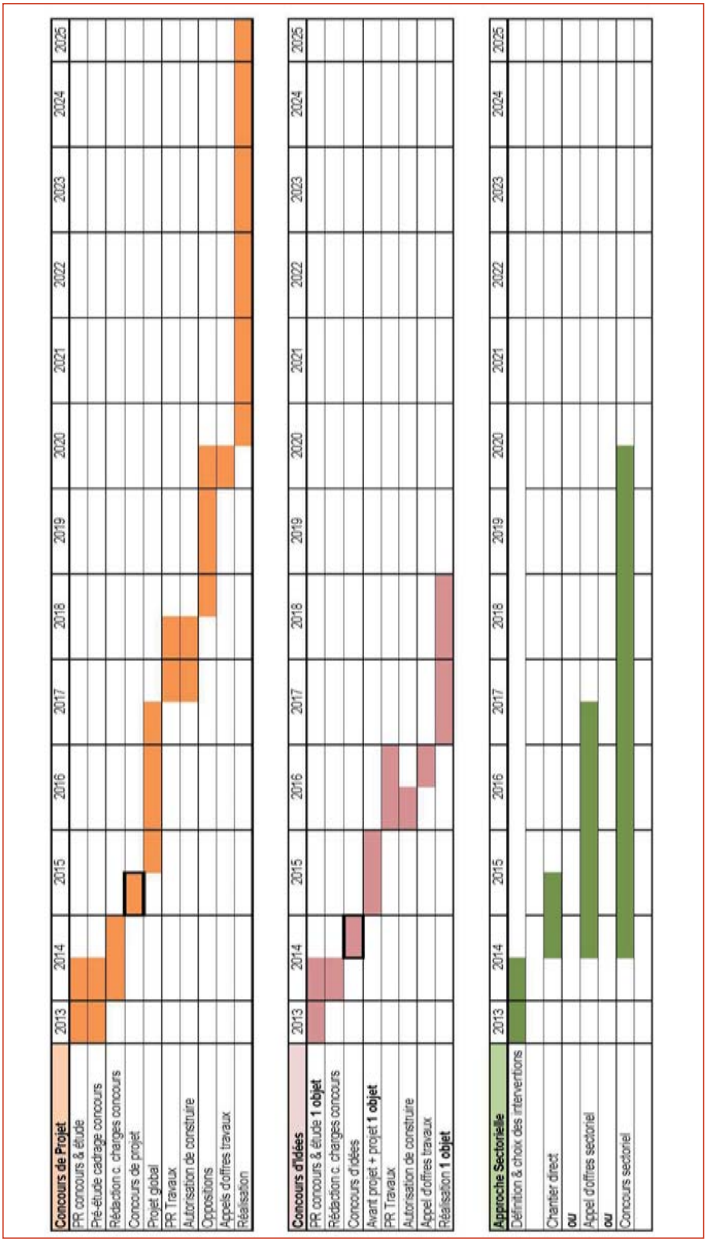

13.

VILLE DE GENÈVE

RECOMMANDATION

Quel scénario retenu ?

Scénario 2
« concours d'idées »

- **Une vision à long terme de l'aménagement de la rade**
- **Des interventions proposées par le mandataire sur la base d'une vision globale**
- **Des actions concrètes à court terme**
- **Une fourchette financière définie préalablement max. 20 mios pour l'ensemble des réalisations proposées**

SUITE À DONNER

Les jalons

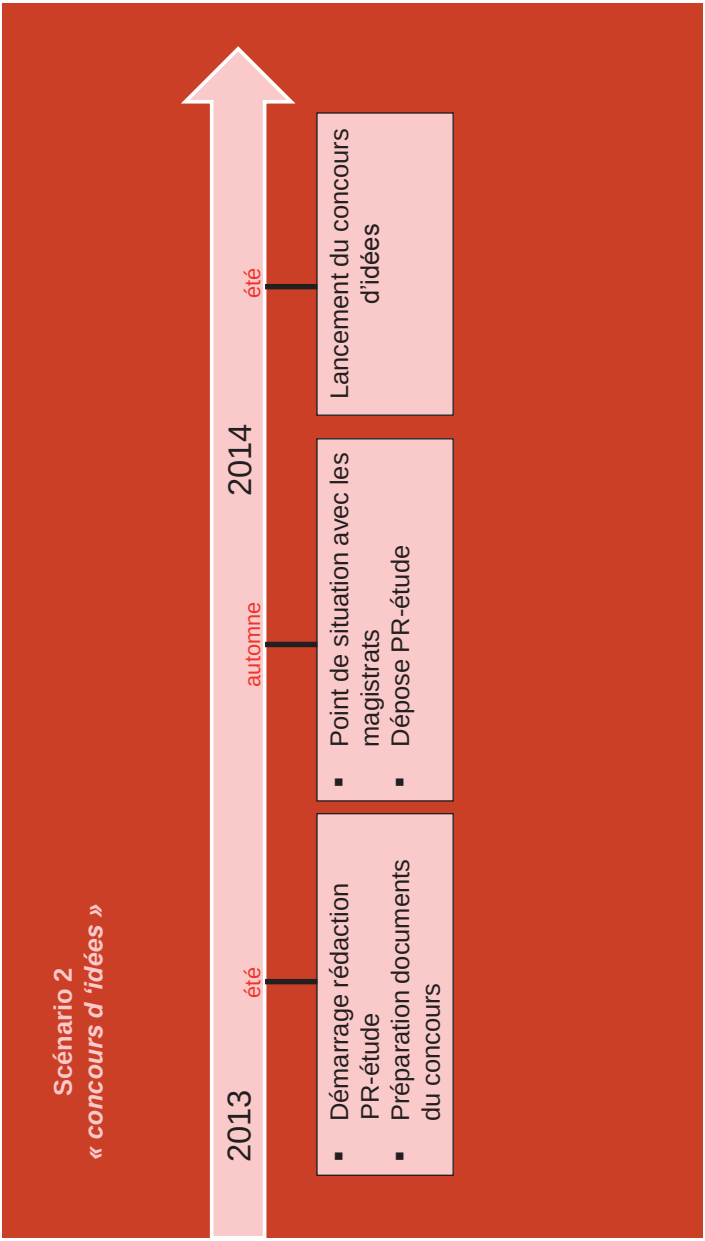

VILLE DE GENÈVE
PR-1054 Stade de Richemont, route de Frontenex 64
ETUDE POUR LA COUVERTURE DU STADE
PRESENTATION A LA COMMISSION DES FINANCES 4 MARS 2014
genève, ville de culture et de sport

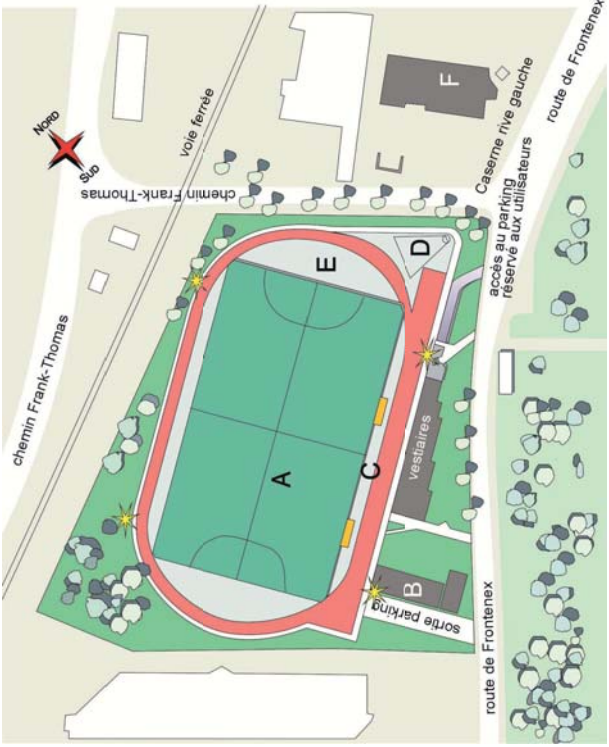
Nord
Sud
chemin Frank-Thomas
voie ferrée
chemin Frank-Thomas
A
B
C
D
E
F
vestiaires
sortie parking
route de Frontenex
accès au parking
réservé aux utilisateurs
Caserne rive gauche
route de Frontenex

genève, ville de culture et de sport

PR-1054 PRESENTATION A LA COMMISSION DES FINANCES 4 MARS 2014

VILLE DE GENÈVE

genève, ville de culture et de sport

PR-1054 PRESENTATION A LA COMMISSION DES FINANCES 4 MARS 2014

VILLE DE GENÈVE

4.

5.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSE DES MOTIFS

Le Stade de Richemont

Equipement du stade
Le stade est équipé pour la pratique de diverses disciplines sportives:

- hockey sur gazon;
- athlétisme;
- jogging;
- musculation;
- sept terrains de pétanque aux abords du stade, dont deux sont couverts et éclairés;
- des équipements de tennis de table dans la caserne de Frontenex, située à côté du stade.

Clubs
Black Boys Hockey Club Genève, Servette Hockey Club Genève, UGS Hockey Club Genève.

Horaires
Du lundi au vendredi: de 8h à 16h30

6.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSE DES MOTIFS

Contexte

- Ce lieu, s'il est aménagé pour accueillir des activités sportives l'hiver permettrait de désengorger le Bout-du-Monde:
  - Plus de 585 h sur la salle A
  - Plus de 1'066 h sur la salle B

  Ce qui nous permettrait de pouvoir offrir des heures supplémentaires d'entraînement et de match à des sports comme le basket, le handball ou le foot en salle.

- En travaillant sur la polyvalence de cette infrastructure hivernale nous pourrions accueillir des sports de raquettes tels que le tennis et du hockey sur gazon.

7.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSE DES MOTIFS

Hockey sur Gazon

- Aujourd'hui, l'Association genevoise de hockey sur gazon compte 4 clubs résidents et représente 25 équipes et 500 joueurs et joueuses toutes catégories.
- Entre 2006 et 2012 le nombre de juniors licencié-e-s au sein des clubs genevois affiche une progression de 28%.
- Pendant la même période l'augmentation du nombre de filles inscrites est de 51%.
- L'augmentation des effectifs des clubs et le succès du hockey sur gazon demandent la mise à disposition de terrains pour les entraînements et les compétitions en période hivernale.

8.

VILLE DE GENÈVE

EXPOSE DES MOTIFS

Tennis

- Aujourd'hui, l'Association Régionale Genève Tennis (ARGT), compte environ 35 clubs et plus de 15'000 licencié-e-s et plus de 22'000 pratiquant-e-s (env. 5800 juniors licencié-e-s et plus de 8'000 juniors pratiquant-e-s).
- L'Association Régionale Genève Tennis s'occupe chaque semaine de plus de 40 cadres genevois (entre 10 et 16 ans). Des entrainements hebdomadaires sont organisés 4 x par semaine.
- Elle organise les championnats genevois juniors d'hiver qui refuse chaque année des participants. (En été il y a plus de 350 inscriptions contre 180 en hiver en raison du manque de terrain).
- Genève compte plus de 4 champions suisses dont deux champions suisses juniors membres des cadres de l'ARGT.
- Il serait également possible en cas de besoin d'accueillir du badminton dans cette infrastructure.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- L'étude portera sur la pose d'une couverture gonflable, amovible et chauffée, comprenant bords étanches, sas d'entrée isolé, sorties de secours, etc.
- Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès des autorités cantonales.
- Des couvertures à bulles répondant à ce type d'exigences énergétiques ont été réalisées à Schaffhouse et à Lugano avec permis de construire à la clé.
- La membrane de cette couverture sera triple ou quadruple avec des vides d'air intermédiaires. Sur le pourtour, la fixation au sol des parois en toile sera totalement étanche. Ce type de dispositif permettra d'atteindre un coefficient U = 1.10W/m2K exigé par la loi sur l'énergie.
- Le service cantonal de l'énergie a été consulté par le service des sports et le service de l'énergie de la Ville de Genève en 2012.
- Le projet à l'étude devra répondre au justificatif énergétique EN-8 «Halles gonflables» et à la recommandation EN-8 «Halles gonflables chauffés».

Le président. Je vous transmets la remarque suivante: le rapport complété et corrigé vous a été envoyé par messagerie. Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des finances. Merci, Monsieur le président. Je souhaite préciser que le projet sur la rade a été retiré de cette proposition. En effet, il a fait l'objet d'une proposition en tant que telle, la PR-1076, qui a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par ce même Conseil municipal.

Nous avons donc une proposition qui a été nuancée puisqu'elle ne comporte plus que huit objets, que je vous invite à voter après discussion. Merci.

Premier débat

Mme Martine Sumi (S)**.** Des 2,6 millions de francs proposés à notre plénum pour des frais de préétudes et d'études à engager en 2014 en lien avec le 9e plan financier d'investissement (PFI), c'est par 8 oui contre 2 non et 3 abstentions que la commission des finances vous invite à accepter *in fine* un montant ramené à 1,75 million.

En effet, des huit objets soumis, celui des préétudes ou études pour 100 000 francs pour diverses études d'aménagement du domaine public durant cette année, le pavage de la Vieille-Ville pour 300 000 francs ou encore le concours d'idées d'une image directrice du pourtour de la rade pour 450 000 francs ont été refusés par les commissaires de la commission des finances.

Les socialistes ont soutenu l'idée que les études diverses d'aménagement du domaine public en lien principalement avec des travaux d'entretien ou provoqués par la réalité du terrain pourraient être intégrées dans le budget de fonctionnement. Par contre, l'introduction complète dans le budget de fonctionnement de tous les frais de préétudes et d'études en lien avec les objets projetés et retenus dans le PFI nous apparaît, à nous socialistes, comme une idée aberrante; nous l'avons donc refusée, mais nous avons été minorisés lors de ce vote. Nous vous invitons à refuser cette recommandation.

Quant aux deux autres objets, le concours de la rade ainsi que le pavage de la Vieille-Ville, ils ont été retirés de cette proposition et ont fait l'objet de nouvelles propositions, les PR-1076 et PR-1077, qui sont déjà revenues devant vous et dont vous connaissez l'issue.

Je vous remercie d'accepter cette proposition du Conseil administratif pour 1,75 million de francs.

M. Daniel Sormanni (MCG)**.** Chers collègues, effectivement, en ce qui nous concerne, il y a un certain nombre de crédits que nous n'avons pas votés. On le verra tout à l'heure, lorsqu'ils seront mis au vote. Cela vient d'être dit par ma préopinante, il s'agit du pavage de la Vieille-Ville ainsi que de diverses études, un pot général pour lequel nous ne sommes pas d'accord de donner des crédits de préétudes. Nous sommes également opposés au crédit de préétude pour le projet de la rue de la Mairie 37. Nous considérons que, à l'heure actuelle, ce sont des logements, et nous ne sommes pas d'accord de financer des préétudes pour transformer ces logements en bureaux pour l'administration. En ce qui concerne la rade, on en a parlé, cela a déjà fait l'objet d'un nouveau projet de délibération.

Mesdames et Messieurs, les crédits de préétudes concernent des préétudes qui sont faites non pas par les mandataires, mais par l'administration. Finalement, je ne vois pas ce qu'ils font dans un budget d'investissement. Ce n'est pas de l'investissement, c'est un projet de préétude. Quand on en vient à l'étude confiée à un mandataire, qui est ensuite déduite du crédit, c'est assez logique que ce soit de l'investissement, mais un crédit de préétude, dont un certain nombre d'entre elles ne sont pas réalisées, ça ne l'est pas. Je vous rappelle qu'il y a quelque temps nous avions toute une série de bouclements de crédits et, parmi ceux-ci, il y avait une «alignée» de préétudes toutes plus farfelues les unes que les autres qui dataient d'avant l'arrivée de M. Pagani au Conseil administratif; ces préétudes, qui n'avaient pas de sens, n'avaient finalement pas été réalisées, et il a fallu les faire passer par pertes et profits. *(Brouhaha.)*

Une préétude sert à déterminer si une étude est vraiment nécessaire. C'est le personnel de l'administration qui s'en charge et cela relève donc du budget de fonctionnement, et non du budget d'investissement. C'est un peu trop facile de prétendre alléger le budget de fonctionnement en faisant passer ce type de crédits à l'investissement. Ceux-ci, finalement, passent par pertes et profits, vite fait, bien fait, puisqu'une grande partie de ces préétudes ne sont finalement pas réalisées. La préétude démontre l'inutilité de la proposition.

En conséquence, je vous invite donc à soutenir la recommandation allant dans ce sens que nous avons présentée en commission. Nous souhaitons que, désormais, tous ces crédits de préétudes soient pris à l'interne de l'administration et qu'ils soient considérés comme des crédits de fonctionnement, et non plus comme des crédits d'investissement. Merci.

M. Alfonso Gomez (Ve)**.** Les Verts soutiendront l'ensemble de ces investissements. Je voudrais juste souligner que ce n'est pas la personne qui fait la dépense qui définit si c'est de l'investissement ou du fonctionnement, c'est la nature de

la dépense qui le définit. Cela peut être l'administration qui fait cette dépense; il n'empêche que c'est considéré comme un investissement. On va toutefois laisser les spécialistes de la comptabilité s'entre-déchirer là-dessus.

En ce qui concerne la position des Verts, nous allons soutenir l'ensemble des projets présentés. Le point que la commission a le plus discuté – cela ne vous étonnera pas, Monsieur le président – ce sont les zones 30 km/h. J'aimerais quand même dire que la législation cantonale impose de dresser un bilan après la mise en place d'une zone à vitesse limitée. Il est donc indispensable de mener un certain nombre de préétudes.

Pour ces raisons, le groupe des Verts soutiendra l'ensemble de ces préétudes et nous vous recommandons de faire de même.

M. Eric Bertinat (UDC)**.** Chers collègues, vous savez que je ne suis pas très chaud pour voter des crédits de préétudes groupés de cette manière. Pour rebondir sur ce qu'a dit notre collègue Sormanni, je m'étonne également que des préétudes ne puissent pas être faites en interne. Je cite des sujets comme la couverture du stade de Richemont, qui nous a été excellemment présentée; nous avons bien compris que c'était quelque chose de tout à fait faisable et qui constituait une véritable plus-value pour les sportifs, ou encore les pompiers de la rue du Vieux-Billard où l'équation est tout à fait simple: nous avons acheté un véhicule plus lourd et il convenait de renforcer la zone où il allait stationner. Tout cela devrait être fait de manière interne. Pour d'autres études, je peux comprendre qu'on ait besoin de dégager quelques sommes sous forme d'investissements, comme cela a été dit et inscrit au 9e PFI.

Il y a pourtant une préétude dont je n'arrive pas à comprendre le sens. Je ne l'ai déjà pas bien compris en commission, je l'avoue; il s'agit de celle qui concerne l'extension souterraine de la gare Cornavin. J'avoue que je n'ai pas compris en quoi consiste cette préétude. A la relecture du rapport, je vois qu'il s'agit d'une «préétude globale». Je ne me sens pas bien avancé pour autant, et j'aurais aimé avoir quelques explications. Sans vouloir entrer dans une nouvelle polémique avec vous, j'arrive encore moins à comprendre que vous liiez l'acceptation de l'initiative contre l'immigration massive avec le risque de mettre à mal la réalisation de la projection des CFF dans cette gare. Je pense que c'est votre couleur politique qui a dû parler. Il n'en demeure pas moins que j'aurais aimé avoir quelques mots d'explication sur la préétude de la gare Cornavin. Où va-t-on? Qu'entendez-vous par préétude globale? Qu'attendez-vous de cette préétude? J'aurais aimé avoir quelque chose d'un peu plus complet sur le sujet, parce que si je le mets en opposition avec les deux autres, relativement simples d'approche, celui-là reste, à mon avis, quelque peu nébuleux.

M. Simon Brandt (LR)**.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons parlé auparavant d'un paquet ficelé. J'ai envie de vous dire, par rapport à ce texte, que c'est tout le contenu du car postal qu'on a ficelé ensemble. On nous soumet onze crédits de préétudes qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, et on nous dit que c'est un paquet ficelé. Pour que les gens qui nous regardent aient une vague idée de ce que je veux dire, je vais vous énumérer ces projets: trois rénovations d'immeubles appartenant à la Gérance immobilière municipale (GIM); la couverture du stade de Richemont; l'aménagement d'une dalle pour les véhicules des pompiers du Service incendie et secours (SIS); l'aménagement de vestiaires pour femmes à la Voirie; l'extension souterraine de la gare Cornavin; le pavage des rues de la Vieille-Ville et, enfin, les zones 30 km/h.

Certains de ces projets sont d'une importance suffisante pour justifier une étude seule. Je pense par exemple à une étude sur les zones 30 km/h ou sur le pavage de la Vieille-Ville; je pensais à l'étude de l'aménagement de la rade, qui a été entre-temps retirée de ce paquet. Cela faisait quand même trop de projets qui n'avaient rien à voir les uns avec les autres et, surtout, cela permettait de traiter de la même manière des points qui n'avaient rien de commun, ce qui montre encore une fois le curieux sens des priorités du Conseil administratif.

Je prends pour exemple l'étude du pavage de la Vieille-Ville; on voit dans le PFI que, si on décide de le réaliser, il coûtera un peu moins de 4 millions de francs. Je vais vous refaire ma petite liste de tout à l'heure. Avec 4 millions, que pourrait-on faire en ville de Genève? Pour 3 millions, on pourrait rénover la gare routière ou aménager des places de jeux dans les préaux d'école; pour 2 millions, on pourrait construire des restaurants scolaires; pour 1,5 million, on pourrait refaire la piscine des Pâquis, et je ne vous parle pas de toutes les infrastructures sportives, culturelles, voire patrimoniales, qui auraient aussi bien besoin de quelques rénovations. Là aussi, on voit le curieux sens des priorités du Conseil administratif, qui fait passer avant tout cela le pavage des rues de la Vieille-Ville, les zones 30 km/h, des études d'aménagement du domaine public dont la finalité serait évidemment de fermer les rues aux voitures, alors même que la population a refusé par référendum, il y a quelques années, 50 rues piétonnes, première étape de la réalisation de l'initiative «200 rues sont à vous». Cela montre une nouvelle fois, j'aimerais vraiment insister, ce curieux sens des priorités.

Le Parti libéral-radical aimerait une politique des choix qui se fonde sur les véritables besoins de la population. Je vais être un peu monomaniaque dans ce débat, mais, en matière d'investissements et avec l'argent dont on dispose, j'aimerais qu'on nous propose d'abord des rénovations de bâtiments scolaires et sportifs, ainsi que des projets d'envergure comme la construction de la nouvelle patinoire. Après, s'il reste de l'argent, on pourra discuter de choses secondaires et inutiles, comme auparavant l'achat de la villa de l'Etat et du manège dont l'Etat

ne veut pas, ou des projets totalement inutiles tels que le pavage de la Vieille-Ville ou l'aménagement en zone 30 km/h.

Cependant, Mesdames et Messieurs, nous ne nous opposerons pas à ces préétudes, et même si les deux préétudes que nous avons refusées en commission sont finalement acceptées, nous ne nous opposerons pas à celles-là non plus. En revanche, vous pourrez compter sur nous pour combattre pied à pied et jusqu'au bout tous les projets que nous ne jugeons pas prioritaires pour la Ville de Genève. En attendant, espérons que la population donnera une majorité plus claire à la droite municipale en 2015, afin de remettre une fois pour toutes la Ville de Genève sur les rails! Je vous remercie.

Mme Vera Figurek (EàG)**.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas forcément intervenir sur ce sujet, mais après avoir entendu M. Brandt, encore une fois, Monsieur le président, je vais vous demander de lui transmettre ma réponse. Sa manière de raisonner par rapport à ces investissements et ces budgets de fonctionnement m'interpelle. Il y a une confusion qui se crée. Encore une fois, il veut nous faire croire que si on fait des choses on ne peut pas en faire d'autres, et il oppose les besoins. Peut-être qu'on pourrait avoir une discussion plus approfondie à la commission des finances, parce que j'ai de la peine à comprendre son raisonnement. Même si on n'est pas d'accord sur un objet, il faut quand même qu'on parle des mêmes budgets, sinon on a du mal à se comprendre. *(Brouhaha.)*

Notre groupe Ensemble à gauche apprécie justement que le magistrat Pagani nous demande chaque fois de valider des projets de préétudes. En effet, quelqu'un sur les bancs d'en face l'a dit: il ne serait pas obligé de le faire. Quant à nous, nous préférons que ce soit transparent et qu'on puisse en discuter. Concernant cette proposition, selon nous, il ne s'agit pas du tout d'un paquet ficelé, en effet; d'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous attendez d'être en plénière pour parler d'en retirer certaines demandes de crédits, alors même qu'en commission vous ne le faites pas. Le groupe Ensemble à gauche était d'accord avec vous pour ôter de cette proposition, par exemple, le projet sur le pourtour de la rade, et nous l'avons fait. Cela fait maintenant l'objet d'une nouvelle proposition en soi, la PR-1076, dont le renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement a été voté le 5 mai.

Notre groupe Ensemble à gauche pense que ces propositions sont des priorités. Je vais juste citer les premières; on nous parle notamment de la rue des Cordiers 8, où la construction de onze logements est proposée. Comment pourrait-on être contre la proposition de construire des logements? Nous n'arrivons pas à nous opposer à ce genre de choses. On nous dit que des locataires occupent ces

lieux et qu'il faut prévoir leur relogement, donc oui, c'est urgent. Concernant la place de la Taconnerie, le magistrat nous précise: «(…) il s'agit d'un immeuble abritant de petits appartements et un restaurant. Il faut terminer l'étude afin d'éviter que le bâtiment ne s'écroule sur lui-même.» Je fais confiance à mon magistrat et, s'il me dit cela, je pense moi aussi qu'il est nécessaire de poursuivre l'étude de ce projet avant que ce bâtiment ne s'écoule, en effet!

Concernant la couverture du stade de Richemont, notre groupe était plus réservé et s'était abstenu lors des votes en commission. Nous pensions en effet que ce n'était pas forcément une priorité, néanmoins notre groupe n'est pas pour opposer les besoins. Nous allons donc entrer en matière, voir quelles sont les possibilités et quel sera le montant de cette proposition. Est-ce vraiment nécessaire? On nous dit que oui, qu'il y a de nombreuses utilisatrices et utilisateurs de ce stade. Ce n'est peut-être pas une priorité pour certains, mais, je le répète, nous ne sommes pas pour opposer les besoins. Nous ne souhaitons pas opposer des domaines comme le sport, la sécurité, le logement, le social. Il faut investir partout; on ne peut pas comme cela sélectionner les projets.

Je vais m'arrêter là et ne pas citer tous les points, car il est tard. De ce point de vue-là, nous allons entrer en matière sur tous les projets qui nous sont présentés. Je rappelle que ce sont des projets de préétudes; les services vont nous présenter une proposition sur laquelle vous aurez le choix d'entrer en matière ou pas, puis nous aurons encore une discussion et, enfin, ce sera probablement renvoyé en commission. Donc, oui, c'est urgent de voter tous ces petits projets de préétudes. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau, Mesdames et Messieurs, chaque année, en même temps que le budget, cette multitude de petits crédits nous est présentée. *(Brouhaha.)* Nous avions discuté de la pertinence de nous les présenter tous ensemble. Quant à nous, cela ne nous pose pas de problème. Si nous souhaitons ôter l'une de ces demandes de crédit de la proposition, nous le faisons; nous avons écarté le projet du pourtour de la rade mais, une semaine après, les services nous l'ont ressorti et nous l'avons voté en plénière. Nous sommes donc encore libres de choisir si nous avons envie d'entrer en matière sur certains projets. Nous pensons que c'est bien de nous présenter tout cela en bloc pour que les services puissent avancer dans le montage des propositions qui nous sont faites. Voilà, Mesdames et Messieurs, nous entrerons en matière sur toutes les propositions qui nous sont faites.

Le président. Madame Figurek, je vous remercie. Il y a encore deux intervenants, puis le magistrat. On va voir comment on termine tout cela… J'ai l'impression que tout le monde a l'air bien fatigué, et j'aimerais finir cette dernière demi-heure que je passe ici avec vous tranquillement. Je donne la parole à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S)**.** Merci, Monsieur le président. J'espère que ces dernières interventions ne vous bousculeront pas trop, avant peut-être une tournée, qui sait? Le groupe socialiste n'avait pas l'intention de reprendre la parole, mais il le fait et vous noterez, Monsieur le président, qu'en ma qualité de chef de groupe j'interviens rarement en deuxième intention. Cependant, après le coup d'essai de notre collègue Simon Brandt, peu convaincant, mais dont la remise de l'ouvrage sur le métier en matière d'investissements et de priorités de la Ville de Genève, avec la mention des équipements sportifs et des investissements qui y sont associés, je n'avais pas envie de laisser cette ambiance et ces déclarations à l'emporte-pièce sans réponse. *(Brouhaha.)*

Je vais revenir sur ces quelques éléments. Le groupe socialiste soutient le projet de maison de quartier au manège, en Vieille-Ville; le groupe socialiste soutient les crédits d'études et de réalisation en matière de crèches ainsi que les rénovations d'écoles. Pour votre part, vous vous êtes opposés à la redotation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Une voix. Ah non!

M. Grégoire Carasso. Vous mentionniez les zones 30 km/h: nous les soutenons également – Monsieur le président, vous transmettrez. Nous pensons que la qualité de vie à Genève passe par ces différents investissements et, à aucun moment lorsqu'il est question d'investissements en matière sportive, le groupe socialiste n'a manqué à l'appel. L'année passée, le magistrat Sami Kanaan nous a présenté le projet de patinoire, que vous mentionnez. Nous sommes tous les deux fans de hockey. Or, qui patauge dans le Trèfle-Blanc? Est-ce que c'est l'Etat le plus endetté de Suisse, proportionnellement, l'Etat de Genève, celui que le Parti libéral-radical dirige avec talent depuis la Seconde Guerre mondiale? C'est bien de celui-ci que nous parlons! Alors oui, c'est lamentable pour Genève que le projet de patinoire au Trèfle-Blanc patauge – on n'ose pas dire «patine» – autant, mais en ce qui concerne directement la Ville de Genève, la réfection des terrains de foot à la Queue-d'Arve et au Bout-du-Monde/Vessy, cela avance, à un rythme qu'on pourrait souhaiter plus soutenu encore, effectivement. L'année dernière – et c'est là-dessus que je voulais intervenir, Monsieur le président –, nous avons voté des crédits d'études et l'image directrice pour ces trois grandes institutions sportives.

Il y a d'autre part quelque chose de profondément démagogique quand vous venez dégommer les zones 30 km/h ou une maison de quartier, en laissant supposer par votre discours – vous transmettrez, Monsieur le président – que rien n'a été fait dans un domaine qui vous tient à cœur et qui tient également à cœur au Parti socialiste, le domaine sportif. Voilà le seul sens de cette intervention.

Nous voterons ces petits crédits de préétudes; nous considérons qu'il est important d'en avoir débattu ici au Conseil municipal. Je pense, il est vrai, qu'un magistrat du Parti libéral-radical en lieu et place de Rémy Pagani ne mettrait peut-être pas autant d'accent sur les zones 30 km/h, il y a là des différences d'options, mais débattons des zones 30 km/h; ne donnons pas l'impression qu'avec ces minuscules crédits de préétudes pour des zones 30 km/h on mettrait en péril des infrastructures et des investissements dans le domaine sportif, parce que c'est là ne pas faire honneur à la qualité de nos débats. *(Applaudissements.)*

M. Simon Brandt (LR)**.** En complément à ma première intervention, voici quelques éléments qui vont me permettre de rebondir sur les déclarations qui l'ont suivie. Tout d'abord, par rapport à ce qu'a dit M. Carasso – vous lui transmettrez, Monsieur le président –, je n'ai pas accusé une seule fois le groupe socialiste de ne pas avoir voté des investissements en matière sportive. Vous, je vous l'accorde, vous votez tout ce que propose le Conseil administratif, et c'est à ce dernier que vont mes reproches. Les infrastructures sportives sont aux mains de l'Alternative depuis vingt ans. M. André Hediger jusqu'en 2007, M. Manuel Tornare jusqu'en 2011 et M. Sami Kanaan depuis 2011, qui, je l'admets, fait tout ce qu'il peut pour essayer de rattraper vingt ans de retard. Ces vingt ans de retard sont bien le fait de l'Alternative, ou tout au moins de magistrats qu'elle a envoyés au Conseil administratif.

Quant au retard d'investissement en matière culturelle, à qui le doit-on? Quelle est l'alliance qui a en mains la culture depuis vingt-trois ans? C'est également l'Alternative: M. Alain Vaissade de 1991 à 2003, M. Patrice Mugny de 2003 à 2011 et M. Sami Kanaan de 2011 à aujourd'hui. J'aurai l'honnêteté de ne rien reprocher à M. Kanaan pour ce qui est des infrastructures culturelles et sportives, parce qu'il rattrape ce qu'il peut, mais quelle est la couleur politique des magistrats qui n'ont rien fait en matière d'investissements dans ces deux domaines? Ce sont bien des magistrats de l'Alternative. M. Carasso prend l'exemple du Trèfle-Blanc en disant que l'Etat ne va pas assez vite, et en cela il raison, l'Etat ne va en effet pas assez vite, mais si on voulait être totalement honnête, il faudrait revenir douze ans en arrière quand le Genève Servette Hockey Club avait été racheté par le groupe Anschutz. Ce groupe a demandé à la Ville de Genève de mettre à sa disposition un terrain, n'importe où dans le canton, et il s'engageait ensuite à construire la patinoire à ses frais et à l'entretenir également à ses frais. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas de patinoire, et pourquoi? Parce que l'ancien magistrat en charge des sports, M. Hediger, ne voulait pas de patinoire privée à Genève. Alors quitte à demander aux gens de prendre leurs responsabilités, demandons à tout le monde de le faire!

J'aimerais revenir à mon intervention lors du débat précédent: nous ne vivons pas dans un monde de rêves où l'argent pousse sur les arbres et où nous pou-

vons dépenser sans compter. *(Remarque.)* Il y a un budget de fonctionnement et un budget d'investissement, et ceux-ci dépendent de ce que les contribuables paient. L'Alternative, ses magistrats en tête, à longueur de débats, reprochent à la droite d'avoir baissé les impôts. Oui, nous avons baissé les impôts, mais la population nous a approuvés, c'est donc la population qui a voulu le faire au final! Vous reprochez donc à la population d'avoir décidé une baisse d'impôts, qui lui permet aujourd'hui d'avoir un meilleur pouvoir d'achat. Voilà la différence de logique entre la gauche et la droite; à droite, nous voulons que les gens puissent se gérer eux-mêmes et, à gauche, on veut tout socialiser. Il faut que les gens aient une maison de quartier, il faut que les gens aient ceci, il faut que les gens aient cela, et on veut déresponsabiliser la société. C'est cette vision de la société que nous combattrons à cor et à cri et c'est également cette vision de la société qui veut faire passer des zones 30 km/h et la piétonnisation de la Vieille-Ville avant la rénovation des écoles et des infrastructures sportives, avant la construction d'une nouvelle patinoire, et donc avant les besoins réels de la population, plutôt que les besoins politiques que veut lui donner l'Alternative. *(Applaudissements.)*

M. Pascal Spuhler (MCG)**.** Je souhaite présenter un amendement proposé par mon groupe, pour supprimer l'alinéa 4 de l'article premier de cette proposition. Effectivement, nous estimons qu'il est préférable de ne pas évacuer l'appartement au profit de bureaux pour la mairie. Il y a assez de locaux vides en ville qui sont disponibles sans encore évacuer une personne ou, en tout cas, vider un appartement; effectivement, je crois que les locataires sont partis ou sont décédés, mais c'est toujours un appartement qui est utilisable. Il nous manque des appartements en ville pour loger les gens; on ne va pas utiliser un appartement alors que nous avons des locaux dans cette ville qui sont libres. Nous aimerions donc que cet alinéa soit supprimé.

Projet d'amendement

Suppression, à l'article premier, de l'alinéa 4: «200 000 francs pour une étude de réaménagement des locaux du Service de l'état civil, sis rue de la Mairie 37.»

Juste un aparté encore, Monsieur le président: comme dans le cas précédent, nous avons deux objets parlementaires identiques totalement différents dans leur présentation et plusieurs d'entre nous se sont embrouillés entre ces deux objets, l'un envoyé par courrier et l'autre reçu sur notre boîte mail. Tout le monde n'a pas suivi ou n'a pas pu imprimer la nouvelle version. A ce propos, je m'étonne que nos amis les Verts ne réagissent pas au gaspillage de papier avec cette multitude d'objets modifiés à la dernière minute. Monsieur le président, ça commence à bien faire! Ce sont quand même des objets importants – on parle de plusieurs millions – et on nous apprend en dernière minute que des modifications sont faites!

Je trouve cela assez désagréable et, comme par hasard, cela touche le département de M. Pagani! Cela mis à part, je m'étonne quand même que nos amis les Verts ne relèvent pas l'aspect écologique de ce problème de gaspillage de papier. Merci.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je ferai voter votre amendement avant ceux qui ont été acceptés en commission et qui figurent dans le rapport. Je donne maintenant la parole à M. Grégoire Carasso, qui renonce; la parole est donc à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma tâche va être un peu rude. Je prends d'abord l'amendement proposé par M. Spuhler. En fait, pour l'alinéa concerné, il s'agit d'un échange. Nous avons encore un certain nombre de mètres carrés juste en face de la mairie, à la rue Jargonnant; nous déplaçons l'appartement situé au-dessus des bureaux de la mairie pour gagner en synergie avec l'Office d'état civil. Il n'y a donc pas de perte d'appartement. Nous vous proposons cette étude pour transformer en bureaux l'appartement qui, aujourd'hui, n'est plus occupé, afin d'améliorer la fonctionnalité d'un service. Vous nous proposez aujourd'hui d'aller chercher un autre bureau ailleurs, mais on l'a déjà, à la rue Jargonnant, c'est à 50 m! *(Remarque.)* Nous voulons étudier cela pour améliorer le fonctionnement de l'administration au service des citoyens, que, d'ailleurs, vous défendez, Monsieur Spuhler. Je trouve donc cela un peu paradoxal.

En ce qui concerne l'ensemble de cette problématique, Mesdames et Messieurs, je prends l'exemple de M. Bertinat, la gare Cornavin. Pas plus tard qu'aujourd'hui, à 16 h, nous nous sommes réunis, les Chemins de fer fédéraux (CFF), l'Office fédéral des transports (OFT), la Ville de Genève et l'Etat, représenté par M. Barthassat, pour définir qui était responsable de quoi. Les CFF sont responsables de la poursuite de l'étude – plus ou moins 30% – de la gare souterraine, et la Ville de Genève a eu l'honneur d'être pilote dans les études de l'aménagement en surface. Aujourd'hui, plus de 100 000 personnes passent chaque jour par la gare Cornavin. En 2025, il y en aura 200 000. Aujourd'hui, si vous me proposez de supprimer cette étude, vous me coupez les mains face à un projet structurant, fondamental… S'il y a un projet de cette législature, Mesdames et Messieurs, que j'aurai eu l'honneur de faire avancer, c'est celui-là! Alors ne venez pas aujourd'hui me faire le reproche d'organiser le travail bien en avance, de demander des préétudes que les services ne peuvent pas faire! Il y a des gens extrêmement compétents dans le département que j'ai l'honneur de présider, et vous en savez quelque chose, mais de là à gérer un flux avec trois gares, la gare TGV en souterrain, la gare Intercity et la gare RER… Comment voulez-vous qu'un fonctionnaire puisse aujourd'hui régler ces problématiques extrêmement

compliquées de gestion des flux? On a réussi à séparer ces flux, c'est là l'avantage du projet de la gare souterraine. Chacun pourra savoir où il va; dans cette répartition, il n'y aura pas de mélange. Aucun fonctionnaire dans l'administration municipale n'est capable de déterminer comment gérer ces flux, donc je devrai déléguer ce travail, comme je dois déléguer le travail pour toute une série d'autres études. J'espère que vous aurez compris l'importance de ces moyens d'investigation que représente le crédit d'étude pour l'extension de la gare Cornavin. C'est un honneur qui nous est fait par les CFF, l'OFT et le Canton de Genève d'être pilote dans ce projet. Il convient que nous ayons ces 200 000 francs à mettre sur la table pour au moins payer notre quote-part, comme l'Etat va payer sa part, et mener ces études à terme. Voilà en ce qui concerne cette problématique.

Enfin, Mesdames et Messieurs, vous allez m'enlever le pavage de la Vieille-Ville. Je trouve ce choix un peu spécial, alors qu'on vient de décider d'en discuter, et que certains sur ces bancs, y compris à droite, ont relevé que Sion, dont le pavage des rues en vieille ville a été récemment rénové, était une excellente référence… Il faut savoir ce qu'on se veut! Est-ce qu'on veut effectivement paver la Vieille-Ville de mur à mur et mener les études nécessaires pour estimer ce que cela va nous coûter? Sinon, on ne fait pas d'étude, on en reste à ce qui est, c'est-à-dire des trottoirs mal fichus qui datent de Mathusalem et qui finissent on ne sait où. *(Brouhaha.)* Regardez ce que doit faire aujourd'hui un handicapé qui veut accéder à la GIM! Je l'ai fait avec un ami souffrant d'un handicap: il doit passer depuis les canons, entrer – il y a un abaissement du trottoir qui n'est pas le fruit du travail de la municipalité mais celui du hasard, longer les canons, aller jusqu'à la GIM, et là on doit lui mettre un seuil. C'est cela, la réalité des personnes à mobilité réduite, aujourd'hui. Je vous propose d'étudier cette problématique-là, y compris pour les entrées d'immeubles. Si vous ne me donnez pas les moyens de faire ces études, j'aurai l'impression de ne pas faire mon travail. Je vous remercie de m'en donner les moyens.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. Je donne encore la parole à M. Eric Bertinat. Je veux terminer à 23 h; nous passerons donc directement en procédure de vote après cette intervention. Je vous remercie. Monsieur Bertinat, vous avez la parole.

M. Eric Bertinat (UDC)**.** Merci, Monsieur le président. Je serai assez bref; comme vous, j'ai un œil sur la pendule. J'aimerais préciser mon intervention: je n'ai pas dit que j'étais contre le financement de cette préétude pour la gare Cornavin, j'ai simplement dit que je ne comprenais pas à quoi elle correspondait. Maintenant, je suis à peine un peu plus avancé, puisque je sais que la Ville va être «pilote» de ce projet. Je ne suis pas plus avancé qu'avant, du reste, mais je vous

ferai quand même remarquer qu'en commission cela a été accepté à l'unanimité, que l'Union démocratique du centre va accepter cette préétude, parce que nous nous doutons bien qu'il y a là quelque chose d'important pour la Ville. Je reste cependant sur mon impression de ne pas savoir à quoi va vraiment servir cette préétude, sans vouloir aller au-devant d'un débat qui serait sans fin.

Deuxième débat

Le président. Je vous fais voter tout d'abord l'amendement proposé par M. Spuhler pour le groupe Mouvement citoyens genevois, lequel demande la suppression de l'alinéa 4 de l'article premier.

Mis aux voix, l'amendement de M. Spuhler est refusé par 52 non contre 15 oui.

Le président. Je fais voter à présent le premier des trois amendements acceptés par la commission, à savoir celui demandant la suppression de l'alinéa 7 de l'article premier: «100 000 francs pour des études diverses d'aménagement du domaine public 2014.»

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est refusé par 34 non contre 33 oui.

Le président. Nous passons au deuxième des trois amendements acceptés par la commission, à savoir celui demandant la suppression de l'alinéa 8 de l'article premier: «300 000 francs pour une étude de pavage des rues de la Vieille-Ville.»

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

Le président. Enfin, je soumets à votre vote le dernier des trois amendements acceptés par la commission, à savoir celui demandant la suppression de l'alinéa 11 de l'article premier: «450 000 francs pour une préétude (concours d'idées et de projets) d'une image directrice de réaménagement du pourtour de la rade de Genève.»

Mis aux voix, le dernier amendement de la commission est accepté à l'unanimité (67 oui).

Le président. Je vous fais encore voter la recommandation de la commission, dont la teneur est la suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que les crédits de préétudes relèvent dorénavant du budget de fonctionnement et non de celui dédié aux investissements.»

Mise aux voix, la recommandation de la commission est refusée par 34 non contre 31 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (53 oui et 14 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 850 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2014 pour sept projets inscrits au 9e plan financier d'investissement 2014-2025 et deux nouveaux projets non planifiés, soit:

[1] 200 000 francs pour une étude complémentaire de démolition et reconstruction de l'immeuble, sis rue des Cordiers 8; ce crédit est complémentaire au montant de 500 000 francs déjà voté le 11 décembre 2010 (PR-808/4);

[2] 100 000 francs pour une étude complémentaire de rénovation de l'immeuble sis place de la Taconnerie 6; ce crédit est complémentaire au montant de 186 052 francs déjà voté le 15 janvier 2002 (PR-117);

[3] 250 000 francs pour une étude de la couverture du stade de Richemont, sis route de Frontenex 64;

[4] 200 000 francs pour une étude de réaménagement des locaux du Service de l'état civil, sis rue de la Mairie 37;

[5] 200 000 francs pour une étude de réfection du sol de la cour et la réalisation d'un couvert fermé, rue du Vieux-Billard 11;

[6] 200 000 francs pour une étude d'aménagement de vestiaires féminins pour les locaux des services Voirie – Ville propre et espaces verts et environnement;

[7] 100 000 francs pour des études diverses d'aménagement du domaine public 2014;

[8] 250 000 francs pour des études d'aménagements et d'amélioration de zones 30 km/h;

[9] 350 000 francs pour des études d'avant-projet d'aménagement en lien avec l'extension souterraine de la gare Cornavin;

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 850 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Des voix. Le troisième débat!

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 55 non contre 11 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-1137, de *Mmes Anne Moratti*, *Sandrine Burger* et *Catherine Thobellem*: «Pour favoriser la mixité et alléger les investissements municipaux: création de deux immeubles coopératifs aux Eaux-Vives»;

– M-1138, de *Mmes* et *MM. Marie Barbey*, *Grégoire Carasso*, *Patricia Richard*, *Eric Bertinat*, *Sandrine Burger*, *Olivier Baud* et *Pascal Spuhler*: «Aménagement de la rue de Saint-Jean: il est temps d'agir!»;
– M-1139, de *Mme* et *MM. Pascal Holenweg*, *Grégoire Carasso*, *Pierre Gauthier* et *Sandrine Burger*: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je me réjouis de vous retrouver le 3 juin pour une petite demi-heure jusqu'à l'élection du nouveau bureau. Je vous remercie pour votre manière de travailler ce soir et vous souhaite une bonne rentrée et une bonne soirée. *(Applaudissements nourris.)*

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 6438

2. Communications du bureau du Conseil municipal 6438

3. Prestation de serment de Mme Sophie Scheller, remplaçant M. Christian Zaugg, conseiller municipal démissionnaire 6438

4. Questions orales 6438

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville (PR-1046 A). Suite du premier débat 6439

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 13 020 000 francs, soit:
   – un crédit de 6 450 000 francs destiné à l'acquisition des parcelles N°s 1723 et 1726 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface totale de 7258 m², sises avenue de Riant-Parc 21 et avenue de Joli-Mont 17, et de sa dépendance pour moitié de la parcelle N° 1725, même commune et section (chemin d'accès à la parcelle 1723), propriétés de l'Etat de Genève, en vue de construire un groupe scolaire;
   – un crédit de 110 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2893 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 2572 m², sise plateau de Frontenex 5, propriété de l'Etat de Genève;
   – un crédit de 6 460 000 francs destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4398 de la commune de Genève-Cité, d'une surface de 849 m², sise rue René-Louis-Piachaud 4, propriété de l'Etat de Genève, en vue de la reconversion de l'ancien manège en espace de quartier (PR-1050 A) 6448

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 600 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2014 pour huit projets inscrits au 9e plan financier d'investissement 2014-2025 et trois nouveaux projets non planifiés (PR-1054 A). 6493

8. Propositions des conseillers municipaux 6563

9. Interpellations 6564

10. Questions écrites 6564

Le mémorialiste:
Ramzi Touma